

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-troisième séance – Mercredi 27 avril 2022, à 17 h

**Présidence de M. Amar Madani, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. Sebastian Aeschbach*, *M<sup>mes</sup> Fabienne Aubry-Conne*, *Léonore Baehler*, *Ana Maria Barciela Villar*, *Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt*, *Théo Keel*, *M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini*, *M. Antoine Maulini*, *M<sup>me</sup> Bineta Ndiaye*, *M. Vincent Schaller*, *M<sup>me</sup> Albane Schlechten* et *M. Christian Zaugg*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, maire, *M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, et *M<sup>me</sup> Christina Kitsos*, conseillère administrative.

### CONVOCATION

Par lettre du 13 avril 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2022, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire.** Tout d'abord, une information du Conseil administratif. Un communiqué de presse de la Ville de Genève a paru aujourd'hui. Je vous annonce, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève a reçu le prix du ministre des Affaires étrangères du Japon. Une cérémonie s'est tenue le 14 avril dernier, en présence du président du Conseil municipal ainsi que des membres du bureau, où la Ville a été remerciée au nom des autorités japonaises par cette distinction qui l'honore et qui nous va droit au cœur. C'est une distinction importante qui fait référence aux liens entre la Ville de Genève et celle de Shinagawa. Vous vous rappelez la jolie histoire de la cloche de Shinagawa, dont la copie se trouve dans le parc du Musée de l'Ariana.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce l'absence de M. Sami Kanaan aux deux séances de 17 h et 20 h 30 aujourd'hui.

Conformément à l'article 95ter du règlement du Conseil municipal concernant les objets déposés depuis plus de cinq ans, nous traiterons aujourd'hui en première séance, en points fixes, les trois objets restants du tableau que vous avez reçu.

Je vous annonce la présence d'une photographe. Pour actualiser la photo de notre site internet, M<sup>me</sup> Keller prendra quelques photos d'ensemble dans notre nouvelle belle salle. Ces photos pourront être utilisées également dans le livre de notre projet de valorisation de nos archives pour la 180<sup>e</sup> année législative.

Je rappelle les objets qui seront traités de manière liée: les points 118 et 119 de notre ordre du jour, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes; les points 128 et 129, soit

les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitants de la ville en matière d'emploi et en période post-Covid-19.

#### 4. Questions orales.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire.** J'ai un complément de réponse à apporter à la question orale de M. Rémy Burri, qui a interrogé M<sup>me</sup> Kitsos et moi-même au sujet des combles de la ferme de Budé. Au niveau du département que je préside, le mandat qui a été donné à la Direction du patrimoine bâti (DPBA) à la demande du Service des écoles et institutions pour l'enfance ne concerne que la mise à niveau des cuisines scolaires et donc des interventions partielles sur les bâtiments. La surface dont vous avez fait mention, Monsieur le conseiller municipal, est de 102 m<sup>2</sup>, et non pas de 300 m<sup>2</sup> – mais c'est sans importance.

L'utilisation des combles, puisque c'était le cœur de votre question, posera un problème statique et d'accès. En effet, l'espace serait très peu confortable, car la toiture est très en pente et l'espace au niveau de la charpente jalonné de poutres transversales et de poteaux. De plus, l'apport de lumière aux combles est inexistant et impossible à résoudre, puisqu'il s'agit d'un bâtiment classé, donc il ne nous est pas permis de créer des ouvertures. Enfin, l'aménagement des combles nécessiterait l'application des lois en matière de sécurité incendie, ce qui impliquerait de très lourds travaux et prêterait le projet au niveau inférieur, celui de la cage d'escaliers fermée et de la résistance au feu, par exemple. Même si on arrivait à dépasser les aspects patrimoniaux – puisque c'est un bâtiment classé – on serait confrontés à d'autres problématiques qui sont solubles, mais qui coûtent beaucoup, beaucoup d'argent. En sus, on aurait des soucis pour se déplacer. Voilà pour cette réponse.

Suite à la question de M. Daniel Dany Pastore sur les épingles à vélos à la rue des Maraîchers, je lui avais dit que j'irais voir sur place. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal, de m'avoir signalé cet aménagement qui est particulier, c'est vrai, je l'admets tout à fait. Il s'agit d'une zone 30 km/h où un système a été imaginé pour empêcher les voitures d'accélérer. Mais ces épingles à vélos surprennent, surtout la nuit, même s'il y a de tout petits autocollants pour les signaler. J'ai donc fait le nécessaire pour que, dès demain, tout soit supprimé.

Et puis, si vous me le permettez, Monsieur le président, j'aimerais rassurer M. Maxime Provini suite à sa question posée hier sur l'interpellation écrite IE-100, car il était fort déçu. Monsieur le conseiller municipal, vous avez été entendu par le dieu des élus et des élues... J'ai reçu, pour y apposer ma signature en vue de la prochaine séance du Conseil administratif du 4 mai, la réponse à votre

interpellation. Elle est là. Je ne peux pas vous la transmettre, hélas, puisqu'elle doit d'abord être validée par le Conseil administratif – mais elle est là.

Il y avait encore une question écrite dont la réponse était très attendue aussi: la QE-628, intitulée «PR-1397. Questions en suspens de la commission des travaux et des constructions», par rapport à la rue de Carouge. Vous aurez la réponse du Conseil administratif avec l'ordre du jour de la session du mois de mai, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** M<sup>me</sup> Delphine Wuest m'a posé hier soir une question à laquelle je n'ai pas répondu. Elle s'étonnait que les terrasses occupent quasiment toute la surface du quai Bezanson-Hugues, laissant peu de place pour les piétons et les poussettes. Elle me demandait aussi où en était la procédure concernant les «bulles» installées illégalement par un établissement riverain de ce quai.

Premièrement, en ce qui concerne la surface occupée par les terrasses, il faut souligner que les gestionnaires du domaine public du Service de l'espace public se rendent toujours sur les lieux avant de délivrer les autorisations pour les terrasses. Ces personnes prennent toujours en considération la configuration des lieux, elles s'assurent que les espaces soient suffisants et le passage des autres usagers assuré. Il n'y a pas d'espace minimal prévu dans la loi ou le règlement d'application. Néanmoins, le Service de l'espace public a toujours opté pour un espace minimal de 1,5 m afin d'assurer la fluidité du passage et de permettre le croisement de deux personnes, voire d'une personne et d'une poussette ou d'une personne à mobilité réduite. Vérification faite, l'espace minimal de 1,5 m est respecté dans ce cas. Il faut aussi préciser que deux des quatre terrasses concernées ont été récemment enlevées, depuis le début de l'année 2022, pour des questions de travaux de rénovation du bâtiment.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question sur les bulles installées illégalement, ce que je peux vous dire, Madame la conseillère municipale, c'est que nous avons réagi directement, via le Service de l'espace public, lorsque nous avons constaté que ces tentes avaient été placées là. Nous avons notifié à l'exploitant un refus de leur installation et nous avons ordonné leur retrait. L'exploitant a ensuite fait recours contre cette décision auprès du Tribunal administratif de première instance. Cette procédure est toujours pendante auprès dudit tribunal. Dès lors, je ne peux pas vous donner plus d'informations à ce sujet. Il s'avère que nous avons rencontré un problème similaire avec ce même établissement en 2019 et 2020; le Tribunal administratif de première instance nous avait finalement donné raison.

Je dois dire que, tout comme vous, Madame la conseillère municipale, je suis agacée – c'est le moins qu'on puisse dire – par les comportements de certains exploitants qui, manifestement, se croient au-dessus des lois. En tout cas,

la procédure est en cours et j'ai bon espoir qu'elle puisse aboutir prochainement. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce sujet.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère administrative. Nous passons maintenant aux points traités selon l'article 95 ter de notre règlement, que j'ai évoqué dans les communications du bureau tout à l'heure.

**5. Motion du 9 octobre 2013 de M<sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'exiguïté du territoire communal;
- les suppressions de places de parking extérieures dans les rues de la ville;
- que des fondations de droit public ne construisent pas ou peu de parkings pour leurs locataires (FVGLS),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réintroduire un quota de places de parking pour chaque nouvelle construction en intervenant auprès des autorités cantonales compétentes.

*Préconsultation*

**Le président.** Je donne la parole pour cinq minutes aux auteurs de la motion, afin qu'ils la développent.

**M. Daniel Dany Pastore (MCG).** Je vois que j'ai oublié de mettre ma carte pour le micro. Je pensais que ma prestance physique suffisait largement sans la carte... (*Rire de l'orateur.*) Un peu de plaisanterie!

---

<sup>1</sup> «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 7629.

Commençons par une petite chose: on avait bien prévu, selon les circonstances, que les places de parking devaient être compensées. Je vais vous donner un détail qui n'est pas négligeable, Mesdames Messieurs. Ça remonte à l'époque où M<sup>me</sup> Künzler était à la tête du Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM). Donc vous voyez, ça fait un moment! Comme diraient certains, elle est Verte, celle-là... Elle avait trouvé le moyen, lors du remplacement de certaines places de parking supprimées dans des rues piétonnes fermées à la circulation, de refaire la peinture pour délimiter les nouvelles places en les raccourcissant de pas mal de centimètres par rapport à la longueur normale des places de stationnement pour voitures. Je vous prie de le croire! Bon, pourquoi pas? A l'heure actuelle, tout le monde a une voiture avec direction assistée. Mais je crois que tout le monde ne sait pas bien conduire! Il y a donc eu quelques bouts de plastique amochés lors de certains parages...

Je crois qu'il est temps de réagir avec cette motion M-1095, puisqu'on avait voté oui massivement au remplacement des places de parking supprimées. Aujourd'hui, pour suivre le programme de la gauche et des Verts qui ne veulent plus de voitures dans les rues, il est absolument nécessaire de faire des parkings sous les immeubles pour que les gens qui y habitent puissent y mettre leur propre voiture. Et selon les conditions, pourquoi ne pas... J'extrapole, Madame le maire... la maire... le maire! Mais pas Georgette! Parce que Georgette Lemaire, elle connaissait la chanson! Alors, pour la petite histoire, on pourrait même rajouter sous ces nouveaux bâtiments des places pour que les habitants des immeubles avoisinants puissent en louer une en sous-sol.

Et dans votre grand projet, pourquoi la Ville n'allouerait-elle pas un peu d'argent aux propriétaires qui augmentent la capacité de leurs parkings souterrains pour mettre les voitures? On le voit, voter oui à cette motion est d'actualité!

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 28 non contre 20 oui.*

*M. Daniel Dany Pastore.* Vous votez non? Mais qu'est-ce qui vous arrive? Vous avez oublié la logique?

**Le président.** Vous avez refusé l'entrée en matière, Mesdames et Messieurs, par conséquent la motion M-1095 est supprimée.

**6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉSOLUTION*

Considérant que:

- Genève doit accueillir 5,6% des personnes ayant déposé une demande d'asile en Suisse;
- le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a estimé à 29 000 le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées en Suisse en 2015. Fin septembre, ce chiffre a été revu à la hausse et s'établit à 38 000 personnes, alors qu'il reste encore deux mois avant la fin de l'année;
- parmi les demandeurs d'asile, tous ne sont pas des «réfugiés syriens» et que beaucoup viennent de pays qui ne sont même pas en guerre (pays africains, balkaniques et asiatiques) et dans lesquels ils ne sont pas persécutés, raison pour laquelle ils sont déboutés ou font l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM);
- les requérants d'asile déboutés et les NEM ayant été placés en abris de la protection civile (PCi) sont tous des hommes célibataires en bonne santé qui font l'objet d'une décision de renvoi exécutoire et qui restent environ 52 mois en moyenne à Genève;
- Genève est un canton d'exécution des renvois, ainsi que l'a rappelé la porte-parole de M. le conseiller d'Etat Pierre Maudet en août 2015: «On ne fait qu'appliquer les directives nationales du SEM»;
- l'article 45, alinéa 2, de la loi sur l'asile stipule que le renvoi des requérants d'asile et des NEM doit être exécuté par le canton d'exécution dans les sept à trente jours;
- l'article 64d, alinéa 1, de la loi sur les étrangers prévoit également que la décision de renvoi est assortie d'un délai de départ raisonnable de sept à trente jours, sauf si des circonstances particulières telles que la situation familiale, des problèmes de santé ou la durée du séjour exigent un délai plus long, ce qui n'est manifestement pas le cas pour les hommes célibataires vivant en abri PCi;
- les directives du SEM précisent en outre que, si la décision de renvoi est immédiatement exécutoire, le renvoi ou l'expulsion (selon l'article 69, alinéa 1, lettre b, de la loi sur les étrangers) peut intervenir sur-le-champ. Dès lors, la

---

<sup>1</sup> «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 7629.

Résolution: renvoi immédiat des requérants d'asile déboutés et des NEM

personne renvoyée ou expulsée devra attendre à l'étranger la décision concernant un éventuel recours;

- le coût moyen mensuel pour la prise en charge des demandeurs d'asile déboutés et NEM est de 400 000 francs (!)<sup>1</sup>;
- au 1<sup>er</sup> juillet 2014, 533 personnes déboutées et NEM résidaient à Genève alors qu'elles étaient visées par une décision fédérale de renvoi immédiat;
- au 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce nombre s'élevait encore à 328,

le Conseil municipal exige que le Canton applique rigoureusement la loi et renvoie immédiatement les requérants d'asile déboutés et NEM frappés d'une décision de renvoi exécutoire.

#### *Préconsultation*

**M. Eric Bertinat** (UDC). Comme vous le constatez, Monsieur le président, la résolution R-189 date de 2015. L'exposé des motifs n'est vraiment plus de mise. La situation a évolué sous de multiples angles. Cette résolution est donc devenue obsolète par elle-même. Je ne vous cache pas que je ne pensais pas qu'on allait la traiter lors de cette séance. Je vous informe que je la retire de l'ordre du jour. (*Applaudissements.*)

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est refusée par 35 non contre 4 oui (5 abstentions).*

*Des voix.* La résolution avait été retirée!

**Le président.** La résolution R-189 est donc supprimée. Je rappelle à ces messieurs qui veulent retirer un objet qu'il faut l'accord de tous ses signataires pour cela, or tous les signataires de la résolution R-189 ne sont pas là, raison pour laquelle je ne l'ai pas considérée comme retirée malgré l'intervention de M. Bertinat.

---

<sup>1</sup> Réponse du Conseil d'Etat du 14 octobre 2015 à la QUE 349.

**7. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- le Service des espaces verts (SEVE) porte bien mal son nom puisqu’il s’acharne ces derniers temps à supprimer ces mêmes espaces verts, tout au moins les espaces arboricoles;
- le SEVE n’a pas respecté les trente jours de recours requis avant l’abattage de nombreux arbres appréciés sur la plaine de Plainpalais, de manière hâtive au moyen d’une expertise contestée;
- le «crime» était presque parfait puisque les racines ont été supprimées immédiatement après les abattages, pour ne laisser aucune preuve;
- première hypothèse, les arbres étaient malades et qu’il aurait déjà fallu s’en inquiéter bien avant, et en prendre soin de manière professionnelle;
- deuxième hypothèse, les arbres étaient sains et qu’il était inutile de les abattre;
- troisième hypothèse, certains arbres étaient malades et d’autres sains et qu’il fallait donc opérer une étude plus précise afin de conserver les arbres sains;
- dans tous les cas, la direction du SEVE et son magistrat Guillaume Barazzone ont commis une erreur et qu’ils n’ont pas agi correctement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réformer en profondeur la direction du SEVE, qui dysfonctionne;
- de demander à la direction de ce service de protéger la nature et non de la détruire;
- d’étudier une transformation du Service des espaces verts, appellation trop vague, en revenant à son nom d’origine, «Service des parcs et promenades», ce qui correspond davantage à sa réalité.

*Préconsultation*

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Voyez l’illogique de la chose, Mesdames et Messieurs: sans l’aval de ceux qui ne siègent plus dans ce parlement ou qui sont peut-être même au ciel – bien que ce ne soit pas le cas ici – on ne peut même

---

<sup>1</sup> «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Renvoi direct en commission refusé, 7630.

pas retirer un objet devenu obsolète. C'est complètement ridicule! L'application extrême du règlement du Conseil municipal est fautive, je suis désolé!

**Le président.** C'est votre avis, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Daniel Sormanni.* Oui, c'est mon avis, mais... je le partage! (*Rire de l'orateur.*) Vous nous obligez à faire un débat inutile, Monsieur le président, lorsque tous les auteurs des objets obsolètes ne sont pas là et qu'il est absolument impossible de les contacter. Ce n'est pas comme ça qu'on va gagner du temps, hein! Il faudra changer le règlement du Conseil municipal ou l'appliquer de manière un peu plus souple.

Lorsque la motion M-1255 a été déposée, c'était avant vous, Monsieur le conseiller administratif Gomez qui êtes maintenant responsable du Service des espaces verts (SEVE). C'était une époque où on coupait allègrement des arbres sans forcément donner de justification – en tout cas, aux yeux de beaucoup. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Je relève que vous faites particulièrement attention et que, en ce qui concerne la taille des arbres, vous avez aussi changé de méthode de façon à garder plus de feuillage. Car il fut un temps où c'était la nudité complète, si je puis me permettre cette expression! Les arbres étaient taillés exagérément. Alors bravo à cette politique nouvelle, qui a changé avec votre arrivée au Conseil administratif et la nomination du nouveau chef du SEVE.

Mesdames et Messieurs, je ne vais pas vous inviter à voter cette motion, puisqu'on aimerait la retirer – mais comme ce n'est pas possible, en ce qui nous concerne, nous nous abstenons.

*Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 34 non contre 2 oui (9 abstentions).*

**Le président.** La motion M-1255 est donc supprimée. Nous passons à la catégorie des rapports de pétitions dans notre ordre du jour.

## **8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour davantage d'activité physique et de bien-être en ville de Genève» (P-448 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 28 juin 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, lors de ses séances des 4 octobre, 1<sup>er</sup> et 22 novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 4 octobre 2021**

*Audition de M. Timothée Fontolliet, motionnaire*

M. Fontolliet indique tout d'abord que la pétition vise à favoriser la pratique du sport aux abribus et plus largement en ville. Il déclare que si l'intitulé peut prêter à rire, elle aborde le problème très sérieux de la sédentarité et de l'obésité. Il rappelle que la pétition trouve sa source dans la volonté du Parti socialiste de susciter chez ses membres des propositions s'attaquant à ce problème, il y a de cela deux ans. Il explique que la pétition qui a réuni certaines de ces propositions a été signée par environ 200 personnes. Il fait observer que cette pétition trouve également en partie sa source dans sa profession, précisant que son enseignement à la Faculté de médecine concerne la science du sport et les maladies cardiovasculaires. Abordant ensuite le sujet de la pétition, il fait observer que les chiffres de l'obésité et du surpoids en Suisse ont drastiquement augmenté d'année en année depuis 1992, et précise que l'on est ainsi passé de 25 à 30,6% de personnes en surpoids entre 1992 et 2017, et de 5,4% et 11,3% de personnes obèses. Il note que ces courbes suivent avec vingt ans de décalage celles des Etats-Unis, et que si l'on ne fait rien pour contrecarrer ce fait, la situation va devenir aussi dramatique que dans ce pays. Il indique que c'est de ce constat qu'est partie l'idée de proposer des petites choses pour y remédier. Il précise tout d'abord que si l'alimentation est le premier facteur qui explique ces chiffres, la question de la sédentarité et celle de l'activité restent très importantes. Il explique que l'idée de la pétition est d'aborder ce problème en utilisant l'espace commun, la ville, pour intégrer différents éléments à même de favoriser le mouvement. Faisant observer que les

---

<sup>1</sup> Commission, 334.

gens attendent souvent aux abribus en restant immobiles, il explique que la pétition propose d'y installer des affichettes avec des petits exercices qui montrent ce qui peut être fait pendant ce temps d'attente. Il indique qu'au-delà de l'affichette, il faut aussi inciter les gens à agir d'une certaine façon de manière involontaire. Il évoque à ce titre une campagne qui a eu lieu en Roumanie, expliquant que les gens qui effectuaient 20 flexions devant le distributeur de billets de bus avaient droit à un billet gratuit. Il évoque également l'exemple du pédalier pour recharger son portable, assez facile à installer à un abribus, ou celui de parcours ludiques peints au sol qui sont très peu coûteux. Il précise que s'il s'agit à la base d'une idée pour les enfants dans les écoles, elle pourrait être opportunément étendue dans la rue. Il relève enfin que d'autres idées peuvent être envisagées, et que plus il y en aura mieux cela sera, mais indique que cette pétition a sélectionné l'abribus comme problématique centrale.

#### *Questions des commissaires*

Une commissaire explique qu'étant aussi dans le domaine de la santé, elle a pu constater que le surpoids et l'obésité sont une grave question de santé publique. Elle se demande néanmoins si les abribus, souvent exposés à la pollution et au bruit, constituent un endroit idéal pour la pratique du sport. Elle relève par ailleurs la promiscuité qui y règne souvent, et fait observer que la pratique des agrès n'y est pas évidente, en particulier si des personnes âgées s'y trouvent également. Elle fait observer que les abribus pourraient en revanche mieux convenir pour de petits exercices, tels que des flexions ou des exercices d'équilibre sur la pointe des pieds. Elle demande à M. Fontolliet ce qu'il en pense et s'il a envisagé d'autres endroits où mettre en place ses propositions.

M. Fontolliet relève que les petits exercices qu'a évoqués la commissaire sont de parfaits exemples de ce que souhaite la pétition pour les abribus.

La commissaire relève que les Parcours Vita seraient plus faciles à mettre en place, et demande à M. Fontolliet ce qu'il en pense.

M. Fontolliet convient que les abords du Rhône ou de l'Arve conviendraient fort bien pour l'installation de Parcours Vita, et relève que des lieux d'Urban Training existent déjà également dans les parcs. Il fait néanmoins observer que ces endroits vont être fréquentés par des personnes qui pratiquent déjà le sport et qui s'y déplacent expressément, et explique qu'au contraire, la pétition veut amener des gens qui ne pratiquent pas ou qui pratiquent peu de sport à en pratiquer.

Ladite commissaire relève que les panneaux télé dans les bus qui passent habituellement des publicités pourraient également montrer des exercices à faire.

M. Fontolliet abonde dans ce sens.

Elle conclut que l'idée véhiculée par la pétition lui paraît bonne, tandis que les propositions concrètes qu'elle articule la laissent plus dubitative.

Un commissaire demande si la pétition a été adressée au Grand Conseil, étant donné qu'elle concernerait aussi le Canton.

M. Fontolliet répond que ce n'a pas été fait mais indique que cette question mérite d'être étudiée.

Ledit commissaire ajoute qu'elle aurait plus d'écho que si elle était traitée uniquement par le Conseil municipal.

M. Fontolliet estime que cela pourrait faire l'objet d'une prochaine étape.

Un commissaire indique rejoindre M. Fontolliet sur le bien-fondé de l'action, mais se demande si des affichettes peuvent réellement inciter les gens à pratiquer des exercices aux abribus, aussi vis-à-vis de l'impact dissuasif que le regard des autres peut avoir. Il demande ensuite si les propositions de la pétition constituent une fin en soi ou ont vocation à s'inscrire au sein d'une campagne plus large de la Ville pour favoriser le mouvement.

M. Fontolliet répond qu'il serait favorable à une campagne plus large, convenant qu'il peut être difficile d'oser se mettre à faire des flexions dans la rue. Il relève néanmoins qu'il convient de faire changer les habitudes de manière plus générale à cet égard. Pour ce qui est de l'incitation à la pratique, il estime qu'un pédalier pourrait être utilisé par tout le monde, même par des personnes âgées, et relève que ces installations ont déjà eu un succès dans les gares par exemple. Il déclare que d'autres propositions peuvent être formulées, et relève que l'idée d'intégrer ces éléments dans une campagne plus large de promotion du mouvement par la Ville est positive.

Un commissaire dit que son parti est très ouvert aux propositions concernant la pratique du sport, et convient que l'obésité constitue un grand problème, il déclare qu'il faut trouver des moyens pour la combattre. Il se dit néanmoins sceptique quant aux propositions évoquées, indiquant que contrairement à l'image projetée dans la présentation, Genève ne dispose pas d'une abondance de place pour permettre de faire des flexions aux abribus. Il relève en outre que les gens qui se prêteront à en faire sont de toute façon déjà sportifs, tandis que les obèses ne vont pas être très tentés de les pratiquer. Il fait en outre observer que l'exemple du billet à gagner après un certain nombre de flexions effectuées s'adapte mal à la situation genevoise, où nombreuses sont les personnes disposant d'un abonnement. Il demande dès lors comment ce genre d'obstacle peut être évité et les obèses incités à bouger.

M. Fontolliet indique ne pas partager tout ce qui vient d'être exprimé, et se dit convaincu que le pédalier ne sera pas que utilisé par de grands cyclistes, pas

davantage que les petits exercices proposés sur les affichettes seront uniquement pratiqués par des athlètes. Il explique ensuite que le ticket de bus offert était uniquement un exemple, mais relève que les incitations financières sont généralement efficaces. Il note enfin que toute la population ne dispose pas d'un abonnement de bus.

Il demande ce qu'il en est du manque de place aux abribus, et sur le fait que la pratique d'exercices par certains pourrait déranger les autres usagers.

M. Fontolliet répond que tout dépend de l'exercice qui est pratiqué, et indique qu'il ne s'agira pas de demander aux gens de pratiquer du break-danse, mais par exemple d'utiliser de petits pédaliers qui prennent très peu de place, ou de pratiquer des exercices sur la pointe des pieds, qui demandent également peu de place. Il déclare plus généralement que beaucoup d'options sont possibles qui peuvent être adéquatement proposées pour l'espace visé.

Une commissaire demande si l'obésité étant une maladie mondialisée et aux origines multifactorielles, il n'est pas réducteur de ne l'envisager que du point de vue physique.

M. Fontolliet répond qu'il s'en garde bien, et explique que de nombreuses choses sont à faire ailleurs, rappelant comme il l'a déjà dit que l'aspect alimentaire est le plus important, mais qu'il est également bien d'inciter la population à bouger.

Elle demande si le graphique projeté auparavant montre un âge particulièrement vulnérable à cet égard.

M. Fontolliet répond par la négative, précisant qu'il intègre toute la population dès 15 ans, mais relève au passage que de plus en plus d'enfants sont obèses tôt. Il explique que de nombreux facteurs entrent en jeu, dont un facteur génétique sur lequel il n'est pas tellement possible d'agir. Il déclare que la lutte contre la sédentarité constitue elle un vrai point pour lutter contre l'obésité.

Elle demande si la proposition de parcours peint pourrait également intégrer une dimension culturelle.

M. Fontolliet répond par l'affirmative, précisant que la pétition reste très ouverte pour intégrer ce genre de proposition. Il relève à ce titre l'avantage du moindre coût de la peinture sur le sol, et note que comme cela a été fait à Nantes, cette incitation positive à se déplacer pourrait également intégrer des parcours culturels.

Une commissaire indique qu'elle a participé à la récolte des signatures, et explique que les personnes étaient parfois tout d'abord réticentes, avant d'être séduites par les implications très concrètes de la pétition, qui propose de remplacer l'attente passive aux arrêts de bus par une action contribuant au mouvement quotidien. Constatant ensuite que l'intitulé parle de physique et de bien-être, elle

relève qu'il pourrait être opportun d'adresser une recommandation au Conseil administratif pour intégrer également des conseils quant à des exercices psychiques sur des affichettes, qui inciteraient par exemple à regarder les arbres pendant quelques instants plutôt que son téléphone.

M. Fontolliet abonde en ce sens, convenant que la santé inclut également l'aspect psychique. Il indique en ce sens que des exercices de respiration pourraient par exemple aussi être proposés. Il déclare par conséquent que même si la pétition n'a pas abordé précisément ce point, une recommandation allant en ce sens pourrait tout à fait être rajoutée.

Elle relève que les propositions de la pétition pourraient plutôt être mises en œuvre dans les administrations et les lieux où l'on doit attendre, et fait observer que les abribus sont quant à eux des lieux où l'on peut se trouver à l'étroit et qui sont exposés à la pollution.

M. Fontolliet convient que tous les endroits où les gens doivent attendre sans rien faire s'y prêtent, comme les administrations évoquées par la commissaire.

Elle relève que les affichettes pourraient suggérer des exercices qui n'apparaissent pas au regard extérieur des autres personnes, tels que des exercices respiratoires, des contractions du périnée, une certaine manière de faire travailler les abdominaux ou de s'étirer la nuque.

M. Fontolliet abonde en ce sens.

Une commissaire demande à confirmer que la pétition touche davantage que la question des abribus, mais vise à comprendre comment l'on peut amener les gens à bouger un peu plus et à améliorer leur bien-être. Elle relève ainsi que la vidéo montée par le Parti socialiste pour soutenir ces propositions ne doit pas être comprise littéralement et qu'il convient de ne pas rester bloqué sur l'idée de l'usage des abribus comme agrès et des tickets gratuits, mais de comprendre l'idée globale.

M. Fontolliet abonde en ce sens, expliquant que la pétition vise à faire en sorte que le mobilier urbain incite à bouger, et convient que la question des abribus ou des affichettes est un exemple parmi d'autres et ne doit pas mobiliser l'attention exclusive des commissaires.

Le président demande combien de signatures ont été récoltées.

M. Fontolliet répond qu'environ 200 signatures papier ont été récoltées, et sans une campagne de récolte particulièrement assidue.

Un commissaire remercie pour les réponses précédemment apportées quant à la question de l'efficacité incitative des propositions appliquées aux abribus. Il demande ensuite à M. Fontolliet s'il sait combien de tickets ont ainsi été offerts en Roumanie.

M. Fontolliet répond qu'il ne dispose pas de chiffre, mais estime qu'une certaine quantité a dû être attribuée.

Le président demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Un commissaire déclare que tout ce qui est bon pour la santé est intéressant, mais estime que le lieu pour agir se situe surtout aux niveaux cantonal et fédéral. Elle relève que l'idée générale telle que présentée aurait ainsi plus de portée et de poids au niveau cantonal, et fait observer que le fait pour la Ville d'installer des supports plus étendus pour mettre en œuvre la pétition poserait la question du coût de ces infrastructures et de leur entretien. Elle déclare ensuite que si tout le monde soutient le sport et que l'intention de la pétition est excellente, les questions qu'elle aborde sont en premier lieu l'affaire des écoles, des pédiatres, des médecins. Elle relève qu'il conviendrait en ce sens d'intensifier les campagnes menées dans les écoles pour favoriser le sport chez les jeunes et une alimentation saine, et répète qu'il n'est pas du ressort de la Ville de financer la mise en place des infrastructures évoquées dans la pétition. Elle fait en outre observer que les adolescents qui pianotent sur leurs téléphones ne vont pas changer leurs habitudes du fait de la présence d'une affichette, et estime que cette manière de faire n'est plus efficace aujourd'hui.

Un commissaire estime dans le même sens que cette pétition doit être adressée au Grand Conseil, et qu'il appartient au département de M. Poggia de coordonner ce type d'actions. Il ne voit d'intérêt à ce que la Ville travaille en vase clos sur cet objet, et indique que si la pétition peut être renvoyée pour en soutenir le message, il relève ne pas vraiment voir la marge de manœuvre dont disposerait le Conseil administratif. Il déclare dès lors qu'il est plus pertinent de classer la pétition et d'inciter les pétitionnaires à l'adresser au Grand Conseil.

#### *Discussion des commissaires*

Un commissaire estime qu'une audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et M<sup>me</sup> Bonvin prendrait ici tout son sens. Rappelant que les clubs de la Ville ont de la peine à trouver des licenciés, elle fait observer qu'une telle audition permettrait de connaître ce qui est fait pour inciter les non-sportifs à bouger davantage.

Un commissaire déclare que la question abordée dans la pétition n'est pas uniquement cantonale, mais s'inscrit parfaitement dans les objectifs de développement durable présents dans Agenda 21, précisant qu'une meilleure santé de la population s'y inscrit également.

Un commissaire relève qu'il est certainement possible de tirer des propositions plus globales de la pétition, et fait observer qu'il est dès lors pertinent

d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis et M<sup>me</sup> Bonvin pour en savoir davantage sur ce point. Il estime ainsi que la question des lieux d'attente de l'administration communale permettrait certainement d'en tirer des éléments très concrets.

Une commissaire relève que l'idée de base de la pétition est excellente, mais fait observer qu'elle peut donner lieu à l'audition de tout le Conseil administratif, étant donné que différents départements seraient potentiellement touchés. Elle estime en ce sens qu'il est en effet possible d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis.

Une commissaire dit tout l'intérêt qu'il y aurait d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, mais estime que la commission se disperserait en procédant ainsi, étant donné qu'il s'agit d'un problème de santé publique. Elle déclare néanmoins que ce problème de sédentarité est sérieux, et relève que le Covid l'a aggravé un peu plus encore. Elle indique que le mieux à faire pour rendre la pétition efficace est de classer l'objet en incitant les pétitionnaires à s'adresser à M. Poggia.

Une commissaire indique qu'il pourrait être intéressant de retenir la proposition d'un commissaire, à savoir de faire une recommandation incitant le Conseil administratif à renvoyer la pétition au Canton. Elle estime néanmoins qu'étant donné la mention de la «bonne santé et [du] bien-être» parmi les objectifs de développements durables d'Agenda 21 que la Ville s'emploie à mettre en œuvre, le traitement de cet objet par la Ville prend tout son sens, et qu'il serait pertinent d'auditionner M. Gomez également.

Une commissaire dit son intérêt personnel à procéder à l'audition de M. Gomez et M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pour être davantage renseigné sur ces questions, mais relève qu'il convient d'être attentif au coût que va générer chacune d'entre elles, et ce d'autant plus si c'est pour s'entendre dire finalement que ces questions incombent au Canton.

Ladite commissaire retire la demande d'audition de M. Gomez.

Une commissaire estime qu'il est tout à fait pertinent d'auditionner M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis avant un éventuel renvoi au Canton, rappelant que la santé publique est un élément important pour la Ville.

Un commissaire fait observer que l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis serait intéressante pour connaître ce que la Ville prévoit pour lutter contre le surpoids et la sédentarité des habitants.

Une commissaire propose une solution alternative à cette demande d'audition, se disant sensible aux contre-arguments exposés par la minorité de la commission, et demande un délai pour consulter les pétitionnaires et savoir quelles sont leurs intentions avant d'éventuellement pousser plus avant dans le processus ou de les indexer vers le Grand Conseil.

**Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

Le président rappelle que le groupe socialiste avait demandé un temps de consultation pour savoir s'il était pertinent de maintenir cette pétition au niveau municipal, alors que des commissaires estimaient que son contenu ressortissait au Canton. Il rappelle que suite à l'audition de M. Fontolliet, la suspension du traitement avait par conséquent été décidée.

Une commissaire explique que son groupe votera en faveur du classement, constatant que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis intensifie les programmes visant à inciter à une activité physique diversifiée. Estimant que des choses sont faites et des actions menées pour favoriser le mouvement aussi bien chez les jeunes que chez les personnes âgées, elle indique que cette pétition est par conséquent surfaite.

Un commissaire déclare que le groupe socialiste soutiendra le renvoi de l'objet. Il relève l'écho très positif qu'a obtenu la pétition auprès des gens qui la trouvaient très concrète, et que le renvoi permettra d'inciter le Conseil administratif à présenter des éléments pour favoriser la mise en œuvre des propositions de la pétition.

Un commissaire dit que son groupe est favorable à la pratique du sport, mais dit être sceptique quant à la possibilité de réaliser ce que la pétition demande. Il estime néanmoins que le Conseil administratif sera en mesure de trouver les bonnes solutions, et qu'il convient donc de voter le renvoi de l'objet au Conseil administratif.

Un commissaire estime que le vote de l'objet est prématuré, et indique qu'il convient tout d'abord d'entendre la magistrate liée au sujet traité, à savoir M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, déclarant que cette audition relève du devoir de diligence de la commission.

Un commissaire indique que s'il trouverait à titre personnel l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis intéressante, il dit son doute à ce qu'elle soit utile pour le traitement de la pétition. Il propose donc de voter sans attendre le classement de l'objet.

Une commissaire dit qu'elle ne s'opposera pas à l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis, mais fait observer que son programme en vue de favoriser la pratique du sport est en vigueur. Elle note par ailleurs, comme il a été dit, que la portée de la pétition est plus cantonale et nationale que communale.

Un commissaire en convient, mais indique que cela n'empêche pas de recevoir M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis pour voir ce qu'elle propose et peut faire.

Le président déclare qu'il semble intéressant d'auditionner la magistrate pour savoir quelles sont les marges de manœuvre du Conseil administratif en la matière. Il soumet donc cette demande au vote de la commission.

*Vote*

Par 10 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 4 non (1 S, 3 PLR), l'audition de M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis est acceptée

**Séance du 22 novembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, et de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO)*

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis relève un côté un peu infantilisant de la pétition, faisant observer que les gens sont assez grands et peuvent décider d'eux-mêmes s'ils souhaitent faire des exercices aux arrêts de bus. Elle estime en revanche que les questions qu'elle soulève sont positives, et méritent d'être posées.

Le président indique que la commission s'était demandé précédemment si le domaine de la santé globale qui est l'objet de la pétition relevait d'une compétence communale, ou était davantage de compétence cantonale ou fédérale.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis explique que le rôle des communes est important pour le sport, rappelant que la Ville dépense plus que le Canton dans ce domaine en matière de soutien aux clubs sportifs mais que la santé relève du Canton, les communes ayant tout de même un rôle subsidiaire important étant donné qu'elles mettent en œuvre différents projets ayant un impact sur la promotion de la santé.

M<sup>me</sup> Bonvin ajoute qu'à Genève qui est une ville-canton, les communes ont un rôle important à jouer en matière de politique du sport, et parmi ces communes la Ville en particulier. Elle relève néanmoins que la Ville se base beaucoup sur les indications de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en termes de pratique sportive et de gestion des clubs, et que le Canton joue un rôle prépondérant dans le domaine du sport scolaire. Elle précise en ce sens que la Ville s'intéresse en particulier au sport ouvert à tout le public. Elle estime qu'une collaboration avec le Canton en vue de mettre en place une campagne d'affichage via QR Code pour rendre ludique la pratique d'exercices dans l'espace public pourrait être une idée intéressante.

*Questions des commissaires*

Un commissaire demande si du point de vue des ressources, cela vaudrait la peine d'accorder des fonds pour la mise en œuvre de cette pétition plutôt que pour un autre projet.

M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis indique qu'un amendement au budget va déjà demander 200 000 francs pour favoriser le sport dans l'espace public. Elle ajoute que le Service des sports fonctionne à flux tendus, et qu'elle a fait le choix de ne pas créer de nouveaux postes étant donné les conditions financières actuelles. Elle explique que l'on arrive actuellement aux limites de ce qu'il est possible de faire avec le personnel existant, et estime que si l'on souhaite passer à un stade supérieur, ce mouvement devra s'accompagner d'une augmentation des ressources humaines. Elle fait observer qu'à l'heure actuelle pour les cours gratuits, c'est une personne qui contacte le mandataire et se charge de la communication en plus de son travail habituel. Elle déclare que si le Conseil municipal accorde 200 000 francs de plus comme demandé, de beaux projets seront réalisables dans l'espace public, mais qu'il ne sera pas possible de fonctionner éternellement avec le même nombre de collaborateurs et collaboratrices.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que la commission peut voter ce soir.

Un commissaire du Parti libéral-radical abonde dans ce sens, estimant qu'un renvoi serait opportun, et que M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis trouvera ou non le moyen d'en faire quelque chose, et que dans tous les cas cela constituera un soutien à sa politique.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que son groupe soutiendra le classement, estimant que l'audition a pu permettre de constater qu'une politique de promotion du sport volontariste était mise en œuvre par la Ville, et que cela est en mesure de rassurer la commission. Il relève néanmoins que la communication serait à améliorer, notamment concernant les cours gratuits dont les pétitionnaires n'avaient pas entendu parler, et fait observer que cette question est ici centrale, comme dans bien d'autres pétitions. Il estime enfin que les Transports publics genevois (TPG) relevant du Canton, les arrêts de bus ne se prêtent pas à la mise en place d'un projet communal.

Un commissaire du Parti socialiste estime qu'un renvoi au Conseil administratif serait opportun pour soutenir la politique menée et pour donner lieu à la mise en place de projets allant dans le sens des demandes de la pétition. Il indique que le département fera avec les ressources dont il dispose.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe votera le classement de l'objet.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, pour soutenir et développer la politique menée par la Ville en vue de favoriser la pratique du sport dans l'espace public.

Pétition: favoriser l'activité physique dans l'espace public

Un commissaire du groupe des Vert-e-s déclare que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, pour encourager la démocratisation et la sensibilisation à la pratique du sport, auxquelles le département est déjà sensible.

Une commissaire d'Ensemble à gauche dit ne pas être très convaincue par la pétition elle-même, mais estime qu'elle peut donner lieu à de nouvelles idées et de nouvelles impulsions allant au-delà de ce qui avait été prévu.

Le président annonce soumettre l'objet au vote de la commission.

La commission vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif par 11 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 PLR) contre 2 non (UDC, MCG).

*Annexe:* pétition P-448



P-448

Parti socialiste Ville de Genève  
15 rue des Voisins  
1205 Genève  
022 338 20 78  
psvg@ps-geneve.ch

## Pour davantage d'activité physique et de bien être en Ville de Genève

### Pétition adressée au Conseil Municipal de la Ville de Genève

L'activité physique, source de bien-être, permet de prendre soin de soi. Dans ce sens, l'OMS recommande de réaliser au minimum 30 minutes d'activité physique modérée par jour. Malgré cette recommandation, toutes générations confondues, la sédentarité constitue une véritable problématique de santé publique. A titre d'exemple, plus de 85% des adolescent.e.s en Suisse manquent d'activité physique (OMS).

Le PS Ville de Genève demande au Conseil Municipal de la Ville de Genève de prendre des mesures favorisant les activités des habitant.e.s, **d'afficher des propositions d'exercices à divers endroits publics de la ville**, comme par exemple aux arrêts de bus ou dans les administrations. Des petits gestes simples qui améliorent la santé et le bien-être personnel.

- Pour prévenir les risques de certaines pathologies, telles que les maladies cardio-vasculaires, le diabète de type II, certains cancers ou la dépression qui reculent chez les personnes actives (OMS presse, 2010, Lancet 2012).
- Pour économiser des coûts liés à la santé, qui représentent annuellement 2,4 milliards de francs (OFSP 2013).
- Pour vivre plus longtemps et en meilleure santé.
- Pour créer du lien social et des opportunités de moments conviviaux.



**Le président.** Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, rapporteuse** (LC). Chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, bonjour! La commission des pétitions a étudié la pétition P-448 lors de trois séances. La première a été consacrée à l'audition du pétitionnaire et la troisième à celle de la magistrate Marie Barbey-Chappuis. Le but de cette pétition est de favoriser la pratique du sport aux abribus et plus largement en ville. De manière sous-jacente, cette pétition veut aborder la problématique de la sédentarité et de l'obésité.

Le pétitionnaire a fait remarquer que les gens sont souvent immobiles aux abribus et que des affichettes avec de petits exercices pourraient les inciter à une certaine pratique du sport en attendant le bus. De nombreuses questions lui ont été posées pour connaître la faisabilité de cette pétition. Suite à ces questions, le Parti socialiste, dont la pétition est issue, a demandé un temps de réflexion pour savoir s'il allait la maintenir ou non. Il a finalement décidé de la maintenir.

Nous avons ensuite auditionné Marie Barbey-Chappuis, qui nous a dit que c'était une problématique à laquelle elle était confrontée régulièrement et, surtout, que l'une de ses priorités était de favoriser le sport en ville de Genève. La pratique du sport est une compétence qui appartient en grande majorité à la Ville, alors que le Canton, lui, s'occupe plutôt des questions de santé. M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis a dit qu'elle faisait beaucoup de choses pour la pratique du sport en ville et que ce serait un signal fort, si on renvoyait la pétition P-448 au Conseil administratif.

**Le président.** Je donne à présent la parole aux membres du Conseil municipal et du Conseil administratif qui la demandent. Madame Murielle Budry, vous avez la parole.

*Des voix.* Maryelle!

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Merci, Monsieur le président. Je m'appelle Maryelle...

**Le président.** Madame Maryelle Budry, vous avez la parole.

*M<sup>me</sup> Maryelle Budry.* Afficher des propositions d'exercices physiques aux arrêts de bus et dans les salles d'attente de l'administration municipale ne nous avait pas paru une idée très convaincante. Mais afin de soutenir la politique de la Ville, qui tient à sensibiliser l'opinion publique à la pratique du mouvement et du sport comme mesure préventive contre l'obésité, le surpoids et les maladies cardiaques, ainsi que pour une bonne santé générale des habitants, Ensemble à gauche a voté en commission le renvoi de la pétition P-448 au Conseil administratif. Nous pensons qu'à partir de la suggestion de cette pétition le Conseil administratif et ses services trouveront encore d'autres bonnes idées pour faire bouger la population genevoise, qui en a besoin!

**M. Valentin Dujoux** (Ve). La pétition P-448 se base sur un constat simple: il est possible d'être en activité et en mouvement facilement et dans beaucoup de lieux. Au même titre que l'encouragement à prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur, cette pétition invite à bouger davantage alors que, comme il a été rappelé précédemment, notre société se sédentarise toujours plus. Malgré ce constat, les occasions de bouger sont multiples et visibles dans l'espace public. On rappelle au passage qu'il y a sur notre territoire municipal des parcours santé qui invitent aussi à faire des exercices. La pétition P-448 que nous traitons ce soir poursuit ce débat. Elle émet une idée pour profiter d'espaces comme les arrêts de bus ou les espaces de l'administration publique – ou tout autre lieu qui peut être jugé adéquat – pour faire des activités adaptées à la situation physique de chacun.

Evidemment, il ne s'agira pas ici de se limiter aux abribus ni à d'autres endroits! Le groupe des Verts estime qu'il y a des espaces à disposition et qu'on peut faire preuve de créativité – or le Conseil municipal n'en manque pas, de manière générale! Il y a donc des opportunités pour encourager les gens à l'exercice physique.

Comme cela a aussi été rappelé précédemment, ce que nous proposons n'entre pas en concurrence avec les activités proposées par la Ville de Genève et notamment par le Service des sports. Ce n'est pas non plus une possible infantilisation de la population, mais bien une sensibilisation au fait qu'on peut bouger plus et bouger mieux. Pour toutes ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts soutient la pétition P-448 et son renvoi au Conseil administratif.

**M. Timothée Fontolliet** (S). Je vais commencer par me lever... ça fera plaisir à certaines personnes dans cette assemblée! (*Quelques applaudissements.*) J'avoue que ce serait dommage de parler de sédentarité en restant assis, évidemment...

Premièrement, pour introduire la problématique de la sédentarité et peut-être aussi élargir un peu le débat, puisqu'il ne porte pas uniquement sur la pose

d'affichettes dans les abribus – c'était juste un exemple pour illustrer le propos – je citerai deux chiffres: 2 milliards et 2900. Le premier, c'est le coût en francs de la sédentarité dans notre pays, au niveau de la santé. Le deuxième, c'est la quantité de décès prématurés répertoriés qui sont liés principalement à des maladies telles que le diabète, les problèmes cardiovasculaires ou certains cancers, selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Evidemment, on ne peut que penser que nous serons toutes et tous d'accord sur le fait que toute action permettant de réduire ces chiffres est bonne à prendre.

Certes, comme cela a déjà été mentionné, on peut lire dans le rapport P-448 A qu'il y a de plus en plus d'activités sportives proposées par la Ville. On ne peut que féliciter notre magistrate et lui enjoindre de continuer à aller dans ce sens. Mais cette pétition vise quelque chose de différent et de complémentaire. Participer à un cours ou utiliser le matériel de musculation et de fitness qu'on trouve dans les parcs, c'est une chose; pour cela, il faut déjà avoir une certaine motivation et s'être dit: «Je prends une heure de mon temps, je me change, je m'habille et je vais transpirer, je participe à une activité sportive.»

Ce qu'on vise ici est un peu différent et complémentaire, comme je le disais. La pétition P-448 vise en effet un public différent: typiquement, l'exemple de l'arrêt de bus illustrant le propos démontre à l'évidence que cette démarche peut s'inscrire n'importe où. Le but est encore et toujours d'inciter la population à bouger – pas forcément en ayant décidé d'aller faire du sport, mais en ne restant pas sédentaire lorsqu'on se trouve entre deux activités et qu'on peut bouger au lieu non pas de ne rien faire mais, disons, de ne pas bouger.

On peut imaginer plusieurs choses. Nous avons cité l'abribus et les affichettes, mais c'était un exemple et il y en a plein d'autres. On peut aussi installer des pédaliers permettant de recharger son smartphone, ou alors – que sais-je? – des ateliers d'arrachage des futures affiches interdites sur le domaine public... Blague à part, il y a des dispositifs intéressants dans d'autres villes, notamment à Stockholm où des pianos ont été installés sur les escaliers à côté des escalators. Ça peut paraître amusant en soi, mais cela fait que les escalators ont été désertés et que tout le monde utilise les escaliers, dans ce cas-là! Tout ça toujours pour atteindre ce même but: bouger davantage et améliorer la santé publique.

Une rapide parenthèse là-dessus: j'ai lu dans le rapport P-448 A qu'on pouvait trouver ça un peu puéril et infantin. J'aimerais juste rappeler une chose. Inciter la population à bouger sans qu'elle s'en rende vraiment compte, alors qu'elle a malheureusement pris l'habitude d'être sédentaire, ça a un nom: c'est ce qu'on appelle, en bon français, le *nudge*. La définition du *nudge*, c'est inciter des individus ou l'ensemble d'un groupe humain à changer un comportement ou à faire certains choix sans les mettre sous contrainte ni obligation. On peut trouver ça un peu puéril ou infantilisant, mais je me permets de vous informer, Mesdames et Messieurs, que le créateur de cette théorie est un certain Richard Thaler – c'est

peut-être un grand gamin mais, en l'occurrence, ce grand gamin a reçu le prix Nobel d'économie en 2017 pour l'ensemble de ses travaux. Il y a donc peut-être quelque chose qui tient la route, derrière tout ça, un concept sérieux et complémentaire aux activités sportives.

Je vais m'arrêter là. Le Parti socialiste est tout à fait favorable au renvoi de cette pétition au Conseil administratif – évidemment, puisqu'elle vient de nous! (*Rires.*) On se réjouit de voir ce que les services de la Ville pourront inventer pour faire bouger notre population, nos concitoyennes et concitoyens, parce que bouger, Mesdames et Messieurs, c'est comme le rire: c'est bon pour la santé! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (LC). Je voulais juste donner la position de notre groupe. Le Centre est favorable au renvoi de la pétition P-448 au Conseil administratif. Nous remercions notre magistrate pour le travail déjà fait et le travail qu'elle réalisera à l'avenir pour les activités sportives en ville de Genève.

*Des voix.* Bravo! (*Applaudissements.*)

**M. Christian Steiner** (MCG). Effectivement, qui s'opposerait à la promotion du sport et du bien-être en ville de Genève? On ne peut qu'être d'accord avec le principe. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit que le département de la sécurité et des sports fait très bien son travail et que la promotion du sport par la Ville est tout à fait adéquate – on s'en est aperçus notamment pendant l'audition de la conseillère administrative en commission. En réalité, soutenir la pétition P-448 ne ferait que lui enlever de potentielles ressources, vu que celles-ci sont limitées et déjà très largement utilisées. Pour ces raisons, le Mouvement citoyens genevois refusera cette pétition qui, on peut le dire, enfonce des portes ouvertes...

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je partage bien évidemment l'idée générale de la pétition P-448, qui vise à encourager et à favoriser la pratique sportive. Nous venons de passer deux ans de crise sanitaire, il est donc d'autant plus important d'offrir à la population diverses possibilités de pratiquer des activités sportives – et cela, pas seulement dans des infrastructures que je qualifierais de classiques, à savoir des centres sportifs.

La crise sanitaire nous a d'ailleurs poussés à développer une offre sportive dans l'espace public, puisque pendant de nombreux mois nos infrastructures

## Pétition: favoriser l'activité physique dans l'espace public

sportives étaient fermées ou fortement limitées en termes de jauge ou d'accès. Notre volonté, notre souhait pendant ces deux dernières années a été de faire une salle de sport à ciel ouvert en ville en utilisant l'espace public, puisque celui-ci nous offre un potentiel extraordinaire. C'est le cas particulièrement à Genève: par exemple, il est très agréable de pratiquer le sport au bord du lac. Nous avons donc développé une offre dans ce sens.

On peut penser notamment à la Canopée au quai Gustave-Ador, qui a ouvert à l'été 2020 pour offrir des cours «Covid-compatibles». Vu leur succès, ils vont se poursuivre. Pourquoi ont-ils eu autant de succès? Peut-être parce que les modalités d'inscription étaient extrêmement souples: c'était gratuit et sans engagement, ce qui a permis aussi à beaucoup de femmes de se mettre ou de se remettre au sport, ces modalités d'inscription permettant de concilier vie professionnelle, vie familiale et activités sportives. Nous continuerons donc l'offre de la Canopée cette année.

Nous avons également développé des cours de sport gratuits dans l'espace public, dans des lieux emblématiques comme l'île Rousseau, la Perle du Lac ou les Bains des Pâquis. Nous avons aussi développé cette offre dans les quartiers de la rive droite et de la rive gauche, de manière à ne pas attendre que les gens franchissent la porte de nos infrastructures sportives. Il s'agissait véritablement d'aller les chercher dans l'espace public afin de leur proposer des activités sportives.

Je citerai également le projet de la pointe de la Jonction, où nous avons proposé l'été dernier des activités sportives plutôt dans le domaine du sport urbain qui ont rencontré un joli succès auprès des adolescents. Je reviendrai bientôt avec un projet dans le même esprit, plus ambitieux encore que ce que nous avons développé l'été dernier. Là aussi, cela se fera à la pointe de la Jonction.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, on est bien évidemment très actifs en la matière. La politique sportive en Ville de Genève s'articule autour de deux axes: d'une part le soutien aux clubs et à la pratique sportive dite classique, d'autre part le soutien à la pratique sportive dite libre – c'est-à-dire en dehors des clubs – qui a véritablement explosé ces dernières années. L'une et l'autre ne s'opposent pas, je crois même qu'elles sont tout à fait complémentaires: la pratique libre permet à certains Genevois et Genevoises de se mettre ou de se remettre au sport – puis, dans un second temps, s'ils crochent, de rejoindre éventuellement un club. Voilà donc les axes de la politique sportive de la Ville de Genève.

Je rappellerai que le département de ma collègue M<sup>me</sup> Kitsos est également actif en la matière, notamment dans le domaine du Proxisport, à savoir ces installations sportives aménagées dans les parcs et qui relèvent de la compétence du département de la cohésion sociale et de la solidarité. La Ville de Genève est donc active en la matière.

La pétition P-448 va dans le sens de ce que nous faisons, dirais-je. Je ne suis pas forcément convaincue qu'il faille maintenant inciter les Genevois à se suspendre aux abribus... Mais s'ils pouvaient marcher, ce serait déjà une façon de promouvoir la pratique sportive. Je crois d'ailleurs que la marche est le premier mode de déplacement à Genève, c'est une ville qui s'y prête extrêmement bien. Donc tout ce qui va dans ce sens est bon à prendre. Cependant, ça doit être encadré. Du côté du Service des sports, les cours que nous offrons à la population sont pour la plupart – voire exclusivement – encadrés par des coachs sportifs, parce que le sport doit aussi se pratiquer dans certaines conditions de sécurité pour éviter des blessures.

Voilà ce que je voulais vous dire à ce sujet, Mesdames et Messieurs. Vous pouvez bien évidemment nous renvoyer cette pétition. Elle ne fera pas de mal, j'ai envie de dire! Mais elle n'invente rien non plus. Je dirais qu'elle pourra simplement nous donner un peu de vent dans les voiles, afin de poursuivre ce que nous faisons déjà en Ville de Genève. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Monsieur Pastore, vous avez demandé la parole?

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Ça va être très court, Monsieur le président! Je suis quand même un peu surpris de ce que j'ai entendu de la part des Verts et de la gauche dans son ensemble. Mesdames Messieurs de la gauche, vous pourriez avoir un petit peu plus de respect pour M<sup>me</sup> Esther Alder! Quand elle était au pouvoir administratif, elle a déjà implanté des centres sportifs dans les parcs, selon les moyens qui lui étaient donnés pour les mettre en place. Alors, tous vos blablas ne sont pas très gentils pour elle! Si elle nous regarde – bonjour Esther! – elle ne doit pas être très contente. Après ce qu'elle a fait, voilà vos remerciements! Je vous souhaite une bonne continuation... Faites gaffe, parce que je suis toujours derrière vous! (*Rires.*)

**M. Didier Lyon** (UDC). La pétition P-448 veut régler le problème de la sédentarité et de l'obésité par la pratique du sport aux abribus et, plus largement, en ville. On nous donne des exemples, comme effectuer 20 flexions devant le distributeur à billets pour avoir une course gratuite ou utiliser un pédalier pour recharger son portable. Cette pétition n'est pas sérieuse, elle est infantilisante. Les abribus, souvent exposés à la pollution et au bruit – sans oublier leur promiscuité –, ne sont pas des endroits idéaux pour pratiquer le sport. On peut sereinement penser que les gens qui attendent leur correspondance ont autre chose à faire... Il y a des horaires dans la journée pour pratiquer le sport.

Cette pétition est trompeuse, elle ne peut rien apporter aux personnes en surpoids. Il faut se rappeler que les gens sont assez grands pour décider s'ils souhaitent ou non faire du sport pour leur santé. Les abribus ne sont pas des endroits où l'on peut faire du sport. L'Union démocratique du centre estime que, compte tenu de la situation financière de la Ville, l'investissement financier dévolu à des projets de ce genre – je pense à la somme de 200 000 francs évoquée par M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis en commission – pourrait servir à d'autres projets sportifs plus sérieux. L'Union démocratique du centre vous invite à voter le classement de la pétition P-448, Mesdames et Messieurs. Merci!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 46 oui contre 9 non (1 abstention).

## **9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2021: «Pour une rue du Diorama piétonne» (P-452 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 7 septembre 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, lors de ses séances des 13 septembre, 11 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs travaux.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 13 septembre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Anne-Lise Allisson et de M. Roland Burkhard, pétitionnaires*

M. Burkhard indique qu'il est accompagné de M<sup>me</sup> Allisson, gérante du magasin Très Classic. Il explique tout d'abord que la rue du Diorama concernée par la pétition commence au boulevard de Saint-Georges et se finit de l'autre côté, rue de la Synagogue. Il relève avoir constaté avec le pharmacien de la rue qu'il y a

---

<sup>1</sup> Commission, 985.

souvent des voitures qui entrent dans la rue depuis le boulevard de Saint-Georges, alors que ce sens est interdit depuis plusieurs années.

Il indique que les travaux qui ont actuellement lieu sur les canalisations de la rue pour éviter des inondations comme en 2019 ont été l'occasion de solliciter des connaissances et des personnes qui fréquentent leurs établissements pour leur présenter les enjeux de la pétition. Il relève que les gens étaient enthousiastes et constataient que Genève était à la traîne en matière de piétonnisation des rues; il cite les efforts en la matière accomplis aussi bien au Locle qu'à Berne ou Bâle, où la piétonnisation s'est accompagnée d'une végétalisation du bâti. Il fait observer que quelque chose de similaire serait ici envisageable ce qui permettrait d'animer cette rue par des éléments plus intéressants que le passage des autos. Il indique que, la rue disposant d'un commerce de lavage de voitures, d'un garage vendant des motos, et d'un parking, il conviendrait d'autoriser le passage via la rue des Marbriers dans les deux sens. Il précise à ce titre qu'il est aussi parfaitement possible de prévoir une circulation dans les deux sens à l'endroit le plus large de la rue, tout en piétonnisant la première partie de la rue, du côté du boulevard de Saint-Georges. Il explique que cela permettrait de prolonger le caractère piéton de la petite esplanade sise devant le Café Cuba, et d'y établir d'autres lieux de délassement. Il indique que cela lui permettrait d'ouvrir le tea-room sous forme de buvette associative qu'il projetait d'ouvrir, en profitant d'installer une terrasse. En effet, le sous-sol de la galerie Humanit'Art ne répond pas aux exigences du Service du commerce (SCOM) en matière de hauteur de plafond, ce qui a entraîné la mise en suspens du dossier. Il fait observer qu'il serait également possible d'y constituer un espace de divertissement en lien avec sa galerie, où pourraient également se tenir de petits concerts en début de soirée.

M<sup>me</sup> Allisson indique qu'en face de son magasin se trouve l'un des plus laids bâtiments de la ville, qui plus est lourdement tagué. Elle fait observer que la piétonnisation de la rue permettrait de lui redonner du charme en végétalisant la façade et lui donnerait l'occasion de présenter ses disques sur une table à l'extérieur.

M. Burkhard déclare que la piétonnisation permettrait aussi d'y faire cesser le deal de drogue, car il fait remarquer que la rue est aussi fréquemment empruntée le soir par des automobilistes pour cette raison. Il indique à ce titre que depuis que les travaux ont lieu sur les canalisations et que la rue est bloquée, le deal a cessé. Il admet que si le problème ne sera de ce fait que déplacé ailleurs, il appartient à la Ville et au Canton de s'attaquer à la question dans son ampleur.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire estime que la pétition est présentée au bon moment, et qu'il convient de profiter des travaux qui ont lieu actuellement dans la rue pour la rendre plus agréable. Elle demande à ce titre quand les travaux toucheront à leur fin.

M. Burkhard répond qu'un contremaître, qui a par ailleurs signé et fait signer la pétition, a indiqué qu'ils finiraient si possible à la fin de cette année.

Ladite commissaire remercie les pétitionnaires pour les propositions qu'ils formulent, notamment en ce qui concerne la possibilité d'un passage via la rue des Marbriers. Elle estime à cet égard qu'il conviendrait aussi d'envisager l'installation de bornes rétractables pour permettre le passage des riverains, comme c'est le cas rue Leschot.

Elle demande quelle a été la réaction des garages et du magasin de motos face à la pétition.

M. Burkhard répond qu'ils n'y étaient pas nécessairement opposés, mais qu'ils n'ont pas voulu la signer. Il indique qu'ils resteront néanmoins accessibles pour les véhicules passant par la rue des Rois et la rue de la Synagogue ou par la rue de l'Arquebuse et la rue des Marbriers et estime que prévoir une limite de vitesse à 20 ou 30 km/h pour tout le secteur est raisonnable.

Un commissaire remercie les auditionnés pour leur présentation et leur très intéressante pétition, indiquant que le Parti libéral-radical y est favorable, constatant que cette rue se prête bien à être rendue piétonne, tandis que les rues alentour peuvent commodément récupérer le trafic. Il demande confirmation du fait que les garagistes de la rue n'y étaient pas totalement opposés non plus.

M. Burkhard le confirme. Il indique que le problème de cette rue tient aussi au fait que de nombreux automobilistes continuent d'emprunter le sens interdit depuis le boulevard de Saint-Georges.

Une commissaire confirme en tant qu'habitante du quartier que la rue du Diorama manque singulièrement de charme, en comparaison notamment de la rue des Rois qui a été avantageusement végétalisée et de la place de la Synagogue qui a été piétonnisée. Elle estime qu'une synergie est à trouver entre toutes ces zones et présente ses encouragements aux pétitionnaires.

M. Burkhard et M<sup>me</sup> Allisson la remercient.

Un commissaire indique qu'une communication serait à faire pour expliquer aux gens qu'on pourra continuer à accéder aux garages et au parking de la rue.

M. Burkhard indique avoir déjà expliqué à l'armurier Cavioli que ses clients pourraient toujours passer par l'autre côté de la rue. Il ajoute que le photographe Gregory Maillot qui loue une arcade à côté de celle de M<sup>me</sup> Allisson et le pharmacien sont aussi favorables à la pétition, en particulier le pharmacien dont le pas de porte est situé très près de la route, ce qui peut s'avérer dangereux lorsque des autos empruntent le sens unique.

Une commissaire déclare que le groupe socialiste soutiendra aussi la pétition. Elle indique par ailleurs rejoindre M. Burkhard sur le fait que d'autres villes suisses

font des efforts pour végétaliser et piétonniser, tandis que Genève semble à la traîne sur ce point. Elle rapporte en ce sens le propos d'une habitante, qui déclarait que le seul espace piéton de la ville était le quai du Mont-Blanc. Elle relève que les réactions du garagiste et d'autres personnes qui ont besoin de traverser la rue avec leur véhicule est compréhensible et demande aux pétitionnaires s'ils identifient d'autres obstacles ou oppositions possibles aux demandes de la pétition.

M. Burkhard répond qu'il ne voit pas d'autres obstacles, ni pour les pompiers ou les ambulances qui pourront de toute façon y accéder grâce à leurs brancards et leurs échelles, ni pour les taxis, qui seront accessibles juste à côté, étant donné la taille très réduite de la zone piétonne envisagée. Il relève que pour la levée des ordures les riverains n'auront qu'à faire 20 m de plus pour déposer leurs poubelles. Il indique que des piquets à installer du côté du boulevard de Saint-Georges permettraient de s'assurer que les voitures ne pénètrent pas dans la rue. Il précise enfin qu'il avait lancé en 2009 une pétition pour que la place de la Synagogue devienne piétonne et relève que cela a finalement été fait, espérant que cette pétition suive le même destin.

M. Burkhard explique qu'il s'agit de signatures manuscrites et explique qu'il a laissé des feuilles dans sa galerie d'une part, et qu'il s'est déplacé dans la rue et au-delà pour la faire signer d'autre part.

#### *Discussions et vote*

Un commissaire estime que l'audition de M<sup>me</sup> Perler serait opportune pour comprendre ce qui peut être fait à court, moyen et long terme.

Une commissaire estime qu'il serait mieux de renvoyer le texte au Conseil administratif sans attendre et qu'au vu du manque de rues piétonnes à Genève cela permettrait d'insuffler un mouvement en leur faveur.

Ledit commissaire précise que sa demande d'audition visait à recevoir des éclaircissements sur les possibilités de mettre en œuvre les demandes de la pétition, et non pas à s'y opposer.

Une commissaire estime qu'au vu de la fin prochaine des travaux qui se finiront en fin d'année au plus tard il serait opportun de renvoyer directement l'objet sans attendre.

Le président, notant que M<sup>me</sup> Perler est maire cette année, relève que son agenda est relativement rempli.

Un commissaire relève que l'audition de M<sup>me</sup> Perler et de ses services dans des délais rapides serait en effet opportune, et note qu'il est probablement trop ambitieux de vouloir régler la question d'ici la fin des travaux. Il estime qu'il

pourrait être judicieux de la contacter rapidement par mail pour savoir quand elle pourra se libérer.

Une commissaire indique être séduite par cette pétition et estime que, par respect pour le travail de la commission, M<sup>me</sup> Perler pourrait déléguer une personne de son département si elle-même n'a pas le temps.

Le président soumet donc au vote l'audition de M<sup>me</sup> Perler et de ses services et indique qu'il reviendra rapidement devant la commission concernant le délai de cette audition.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

### **Séance du 11 octobre 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction de l'AGCM*

M<sup>me</sup> Perler indique qu'elle accueille cette pétition tout à fait favorablement. Elle comprend que les nuisances sonores et le trafic de stupéfiants qui passe dans différentes rues puissent incommoder fortement les habitants de cette rue. M<sup>me</sup> Perler est d'autant plus favorable à cette pétition que la rue des Rois est en pleine requalification. Cependant, il y a quelques écueils à surmonter dans la mise en œuvre de cette pétition que MM. Betty et Bouthinon vont expliquer.

M. Bouthinon rappelle que la pétition a rassemblé 444 signatures des habitants et des commerçants de la rue du Diorama. Elle demande la piétonnisation de la rue dans son entier du boulevard de Saint-Georges à la rue de la Synagogue ou alors partiellement du boulevard de Saint-Georges jusqu'à la rue des Marbriers avec comme objectif de créer des espaces de convivialité et végétaliser la rue, diminuer les nuisances sonores et supprimer le trafic lié au deal de drogue dans la rue et par conséquent améliorer la sécurité vis-à-vis de cette problématique. Il précise également que depuis la place du Cirque vers le boulevard de Saint-Georges, il y a un trottoir traversant qui est déjà existant. En perpendiculaire, il y a la rue des Marbriers qui permet aujourd'hui de sortir depuis cette rue. Dans la rue des Marbriers direction nord, boulevard de Saint-Georges dans le dos, il y a sur la gauche un parking public. La structure de la rue est très classique, il y a le trottoir, la voie de circulation, des stationnements, des stationnements pour les deux-roues et un autre trottoir avec une dénivellation pour accéder à un quai de chargement pour la logistique de l'hôtel. Sur l'autre direction, il y a une vingtaine de stationnements. Il va y avoir des modifications, notamment la réalisation de la zone 30 Archebuse avec une zone piétonne déjà existante. L'autre aménagement

qui va démarrer ces prochaines semaines est la réalisation de la zone de rencontre et piétonne rue de la Synagogue avec la mise en zone piétonne depuis le boulevard de Saint-Georges jusqu'à la rue des Rois qui va devenir une zone piétonne, une petite portion de zone 30 et enfin toute une partie qui sera une zone de rencontre. La place de la voiture sera reléguée au second plan.

M. Bouthinon évoque la zone 30 de l'Arquebuse, ce sont des travaux en cours qui se termineront au printemps, quelques aménagements spécifiques se feront rue du Diorama. Il y aura notamment des élargissements de trottoirs pour laisser plus de place aux piétons. Pour rappel, il y a déjà un trottoir traversant existant et un contresens cyclable qui sera signalé. Le projet de la rue des Rois dont les travaux vont débuter en novembre va se terminer au printemps 2023. M. Bouthinon montre des images de synthèse qui représentent l'aménagement une fois terminé. On peut voir que la voiture, comme évoqué, sera reléguée au second plan avec une place créée pour les terrasses, pour venir passer du temps, il y aura aussi une fontaine. Il y aura donc une certaine animation et un ornement de cette portion de rue qui va complètement changer d'affectation. Il y aura très peu de stationnement, ils seront principalement pour les taxis, les deux-roues motorisés et les vélos. Cette portion se situera face au cimetière des Rois avec une grande partie qui sera végétalisée pour qu'il y ait un rapport d'échelle avec cette façade de bâtiment assez imposante et haute.

Pour revenir à la pétition il y a deux options évoquées:

- La piétonnisation de toute la rue avec néanmoins une interruption de piétonnisation puisqu'il est nécessaire de conserver la desserte d'un certain nombre de parkings. Cela impose la mise à double sens de la rue des Marbriers dans cette option-là.

Ou

- Une piétonnisation partielle, c'est-à-dire depuis la rue des Marbriers jusqu'à la place du Cirque, on conserverait uniquement un sens sur les Marbriers comme c'est le cas aujourd'hui mais elle est actuellement en sens inverse. Il faudrait inverser le sens actuel afin que les stationnements puissent être desservis et qu'il soit possible de repartir dans le sens de la rue de la Synagogue.

Les avantages et inconvénients de ces propositions-là:

- La piétonnisation de l'ensemble de la rue permettrait de supprimer les conflits à la place du Cirque, cela signifierait aussi la suppression d'environ 25 places de stationnement.
- La piétonnisation partielle uniquement depuis la place du Cirque jusqu'à la rue des Marbriers aurait le même avantage, c'est-à-dire la suppression des conflits sur la place du Cirque et suppression uniquement de 10 places de stationnement.

Ces changements permettraient une réappropriation de l'espace par les usagers de la pétition et la suppression des conflits au niveau de la place du Cirque.

D'autres éléments sont à considérer, l'impact du stationnement macaron des habitants qui va être supprimé d'une façon assez importante dû au projet rue des Rois, projet qui va supprimer environ 34 places de stationnement, 32 horodateurs, deux places bleues. Il y aura des places pour les vélos qui seront ajoutées et une place pour les personnes à mobilité réduite (PMR) (véhicule avec un macaron handicapé). Un autre élément à prendre en compte est le potentiel d'une piétonnisation qui est assez attractive par rapport aux arcades sur cette rue. Il y a des arcades mais les flux piétonniers ne sont pas majeurs, il y a des différences de niveau à gérer, plusieurs accès à des parkings ce qui n'est pas évident à gérer dans le cas où on opte pour une piétonnisation complète.

Il faut aussi prendre en considération le fait que potentiellement ce serait l'aménagement de l'espace ouvert du parking depuis la rue des Marbriers qui mériterait d'être retravaillé, c'est le point noir de ce carrefour (rue des Marbriers et rue du Diorama), cette articulation mériterait d'avoir une image plus agréable de cette rue.

M. Betty ajoute que, dans la continuité de ce que disait M<sup>me</sup> Perler, le département est favorable à l'évolution de cette rue. Il se demande cependant s'il ne faudrait pas procéder en deux temps, considérant que remettre la rue des Marbriers à double sens semble être un inconvénient assez fort. De plus la section entre la rue du Diorama, la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue accueille un commerce de lavage de voitures et de deux-roues motorisés. Il ne s'agit pas de la portion de rue qui offre le plus de possibilités pour les commerces. En faisant le pour et le contre, il serait probablement préférable de faire une première étape qui soit la piétonnisation partielle en intégrant une réflexion sur le parking (sous gestion de la Gérance immobilière municipale (GIM)). C'est une première étape qui fait sens et qui vient dans la continuité des travaux en cours. Elle permettrait de voir comment évolueront les commerces le long de la section entre la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire demande si des solutions ont été pensées quant aux zones de rencontre qui sont des zones de conflit. Elle demande comment est gérée la sécurité de ces zones. Elle aimerait également savoir si les places de parking qui seront supprimées seront compensées financièrement étant donné que ça fait un manque à gagner pour la Ville.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'il faut encore réfléchir aux compensations possibles pour la suppression des places de parking. Concernant ces places, il y a des

alternatives à travers des parkings de proximité bien que payants et donc plus chers. M<sup>me</sup> Perler indique que c'est aussi un choix de sa part et de la part du Conseil administratif puis du Conseil municipal de supprimer des places de parking en faveur d'une amélioration, d'une autre qualité urbaine à certains endroits. Il est nécessaire de passer par là.

M. Betty indique que le service est resté dans la logique d'une zone piétonne puisque la pétition parle de zone piétonne. Cela signifie que cette zone est contrôlée par une borne automatique. A partir de là, des ayants droit sont définis afin d'obtenir l'accès à la zone en question.

Ladite commissaire indique qu'une zone de rencontre signifie qu'il y a du trafic.

M. Betty précise qu'effectivement une zone de rencontre n'est pas contrôlée, mais dans ce cas-là il s'agit d'une zone piétonne. Il y aurait donc une borne au début de la rue du Diorama côté boulevard de Saint-Georges, place du Cirque. Si on est dans la version première, piétonnisation de toute la rue, il y en aurait une à l'autre bout, au niveau de la rue de la Synagogue.

Un commissaire indique que le but de cette audition est de juger si cette pétition est recevable ou non. Il demande si l'AGCM envisagera l'une des deux variantes, qu'il y ait la pétition ou pas.

M. Betty le confirme. Cependant, peut-être pas aussi rapidement que s'il y a une demande du Municipal de le faire.

Ledit commissaire ajoute que sauf erreur toute place supprimée en surface doit être compensée. Il aimerait savoir si la compensation se fera auprès du parking de la Tribune de Genève ou si d'autres parkings entrent en compte.

M. Betty précise qu'il pourrait y avoir également celui du Stand. Les parkings cités par les pétitionnaires comme pouvant accueillir de la compensation sont justes.

Un commissaire remarque que les trois signataires principaux sont sur la première partie. Il précise que l'initiateur est particulièrement intéressé pour des intérêts personnels qui lui avaient été refusés une première fois. Il ajoute que les commerces qui se situent plus loin sont plutôt opposés. Il demande ce qui était prévu en l'absence de pétition pour cette rue qui n'est pas la plus sympathique pour devenir piétonne.

M. Betty répond qu'aujourd'hui il n'y pas de programmation pour cette rue. L'objectif est de réduire les vitesses de circulation, d'améliorer les mobilités douces. La mise en place de cette zone 30 est en cours; à l'issue de cette mise en place un bilan de l'efficacité de toutes ces mesures devra être effectué. Si le bilan

est positif la zone 30 devient définitive, s'il ne l'est pas des mesures correctives devront être faites. Avant que tout ça soit fait, on n'était pas dans une logique d'engager des études sur la rue du Diorama. Il ajoute qu'il ne s'agit pas du seul quartier où il y a des enjeux de piétonnisation, d'apaisement et de végétalisation, donc ce n'est pas dans le top 10 des objets que le département s'imagine développer si le choix est laissé à l'administration. Ce n'est pas dans les dix à quinze priorités. Dans le cas où le Conseil municipal voudrait aller de l'avant alors le projet sera accéléré.

M<sup>me</sup> Perler abonde dans le sens de M. Betty, il n'est pas possible de tout faire à la fois. Si c'est une priorité du Conseil municipal alors le projet sera intégré.

M. Betty ajoute que la rue de la Synagogue présente également un enjeu, il y a la place de la Synagogue dont les travaux vont démarrer. S'il fallait faire le pour ou contre entre la rue du Diorama ou la rue de la Synagogue, ce n'est pas sûr qu'on n'aboutisse pas à dire qu'on fait d'abord la rue de la Synagogue avant la rue du Diorama au vu de la liaison forte entre le cimetière des Rois, tout le développement qui s'est fait derrière et les administrations qui sont à proximité aussi.

Ledit commissaire indique que ça fait sens.

Le président fait remarquer qu'entre la rue de la Synagogue et la place de la Synagogue, il y a le boulevard Georges-Favon qui est un axe assez passant.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'ils font en sorte d'avoir une cohérence sachant qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps, il est essentiel d'établir des priorités.

Une commissaire précise qu'elle est heureuse d'entendre que les auditionnés relèvent le point noir en ce qui concerne le parking ouvert qui pourrait être transformé en un lieu charmant. Elle demande s'il y a déjà eu des réflexions autour de cette question.

M<sup>me</sup> Perler indique que dans son esprit de magistrate en charge de la mobilité, elle a discuté avec M. Gomez dans la perspective d'aménager différentes places et d'éliminer des parkings. C'est lui qui est en charge de renoncer aux baux des personnes qui ont une place de parking. Il est en train de faire cela du côté de Villereuse pour transformer ce parking en parc. Ce serait aussi une question qu'elle pourrait lui poser dans le cas où ils aimeraient faire émerger cela. M. Betty rejoint la commissaire sur le fait qu'il y a un potentiel.

Une commissaire demande d'obtenir une idée d'un échancier si la commission renvoyait cette pétition au Conseil municipal et qu'il venait à l'approuver. En rapport avec la communication sur tous ces projets, elle trouve formidable de voir toutes ces réflexions qui sont amorcées, notamment cette zone 30, la zone piétonne à la rue des Rois. Mais il est vrai que lorsque l'audition des pétitionnaires a été

faite, ils ne l'ont à aucun moment mentionné. En voyant au sein de la commission des pétitions de nombreux pétitionnaires, elle a l'impression qu'il y a toujours un décalage de communication. Elle aimerait savoir si les deux options avaient déjà été étudiées avant la pétition ou si celle-ci en a été à l'initiative. Elle aimerait également savoir à quel point les communications sont larges auprès des habitants, si ça se limite à la rue ou plus largement au quartier. La commissaire suppose qu'il y aurait quelque chose à trouver par rapport à la communication faite aux habitants. Il arrive régulièrement qu'ils ne soient pas au courant de ce qui se passe.

M<sup>me</sup> Perler réfléchit actuellement à cette thématique puisque effectivement, bien souvent, les habitants ne sont pas au courant de ce qui va se passer. Quand bien même il a été décidé de faire des points presse après chaque Conseil administratif depuis son entrée en fonction, il est vrai que c'est un type de communication qui peut échapper aux habitants des rues concernées. Avant les démarrages de travaux, il y a soit des informations publiques qui présentent le projet ou alors une information de démarrage de projet au travers d'un panneau, indiquant la durée. M<sup>me</sup> Perler partage complètement le constat qui est que la population est peu informée des projets en cours. Il faudrait faire une information plus intense dès le moment où le Conseil municipal vote des crédits de réalisation pour que la population de la Ville soit au courant de ce qui va se passer les prochains mois, à quelle échéance et ce qui va être transformé. Faire ce type de communication ou organiser des soirées d'information mobilise quand même du monde dans le département. Elle ajoute qu'il est toujours plus complexe d'amener cette communication-là bien qu'elle soit très importante au vu des attentes de la population étant donné que son département est en déficit de force de travail.

M. Betty précise que soit on s'inscrit dans une démarche participative depuis le début des études et ça ne peut pas être le cas dans tous les projets menés, pour les projets qui n'ont pas encore été votés, c'est compliqué, soit la communication se fait juste avant les travaux, comme cela se fait généralement ou sur des projets d'investissement. Il partage la réflexion autour de la communication menée par M<sup>me</sup> Perler, ce n'est pas aussi simple. Sur les délais de réalisation, c'est une question complexe, si on raisonne sur un projet purement fonctionnel, c'est-à-dire mettre les bornes de contrôle d'accès et faire le strict nécessaire en termes de circulation sans aménagement qualitatif, on pourrait l'imaginer pour le premier semestre 2023 sachant que dans ce cas de figure, cela veut dire qu'il y a des autorisations de construire et donc qu'il y a un droit de recours. En faisant le minimum du minimum on peut imaginer que c'est un projet financé sur les budgets des services.

Si on est dans une logique d'investissement, qualitative, où on réaménage l'espace public, où on supprime les trottoirs avec en plus une intervention sur l'actuel parking, cela voudrait dire qu'il faut faire un dépôt de demande de crédit d'étude auprès du Conseil municipal puis un vote. Ensuite, il faudrait poursuivre

la conduite des études, le dépôt d'un crédit d'investissement de travaux avec entre-temps une inscription au plan financier. Cela veut dire que le crédit d'étude devrait être indiqué pour le plan financier 2022 pour 2023, qu'il soit présenté fin 2022, début 2023, qu'il soit voté en 2023 et qu'ensuite il y ait entre six mois et une année d'études pour avoir un projet abouti et qu'en 2024 un crédit de travaux soit voté. Cela signifie qu'il n'y a pas de travaux d'aménagement avant automne 2025. Faire une rue comme celle-ci avec un aménagement définitif de façade à façade et qualitatif, cela requiert aussi une coordination avec tous les partenaires, dont les Services industriels, il faut revoir les réseaux d'assainissement et ça fait une mobilisation conséquente donc, raisonnablement, des travaux qui débute- raient en 2025-26.

M<sup>me</sup> Perler ajoute que c'est dans le cas où le Conseil administratif accepte d'inscrire un tel projet de requalification au plan financier, qui actuellement déborde. Le Conseil municipal n'a pas la capacité d'absorber toutes les propositions qui devraient être déposées et le Conseil administratif n'a pas la jauge d'investissement nécessaire pour supporter les projets qui s'ajoutent. Il y a peut-être d'autres alternatives comme de faire le strict minimum et de proposer aux pétitionnaires, s'ils en ont l'envie, de faire quelques aménagements pendant que le reste se fait.

Un commissaire a une question concernant les places de stationnement. La compensation des places standards a été évoquée, il a vu qu'au niveau du 11, sur la première partie de la rue, il y a une place pour PMR; il aimerait savoir de manière générale si ces réflexions sont intégrées dans les projets, s'ils ont des statistiques d'utilisation de ces places et dans ce cas s'ils contactent directement les personnes concernées ou des associations qui les représentent afin de garantir une offre suffisante. Le Parti socialiste trouve qu'il est important de faire une réflexion ciblée sur ces besoins essentiels dans le cas où on diminue les places de parc.

M. Betty répond que dès que le département reçoit une demande de places pour PMR, ils y répondent favorablement. L'objectif est de répondre à 100% des demandes et, si une rue qui comporte des places PMR est réaménagée, alors ces places sont repositionnées dans le cadre du projet.

Une commissaire remercie les intervenants d'avoir expliqué les procédures à suivre pour pouvoir aménager et piétonniser les rues. Elle ajoute qu'elle comprend maintenant pourquoi il y a cette impression que les changements liés à la piétonnisation prennent du temps à Genève par rapport à d'autres villes de Suisse et d'Europe. Elle demande si la Ville a une liste des rues piétonnes et à qui appartient la responsabilité de la mettre à jour et d'aller de l'avant avec la piétonnisation (la Ville ou le Canton). De nombreuses rues piétonnes à Genève sont remplies de voitures stationnées. Selon elle, la seule rue réellement piétonne à Genève est le quai du Mont-Blanc.

M<sup>me</sup> Perler confirme qu'il y en a une et qu'elle peut être transmise à la commission. Elle précise que ce ressenti vis-à-vis de Genève tient aussi au fait que d'autres villes ont pris de l'avance sur la Ville de Genève qui est très en retard sur les rues piétonnes.

Un commissaire demande dans quel cadre les plans présentés aujourd'hui ont été réalisés.

M. Betty répond que c'était pour l'audition d'aujourd'hui.

Ledit commissaire indique que si cette pétition est renvoyée au Conseil administratif, elle sera ajoutée à l'agenda, et la priorité variera en fonction de ce qui est inscrit dans les investissements. Cela signifierait qu'il ne faut pas s'attendre à que les travaux soient réalisés dans cette rue l'année qui suit.

M. Betty indique que d'un point de vue fonctionnel ce serait possible de réaménager l'année et demie qui vient. D'un point de vue d'un aménagement complet, des études pourraient être engagées mais les travaux ne pourront pas avoir été réalisés.

Un commissaire demande si cette rue deviendrait une zone 30 dans le cas où elle ne serait pas renvoyée au Conseil administratif.

M. Betty le confirme.

Un commissaire revient sur le Powerpoint présenté; il demande, dans le cas où cette zone piétonne se réalise, s'il s'agira d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre.

M. Betty précise que ce serait une zone piétonne. Sur un linéaire de rue comme celle-ci, il n'est pas possible d'imaginer trois régimes de circulation différents.

## **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

### *Discussions et votes*

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif. Il estime qu'il convient de profiter des travaux qui se déroulent actuellement dans cette rue et du réaménagement du quartier pour aller de l'avant sur cette proposition de piétonnisation. Il rappelle que c'est probablement la seconde des variantes présentées par le Conseil administratif qui a été retenue, et note qu'elle satisfaisait également les pétitionnaires.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien constate qu'une solution idoine et adéquate a été trouvée, et qu'il convient donc de voter le renvoi pour soutenir sa mise en œuvre.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe se joint aux avis exprimés et soutiendra le renvoi.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que cette pétition relève d'un certain intérêt personnel de trois ou quatre personnes et rappelle que les signatures proviennent de toute la Suisse. Il dit de plus avoir ressenti que M<sup>me</sup> Perler souhaitait davantage piétonniser cette rue en vertu d'une position dogmatique que parce qu'elle s'y prête vraiment. Il déplore le fait que ce processus pénalisera les commerces de la rue et considère que les pétitionnaires auraient pu se manifester au moment du vote du plan localisé de quartier (PLQ). Il déclare par conséquent que pour ces différents motifs le Mouvement citoyens genevois soutiendra le classement.

Le président du groupe des Vert-e-s estime que la piétonnisation des rues va toujours dans le sens de l'intérêt général et fait observer qu'en l'occurrence la piétonnisation d'une section de rue telle que demandée ici permet tout de même une circulation correcte. Il indique que pour ces raisons son groupe votera pour le renvoi.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que les autres habitants de la rue sont plutôt opposés à cette pétition, et qu'il convient donc de classer l'objet.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève que cette piétonnisation va favoriser l'apaisement de la ville et de ce quartier. Elle fait également observer que les concerts et les activités culturelles organisés par l'association Humanit'Art vont permettre de créer un nouveau social dans une rue un peu défavorisée en la matière.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que des activités de ce type sont déjà organisées à l'heure actuelle par le pétitionnaire dans sa galerie, et rappelle que son prédécesseur organisait déjà des concerts dans son arcade. Il estime par conséquent que la piétonnisation n'apportera rien de plus à cet égard que ce qui existe déjà maintenant.

Le président propose d'ajouter une recommandation au texte de la pétition, à savoir que la commission recommande à la Ville de rénover et de verdir le parking en plein air appartenant à la GIM qui se trouve dans la rue du Diorama.

Par 9 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PLR) contre 5 non (2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission vote en faveur de l'adjonction de la recommandation suivante à la P-452: «La commission recommande au Conseil administratif de verdir et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.»

Le président soumet ensuite l'objet, accompagné de sa recommandation, au vote de la commission.

Par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR) contre 2 non (UDC, MCG), la commission vote le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-452.

8740

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (après-midi)  
Pétition: piétonnisation de la rue du Diorama

*PROJET DE RECOMMANDATION*

La commission recommande au Conseil administratif de verdir et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.

*Annexe:* pétition P-452

P-452



Espace culturel & artistique  
en faveur de l'humanitaire  
Rue du Diorama 14  
1205 Genève  
Tél : +41 22 808 07 93  
Mobile : +41 76 616 42 00  
[info@humanitart.ch](mailto:info@humanitart.ch)  
[www.humanitart.ch](http://www.humanitart.ch)

Service du Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
A l'attention de la Présidence et du Bureau  
et à la Commission des pétitions  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

Genève, le 6 septembre 2021

Concerne : Pétition pour une rue du Diorama piétonne

Monsieur le Président du Conseil municipal,  
Monsieur le Président de la Commission des pétitions,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous remettre une pétition pour que la rue du Diorama soit transformée en zone piétonne, munie de 444 signatures récoltées entre le 15 juin et le 4 septembre 2021.

Nombreux habitants et commerçants souhaitent que cette rue qui va du Boulevard St-Georges à la rue de la Synagogue devienne piétonne ou partiellement piétonne (partie de la rue depuis le Boulevard St-Georges à la rue des Marbriers).

La piétonnisation du bout de la rue de l'Arquebuse a permis à plusieurs commerces de créer des espaces de convivialité. En prolongeant la piétonnisation de l'espace situé depuis la Pharmacie de la Place du Cirque SA jusqu'à la rue des Marbriers au moins, permettrait aux divers commerçants, (Atelier de photographie Gregory Maillot, magasin de disques Très Classic de Madame Anne-Lise Allisson et à Humanit'Art, espace culturel et artistique en faveur de l'humanitaire), de créer des espaces conviviaux et de végétaliser la rue afin de la rendre beaucoup plus agréable qu'elle ne l'est actuellement.

Cela serait également bénéfique aux habitants qui ne subiraient plus les nuisances sonores du passage des véhicules à moteur. En particulier, cela permettrait peut-être aussi de supprimer le trafic de stupéfiants organisé par des dealers dans cette zone où les automobilistes passent pour s'approvisionner (parking privé de la ville de Genève à la rue du Diorama, angle rue du Diorama/rue de la Synagogue/rue des Marbriers et rue de l'Arquebuse).

L'accès aux garages souterrains situés dans la rue du Diorama entre la rue des Marbriers et la rue de la Synagogue, au garage de motos (Zanetta-motos), au lavage de véhicules (Garage-Lavage Zuka) reste assuré si la rue des Marbriers peut être empruntée dans les deux sens et si la rue du Diorama reste accessible par la rue de la Synagogue (dans les deux sens).

La perte de places de parcs (zone bleue) est infime (environ une dizaine de places si celles de la rue des Marbriers sont aussi supprimées). Le parking des personnes fréquentant cette zone peut être déplacé dans le parking payant de la Tribune de Genève et au parking sous la Plaine de Plainpalais.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2022 (après-midi)  
Pétition: piétonnisation de la rue du Diorama

S'il fallait malgré tout laisser un accès à des véhicules (pompiers, police, etc.), il pourrait se faire par une ou deux bornes escamotables de chaque côté de la rue mise en zone piétonne.

Nous restons à votre entière disposition pour vous présenter plus en détail encore, lors d'une prochaine séance de la Commission des pétitions de la Ville de Genève, les motifs et arguments en faveur de la mise en zone piétonne de la rue du Diorama.

Dans cette perspective et dans l'intervalle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Président de la Commission des pétitions, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

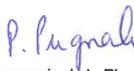
Les initiateurs de la pétition :



Espace culturel Humanit'Art  
et Association humanitaire Aide-en-Raid  
Roland BURKHARD  
Président – Fondateur



Magasin de disques  
Très Classic  
Anne-Lise ALLISSON



Pharmacie de la Place du Cirque SA  
Patrizio PUGNALE  
Administrateur

## Pétition

### Pour une rue du Diorama piétonne

C'est à la rue du Diorama que se trouvait le bâtiment où étaient exposées les immenses toiles formant un panorama, soit en quelque sorte l'ancêtre du cinéma. On a ainsi pu y voir longtemps et restitué avec réalisme, le passage de l'armée des Bourbakis aux Verrières.

Petite rue tranquille de quartier pendant longtemps, elle est devenue petit à petit un lieu de passage motorisé. Actuellement, le trafic automobile est possible dans un sens, depuis la place du Cirque jusque vers la rue de la Synagogue. Elle fait la jonction avec la rue des Marbriers qui rejoint, elle, la rue de l'Arquebuse mise en trafic à 30km/h. De plus la rue des Rois vient d'être mise en zone mixte à 20km/h.

Le trafic motorisé peut parfaitement être organisé différemment : Pour accéder aux parkings privés situés juste des deux côtés du garage de lavage de voitures, il convient d'interdire la circulation entrant dans la rue du Diorama depuis la Place du Cirque et de faire passer le trafic motorisé par la rue de la Synagogue à la rue de l'Arquebuse puis, par la rue des Marbriers, ces deux dernières rues devant alors être ouvertes dans les deux sens de circulation ou à travers de la portion de la rue du Diorama qui va de ces parkings à la rue de la Synagogue dans une zone mixte de 20km/h.

Afin d'assurer la mise en place de la rue du Diorama en zone piétonne, les signataires de la présente pétition estiment nécessaire une réorganisation du trafic dans ce secteur. Du reste, certains résidents et commerçants ont déjà entrepris depuis mi-2020 des démarches dans ce sens auprès des services compétents de la Ville de Genève. Supprimer le trafic motorisé dans cette petite rue pour la rendre aux piétons est de nature à rendre l'endroit plus sympathique et convivial aux activités qui s'y déroulent déjà, et qui pourraient se créer, comme par exemple des terrasses ombragées et sécurisées de divers établissements (galerie d'art et espace culturel, commerce de disques, atelier de photographie, café-restaurant du Festival, etc.), sans compter la mise en place d'une végétalisation urbaine par la pose de bacs à fleurs, plantes diverses, épices aromatiques et arbustes.

Nous, signataires, demandons par conséquent aux autorités municipales, d'entente avec les autorités cantonales si nécessaire, de décréter que la rue du Diorama est interdite au trafic motorisé pour être déclarée rue piétonne.

NOM :	PRENOM :	ADRESSE :	SIGNATURE :
-------	----------	-----------	-------------

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, rapporteuse (LC).** Le but de la pétition P-452 est de piétonniser la rue du Diorama. Cette pétition a été lancée parce qu'il y avait des travaux de réfection des canalisations dans cette rue. Je pense qu'ils sont terminés, à l'heure actuelle, mais je crois qu'il y aura encore des travaux à la rue des Rois et à la rue des Marbriers. Les pétitionnaires ont remarqué que la rue du Diorama était victime d'incivilités et de trafic de drogue. Ils pensent que la piétonnisation pourrait supprimer ou réduire ces nuisances. Suite à leur présentation, nous avons aussi auditionné M<sup>me</sup> la magistrate Perler. Elle nous a indiqué qu'elle accueillait favorablement cette pétition, car elle comprend que les nuisances sonores et le trafic de stupéfiants puissent gêner les habitants de cette rue.

Si j'ai bien compris le message qu'elle nous a fait passer, je crois que ses services sont en train d'étudier des possibilités de piétonniser la rue du Diorama. M. Bouthinon, adjoint de direction au Service de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (AGCM), nous a expliqué les diverses variantes possibles pour piétonniser cette rue.

Par la suite, la commission des pétitions a demandé le renvoi de la pétition P-452 au Conseil administratif avec une recommandation formulée de la manière suivante: «La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de verdier et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.»

**M. Didier Lyon (UDC).** La pétition P-452 est égoïste et déraisonnable. En effet, les pétitionnaires sont des commerçants qui ne voient dans cette pétition qu'un moyen de développer leurs commerces respectifs. L'un de ces commerces ne peut pas utiliser son sous-sol pour des raisons légales – à savoir les exigences du Service du commerce en matière de hauteur de plafond – et l'autre souhaiterait ouvrir un tea-room sous forme de buvette associative. Ces pétitionnaires veulent mettre en difficulté le trafic routier, déjà difficile dans ce quartier. Il ne faut pas oublier qu'après le bout de rue concerné il y a un parking collectif qui nécessiterait de faire des aménagements de circulation pour le trafic motorisé en cas de fermeture de la rue du Diorama.

Les pétitionnaires avancent qu'une piétonnisation de la rue ferait cesser le trafic de drogue. L'Union démocratique du centre est très sceptique là-dessus. Le seul moyen de faire cesser le trafic de drogue, c'est la présence policière – et pas des terrasses de bistrots!

Cette pétition tombe au bon moment pour la majorité de notre Conseil municipal, qui est anti-voitures et qui voit, par ce truchement, un moyen d'accélérer les travaux de piétonnisation et de fermeture au trafic routier dans ce quartier. De plus, nous ne savons pas comment les places de parking extérieures seront

compensées, compte tenu de la présence de parkings collectifs relativement chers. Les autres habitants de la rue sont plutôt opposés à cette pétition. L'Union démocratique du centre invite ce plénum à voter son classement.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin** (MCG). Il y a des pétitions qui occupent beaucoup de monde avec des auditions diverses, lors des séances de commission. Quant à moi, je voudrais demander à ces pétitionnaires combien ils ont prévu de budget pour indemniser les propriétaires de parkings qui ne pourront plus les louer, les locataires des places de parking qui devront aller ailleurs, etc., et comment ils entendent indemniser les autres commerces qui vont faire des pertes conséquentes. Par exemple, le tunnel de lavage situé à cet endroit-là. Combien ont-ils prévu, sachant que la gauche a envoyé promener les affichages en ville de Genève? Je vous signale, Mesdames et Messieurs, que nous avons récolté un nombre de signatures suffisant pour lancer un référendum contre cette décision. Moi, voilà ce que je demande: étant donné qu'on supprime les recettes de l'affichage publicitaire, on s'expose à devoir des indemnités – et ils vont prendre l'argent où, tous ces bien-pensants pétitionnaires?

A force de fermer des rues, vous voulez faire la ville à la campagne ou vous voulez faire la campagne en ville? Il faudrait se décider! Parce que ça fait quand même un certain nombre de millénaires que la différence entre les deux est claire! En ce qui nous concerne, au Mouvement citoyens genevois, nous refuserons de renvoyer la pétition P-452 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Il est à noter que la pétition P-452 a été lancée par trois commerçants de la rue du Diorama – je dis bien trois commerçants – qui voient enfin les avantages de la piétonnisation. C'est une pharmacie, un magasin de disques et un petit centre culturel qui organise des concerts et des expositions. 444 personnes – voisins, voisines, clients, clientes – ont signé la pétition avec enthousiasme.

La rue du Diorama est constituée, pour partie, de bâtiments plutôt laids, mais les commerçants, eux, sont locataires de boutiques situées dans de vieux immeubles avec des peintures du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils ont su s'entendre pour créer une bonne dynamique entre eux et dans le quartier. Ils proposent juste un petit bout de piétonnisation du côté du boulevard de Saint-Georges, justement pour ne pas gêner leurs voisins qui ont des commerces de voitures et de motos de l'autre côté, vers la rue de la Synagogue – et surtout pour ne pas gêner les voitures de pompiers et les ambulances. C'est donc un projet modeste et altruiste, bien pensé. De plus, il s'inspire des piétonnisations en cours à la rue des Rois et à la place de la Synagogue, qui sont toutes proches.

Il y a un hic, dans cette rue: un parking géré par la Gérance immobilière municipale (GIM), donc une source de revenus pour la Ville; mais on nous a informés qu'il y avait des parkings à proximité. La commission des pétitions a voté une recommandation pour verdir et rénover ce parking extérieur aux vieilles pierres apparentes, qui pourrait devenir un lieu charmant. Par conséquent, Ensemble à gauche, ainsi qu'une large majorité de la commission, demande le renvoi de la pétition P-452 au Conseil administratif.

**M. Christian Steiner** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, la pétition P-452 est intitulée «Pour une rue du Diorama piétonne». De prime abord, on pourrait se dire: piétonnisation d'une rue de plus, c'est presque banal... C'est dans l'air du temps! Mais si on y regarde bien, cette rue est étroite, il y a peu de trafic de transit, elle débouche sur pas grand-chose, donc on peut se poser des questions sur les motivations du pétitionnaire auditionné. Il a eu la sincérité de nous dire qu'en fait il avait un intérêt tout personnel – et il y a une deuxième signataire également intéressée – à étendre son commerce dans une rue piétonne. Comme l'a déjà signalé un de mes préopinants, il s'agit donc bien d'un intérêt personnel. Quant aux 444 signatures enthousiastes, ce commerçant a aussi eu l'honnêteté de nous dire que certaines avaient même été recueillies à Zurich, auprès de ses clients ou autres... Car effectivement, il n'y a pas 444 signataires dans la rue du Diorama!

Le pétitionnaire a été un peu plus laconique sur les commerçants de la deuxième partie de la rue, qui m'ont dit – notamment au garage de motos – qu'ils étaient très clairement opposés à cette piétonnisation, qu'ils avaient déjà souffert d'un incendie par vandalisme il y a quelques années et que, si on leur fermait tout accès ou si on rendait l'accès à leur garage encore plus compliqué, vu les travaux prévus en plus à la rue des Rois, eh bien, ce serait la fin de leur commerce. Voilà!

Lors de l'audition de la magistrate, on a vu que, mis à part l'approche dogmatique – on ne refuse pas une fermeture de rue, hein! –, la fermeture de cette rue-là ne présentait que des désavantages: elle n'est pas incluse dans le plan localisé de quartier (PLQ), la piétonnisation est compliquée à mettre en œuvre, cela impliquerait de faire passer les véhicules par la rue des Marbriers en double sens et par la rue de l'Arquebuse. De plus, la rue du Diorama entrerait en concurrence avec des projets futurs pour la place de la Synagogue – et tout ça, dans le cadre d'un plan financier qui déborde!

En outre, on ne voit pas très bien comment la piétonnisation d'une rue permettrait de lutter contre le trafic de drogue, ça le facilitera plutôt. Donc pour le Mouvement citoyens genevois, l'acceptation de la piétonnisation de la rue du Diorama relève plutôt d'une position dogmatique et notre groupe refusera le renvoi de la pétition P-452 au Conseil administratif.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cela ne va pas vous étonner: les Vertes et les Verts soutiendront la pétition P-452, comme ça n'étonne personne que le Mouvement citoyens genevois la rejette! Je veux dire qu'autour de ces sujets liés à la mobilité et à la piétonnisation il y a des réflexes, des idéologies et des convictions, dans ce parlement. C'est normal, c'est à respecter. Je pense qu'il y a aussi un mandat très clair, pour la majorité du Conseil municipal, qui consiste à mettre en œuvre la politique pour laquelle nous avons été élus.

En ce qui concerne plus particulièrement la rue du Diorama, on ne parle pas ici de toute la rue, cela a été dit, mais d'un bout de rue entre la place du Cirque et la rue des Marbriers. L'accès motorisé aux commerces qui en ont besoin – notamment le tunnel de lavage de voitures et le garage de motos – reste tout à fait possible.

Le projet est raisonnable, il s'inscrit aussi dans la logique du quartier qui est un quartier du centre, un quartier vivant, un quartier avec beaucoup de commerces. D'ailleurs, cela a été dit par ma collègue d'Ensemble à gauche: ce sont des commerçants qui demandent cette piétonnisation, des commerçants qui prennent conscience de l'importance de pouvoir vivre ensemble et d'offrir l'accès à l'espace public à d'autres usagers qu'à celles et ceux qui disposent de moyens de transports motorisés. Pour toutes ces raisons, les Vertes et les Verts soutiennent le renvoi de la pétition P-452 au Conseil administratif et lui recommandent de la mettre en œuvre rapidement.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (LC). Je n'ai pas grand-chose à ajouter, suite aux propos tenus par mon préopinant. J'aimerais juste dire que le Centre est favorable au renvoi de la pétition P-452 au Conseil administratif, puisqu'une solution semble être trouvée et qu'elle paraît adéquate pour ce quartier où la circulation est effectivement problématique.

**M. Maxime Provini** (PLR). Le Parti libéral-radical, pour contredire un peu ce qu'a dit mon collègue des Verts il y a quelques instants, sera également favorable à cette piétonnisation. Nous avons une approche finalement assez pragmatique de ce projet. Les demandes de la pétition P-452 sont tout à fait réalisables. Il y a déjà des travaux à cet endroit – je ne sais pas s'ils ont été terminés depuis l'audition des pétitionnaires mais, à ce moment-là, ils étaient en cours. Il s'agit d'une piétonnisation partielle qui ne concerne qu'un petit bout de la rue du Diorama. Il y aura quand même une bande d'accès prévue pour les habitants et un plan de circulation qui permettra au garage de motos et à la station de lavage de continuer à exercer leur activité sans souci. Dans ces conditions, pour le Parti libéral-radical, il n'y a pas à s'opposer à cette piétonnisation.

**M. Manuel Zwyssig** (S). On parle de la rue du Diorama mais, en fait, il ne s'agit que d'un petit bout de rue. Même si on prenait la rue entière, ce serait 150 m de long. Je sais qu'un de mes collègues de l'Union démocratique du centre tient une statistique sur la surface qu'on enlève à la circulation automobile et qu'il dépose régulièrement des questions écrites à ce sujet. J'ai donc fait une vérification sur le site du Système d'information du territoire à Genève (SITG): si on enlevait toute la rue du Diorama à la circulation, cela représenterait une surface de 1300 m<sup>2</sup>, soit à peu près le cinquième d'un terrain de foot, ce qui n'est pas énorme. En tout cas, voilà qui aidera pour la mise à jour de la statistique...

Le Parti socialiste souhaite encourager la population à se déplacer à pied, mais aussi les commerçants qui ont visiblement compris qu'une piétonnisation, lorsqu'elle est bien faite, peut leur être utile et générer du bénéfice pour leur commerce.

Je trouvais intéressant de constater que, d'après l'avis du Mouvement citoyens genevois, on devrait apparemment se récuser quand on signe une pétition qui vise un intérêt personnel. Dans ce cas-là, on ne signe plus de pétitions visant au confort...

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin* (MCG). Je n'ai jamais dit ça!

*M. Manuel Zwyssig*. Non, pas vous, Madame Magnin – vous transmettez, Monsieur le président. Je parle du collègue qui siégeait en commission avec nous et qui l'a dit ce soir: il a soulevé le fait qu'une pétitionnaire avait un intérêt dans sa pétition. Eh bien, oui! C'est le principe d'une pétition: en général, on a un intérêt dans un objet qu'on souhaite renvoyer à une autorité. Je ne crois donc pas qu'il y ait de règle de récusation pour des pétitionnaires.

J'aimerais rappeler aussi quelque chose d'autre. On a parlé de réflexes, de dogmatisme... Je ne pense pas que notre parti ni l'Alternative soient foncièrement anti-bagnoles.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Bien sûr que si!

*(Le président sonne la cloche.)*

*M. Manuel Zwyssig*. Chers camarades, la gauche souhaite promouvoir une utilisation raisonnée de la voiture au centre-ville. Elle souhaite assurer un espace de qualité au centre-ville pour tous ses habitants. Dans ce cadre-là, il semble illusoire

de promettre aux gens que la voiture pour tout le monde est la solution à tous nos déplacements. Il va falloir, à un moment donné, faire le deuil de ça. Ça n'a rien de dogmatique, c'est quelque chose d'assez pragmatique, en fait.

*M. Daniel Sormanni.* C'est dogmatique!

*M. Manuel Zwyszig.* On a un espace limité dans notre centre-ville et on essaie de le rendre agréable pour tous ses usagers. Je rappelle qu'il y a de plus en plus de personnes qui n'ont plus de voiture, au centre-ville, et qui sont très contentes comme ça... (*Vives réactions sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.*)

**Le président.** Attendez, Monsieur Zwyszig. Arrêtez, Messieurs, et laissez le conseiller municipal s'exprimer, s'il vous plaît! Poursuivez, Monsieur Zwyszig.

*M. Manuel Zwyszig.* Merci beaucoup. Je parlais donc de notre position favorable à une utilisation raisonnable de la voiture, que nous considérons comme une excellente invention. Nous n'avons pas de problèmes avec la voiture en soi, mais avec une utilisation excessive de la voiture dans notre ville. C'est ça, le souci qu'on a!

Maintenant, j'aimerais aussi rappeler en quoi consiste l'étude d'une pétition en commission. Là encore, il n'y a rien de dogmatique. On auditionne les pétitionnaires, on invite des magistrats à s'exprimer et on fait un certain nombre de vérifications. Dans le cas présent, par exemple, on a vérifié qu'une place pour personnes à mobilité réduite située dans ce périmètre pourrait être relocalisée ailleurs sans que cela ne génère de problème. Et ça, ça nous tient à cœur, au Parti socialiste! Vous voyez, chers collègues, que nous n'avons pas de problème fondamental par rapport à la voiture. Nous souhaitons que les personnes qui en ont vraiment besoin puissent l'utiliser et continuer à l'utiliser en stationnant sur des places pour usagers à mobilité réduite.

Nous avons également vérifié la faisabilité de cette piétonnisation à moyen terme. Cela nous a été confirmé: elle est tout à fait faisable et réaliste. Enfin, dernier point soulevé par une collègue, l'accès au garage. On nous l'a dit, là encore: il n'y aura pas de problème sur ce plan.

*In fine*, la majorité de la commission des pétitions – la grande majorité élargie, y compris jusqu'au Parti libéral-radical – a donc décidé de renvoyer la pétition P-452 au Conseil administratif, parce qu'elle est utile et qu'elle fait sens. On l'a même assortie d'une recommandation qui demande de verdir l'actuel parking.

Pour toutes ces bonnes raisons, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à soutenir le renvoi de cette excellente pétition au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler, maire.** Lorsqu'une pétition est renvoyée au Conseil administratif – ce qui semble être l'intention du Conseil municipal pour la P-452 – le travail ne fait que commencer. Comme j'ai eu le loisir de l'exposer en commission, cette pétition n'est pas dénuée de bon sens, puisqu'elle s'inscrit dans une certaine transformation du quartier. Je pense notamment à la réalisation d'une zone 30 km/h dans le périmètre Arquebuse, qui est en cours et qui doit se terminer au printemps 2022, pour répondre à une question de M. Provini. Or ce projet comprend la rue du Diorama, qui sera donc en zone 30 km/h. Cela lui apportera un petit peu plus de sécurité et d'apaisement.

Vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, cette rue n'offre pas une image très agréable. A cet égard, je comprends les pétitionnaires. Je rappelle au passage qu'une seule signature, quelle qu'elle soit, suffit pour déposer une pétition. Le périmètre concerné est situé au centre-ville, dans un quartier où il y a peu de végétation et qui n'est pas vraiment très accueillant. Je mentionne aussi la réalisation de la zone de rencontre et piétonne de la rue des Rois, qui se terminera dans une année environ et qui la transformera. Avec le parc du cimetière des Rois, qui existe déjà depuis fort longtemps, cela apportera vraiment une plus-value notable à tout ce périmètre: une valorisation des lieux et une amélioration de la qualité de l'espace public et de la vie des habitants, qui sera rendue plus agréable.

Y inclure la rue du Diorama en tant que rue piétonne n'est pas dénué de bon sens, comme je le disais tout à l'heure. Cependant, il y a encore un peu de travail à effectuer. Deux options ont été proposées, lors de l'étude de la pétition P-452 en commission, à savoir la piétonnisation soit de toute la rue, soit d'une portion de rue entre la place du Cirque et la rue des Marbriers. Le positionnement que j'ai alors exprimé – mais il sera vérifié avec le Conseil administratif – c'est que je suis parfaitement favorable à cette pétition. Toutefois, nous proposons plutôt d'agir en deux temps, avec une première étape consistant en une piétonnisation partielle et intégrant le parking de la GIM, qui sera certainement reverdi, puis un suivi attentif de l'évolution du projet. Ce qui a été dit jusqu'ici est donc parfaitement juste, de la part des groupes qui soutiennent cette pétition.

Je me permets quand même de souligner, pour celles et ceux qui ne la soutiennent pas – et c'est parfaitement leur droit –, que l'initiative pour les 200 rues piétonnes a été validée par ce Conseil municipal il y a fort longtemps et qu'elle est toujours valable. Dans cet esprit-là, comme certains l'ont signalé, ma couleur politique fait que je suis plutôt en faveur de la piétonnisation des

rues. Maintenant, j'aimerais rappeler aussi que le Conseil d'Etat a déclaré qu'il voulait diminuer de 40% la circulation des véhicules automobiles à Genève. Il s'agit aussi d'enjeux climatiques. Ça, c'est pour l'Etat – mais la Ville entend absolument suivre cet objectif.

L'approche de la magistrate que je suis n'est donc absolument pas dogmatique, je me permets de retourner le compliment à ceux qui me l'ont adressé... Mon attitude est plutôt celle de l'ouverture et de la cohérence avec ce qui se passe dans le périmètre concerné et, forcément, avec la politique que le Conseil administratif entend mener en termes de mobilité et d'urgence climatique. Je vous remercie de m'avoir écoutée avec attention, Mesdames et Messieurs, et de renvoyer la pétition P-452 au Conseil administratif.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous votons sur les conclusions de la commission, qui demandent le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-452 assortie de la recommandation figurant à la page 13 du rapport P-452 A.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 46 oui contre 10 non, assorties d'une recommandation.

La recommandation est ainsi conçue:

#### *RECOMMANDATION*

La commission des pétitions recommande au Conseil administratif de verdir et de rénover le parking extérieur de la rue du Diorama.

**10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Pour le maintien de nom du chemin Colladon» (P-454 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M. Valentin Dujoux.**

Cette pétition a été envoyée à la commission des pétitions le 16 novembre 2021. Elle a été traitée le 22 novembre et le 13 décembre 2021 sous la présidence de M. Matthias Erhardt. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 22 novembre 2021**

*Audition de MM. Alain Clerc et Pierre-André Marti, pétitionnaires*

M. Clerc tient à revenir sur les raisons qui ont motivé la démarche des pétitionnaires. Il précise tout d'abord que les habitant-e-s du Petit-Saconnex ne s'opposent pas à la féminisation des noms de rues en Ville de Genève et indique qu'ils et elles soutiennent même cette initiative louable. Il relève qu'en revanche cette idée ne paraît pas adéquate dans le cas du chemin Colladon. Il rappelle notamment à ce titre l'article 13, alinéa 4, du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments qui stipule qu'une personne proposée pour un nom de rue doit avoir un lien pérenne avec la Ville de Genève. Il fait observer que M<sup>me</sup> Jiaffe est une juriste ghanéenne dont le seul lien avec Genève est d'avoir présidé la session plénière du Conseil œcuménique. Reconnaisant volontiers le parcours remarquable qu'a eu M<sup>me</sup> Jiaffe au Ghana et dans le monde international, il estime néanmoins qu'en vertu de la loi et du règlement d'application ce nom ne devrait pas être retenu. M. Clerc explique ensuite que la famille Colladon a un lien très ancien avec le Petit-Saconnex en particulier et Genève en général, rappelant qu'il s'agissait de huguenots persécutés en France arrivés à Genève en 1550 dans le sillage de l'arrivée de Jean Calvin. Relevant qu'il existe au Petit-Saconnex une maison qui fut propriété de la famille, il évoque l'importance des Colladon dans l'histoire genevoise, notamment par les médecins, les pasteurs, les juristes et les hommes d'Etat qu'elle lui a laissés. Il cite de plus une femme de la famille qui a eu un rôle très important, rappelant que c'est une Colladon qui a donné naissance à Henri Dunant. Il évoque ensuite en particulier l'influence décisive de Germain Colladon sur les institutions

---

<sup>1</sup> Commission, 2946.

locales, expliquant que ses Edits politiques font figure au XVI<sup>e</sup> siècle de première Constitution genevoise. Le pétitionnaire note de plus le fait rare qu'un nom de rue consacre toute une famille et indique aussi qu'elle est liée à Budé, qui a aussi habité la commune pendant de nombreuses années, ce qui en fait un nom auquel les habitant-e-s du Petit-Saconnex sont très attaché-e-s. M. Clerc relève à ce titre que le changement de nom constituerait le reniement de notre histoire locale et fait observer que cela serait d'autant plus dommageable que Genève ne peut pas se targuer d'avoir beaucoup de références aussi importantes à notre passé. Il estime que la féminisation d'une rue serait plus adéquate au nouvel ensemble des Morillons et précise que cela éviterait un reniement lourd de conséquences pour l'histoire de la ville, déclarant enfin qu'il serait dommageable d'occulter le passé d'une famille aussi méritante qui a vécu et animé la vie politique, sociale et scientifique de la ville de Genève durant près d'un demi-millénaire. Il indique avoir été invité avec l'association des habitant-e-s du Petit-Saconnex à s'exprimer devant la commission de nomenclature, précisant que la pétition leur a aussi été transmise avec une centaine de signatures. Il indique qu'aucune réaction officielle n'a encore été formulée suite à cette audition, mais estime que les commissaires semblent avoir pris note de leur propos. Il explique ensuite qu'il existe, en face du palais Eynard, une rue Jean-Daniel-Colladon qui, elle, pourrait faire l'objet d'un changement de nom, déclarant que cela n'est toutefois pas son propos ce soir. Répétant que la famille Colladon a du mérite et qu'elle est attachée au Petit-Saconnex, il déclare que selon certaines de ces sources ce message a été entendu par le Canton et estime que la commission des pétitions de la Ville de Genève serait à même d'envoyer aussi un message en ce sens, étant donné que les Genevois-es et les habitant-e-s du Petit-Saconnex sont attaché-e-s à ce nom.

M. Marti relève que le chemin Colladon commence à proximité du siège de la Croix-Rouge, ce qui établit avec ce nom un double rapport avec Henri Dunant.

Un commissaire remercie les auditionnés pour ces explications, indiquant qu'il n'était pas au courant, de même que probablement beaucoup de Genevois-es, de l'histoire de la famille Colladon.

Un commissaire déplore qu'un obstacle se présente systématiquement lorsque la Ville veut féminiser le nom d'une rue, soit qu'il faudrait lui préférer une nouvelle rue, soit qu'il ne faudrait pas débaptiser un nom de rue d'une personnalité masculine, soit qu'il ne faudrait pas changer les habitudes des habitantes et habitants. Il relève que cette volonté demande par conséquent une certaine énergie. Cela étant dit, le commissaire demande ensuite si l'établissement médico-social (EMS) du chemin Colladon fait partie des pétitionnaires.

M. Clerc répond par la positive, indiquant que les pensionnaires de la Résidence Colladon se sont vivement élevés contre ce changement de nom. Il précise que cette résidence accueille des personnes âgées en bonne santé et autonomes.

Le président de la commission demande quel nombre de signatures a atteint la pétition à l'heure actuelle.

M. Clerc répond que 150 signatures ont été récoltées. Il relève que les possibilités de féminiser des noms d'artères sont grandes avec l'agrandissement du Grand-Morillon, étant donné que ces nouvelles allées et avenues ne disposent encore d'aucun nom. Il note de plus que la proximité du Conseil œcuménique pourrait se prêter au changement qui est souhaité au chemin Colladon.

Une commissaire demande aux pétitionnaires ce qu'ils attendent de la commission des pétitions.

M. Clerc répond que leur souhait serait que la commission renvoie la pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier la transmette au Conseil d'Etat avec l'expression des réticences de la Ville à l'égard de ce changement de nom du chemin Colladon.

Une commissaire dit son étonnement face au ton qu'emploie la pétition, qui fait mention d'une «démarche absurde, offensante, mettant les femmes sous tutelle». Elle demande aux auditionnés s'ils peuvent fournir une explication quant aux termes employés vis-à-vis d'une femme brillante qui a combattu le sexisme et le racisme, et se demande en quoi ce changement de nom met les femmes sous tutelle.

M. Clerc répond que la pétition a été rédigée indépendamment de l'Association des habitant-e-s du Petit-Saconnex et explique qu'elle a été écrite comme un cri du cœur des habitant-e-s, qui sont après coup venu-e-s vers l'association pour qu'elle aide à la porter. Il déclare que si l'association avait écrit la pétition, elle aurait utilisé des termes différents et plus diplomatiques. Il précise ensuite que pour ce qui est de l'idée de «tutelle», celle-ci exprime le fait qu'il n'est pas souhaitable que l'on donne l'impression que l'on reconnaît le rôle des femmes en changeant le nom d'une rue, surtout si c'est au détriment d'une référence patrimoniale. Le pétitionnaire convient cependant que les termes choisis pour l'exprimer sont peut-être quelque peu malvenus.

Une commissaire demande combien de membres comptait la famille Colladon.

M. Clerc répond qu'elle a compté beaucoup de monde, étant donné qu'elle s'est établie à Genève dès 1550, et a essaimé vers Lausanne et Neuchâtel où elle a également joué un grand rôle. Il précise que le dernier des Colladon est décédé en 1973, mettant fin à la lignée genevoise.

M. Marti ajoute qu'il existe une salle Colladon au Musée des sciences.

M. Clerc précise que cette salle rend hommage à Jean-Daniel-Colladon qui a notamment fait en son temps une découverte fondamentale sur la vitesse des ondes sous-marines.

La commission n'ayant plus de questions, les pétitionnaires sont remerciés.

### *Discussion*

Une commissaire indique qu'elle est favorable à ce que le renvoi au Conseil administratif soit voté ce soir.

Un commissaire abonde en ce sens.

Le président rappelle que M. Gomez devra être auditionné prochainement sur une pétition similaire. Il dit avoir trouvé très intéressante l'explication des auditionnés sur l'importance de la famille Colladon, et estime qu'il serait utile de demander au Conseil administratif comment les rues à débaptiser sont choisies, étant donné l'importance patrimoniale qu'a en l'occurrence le nom du chemin Colladon.

Une commissaire relève que les pétitionnaires ont indiqué que la décision du Conseil d'Etat était imminente. Elle indique qu'elle peut néanmoins être renvoyée au Conseil administratif et la question, mentionnée par le président, posée à M. Gomez lors de sa prochaine audition.

Un commissaire déclare que son parti est prêt à voter ce soir.

Une commissaire déclare être favorable au classement de la pétition, estimant que cela est cohérent avec la volonté affichée par la Ville de favoriser le fait que davantage de noms de rues soient des noms de femmes.

Une commissaire indique tout d'abord qu'étant remplaçante dans cette commission elle s'en tiendra à l'avis de ses camarades. Elle fait observer que les pétitionnaires ont pu expliquer le rôle intéressant des Colladon dans l'histoire de Genève, relevant que cette famille n'a pas de rapport négatif à l'histoire, contrairement à d'autres noms de personnalités qui peuvent avoir par exemple commis des crimes contre l'humanité. Elle note à ce titre qu'il ne serait pas grave que la féminisation se porte plutôt sur une rue voisine. Elle dit enfin son intérêt à connaître les critères de sélection du département.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant d'auditionner la Résidence Colladon, pour savoir à quel point le changement de nom pose problème pour les résident-e-s.

Une commissaire socialiste estime qu'il n'est pas forcément pertinent de multiplier les auditions, mais relève qu'il serait intéressant pour la forme d'entendre M. Gomez, pour également avoir l'avis de la défense dans ce dossier. S'il indique que le groupe socialiste soutient la féminisation des noms de rues, il constate que ce sujet ne donne pas lieu aux débats les plus intéressants et au meilleur

du Conseil municipal. Il rejoint ensuite le commissaire concernant le ton de la pétition, et indique qu'il aurait de la peine pour cette raison à soutenir un renvoi au Conseil administratif. Le commissaire explique abonder en revanche dans le sens de la proposition d'auditionner M. Gomez pour savoir comment le Conseil administratif choisit les noms de rues à féminiser, et fait observer que d'ici là la décision du Conseil d'Etat au sujet du chemin Colladon devrait tomber.

Le président tient à déclarer qu'il a trouvé relativement choquant que le seul mérite qu'ont évoqué les pétitionnaires au sujet d'une femme de la famille Colladon est qu'elle ait donné naissance à un homme, et relève que cette vision n'est pas tout à fait de ce siècle.

Un commissaire indique qu'il faut un juste motif pour changer un nom de rue, et que l'entier de la nomenclature ne saurait être changé en fonction des élections ou des majorités du moment. Il estime de plus que si M<sup>me</sup> Jiagge est en effet méritante, il serait plus logique que son nom soit donné à une artère située dans un quartier en lien avec l'œcuménisme. Se demandant ensuite où se situe ici la démocratie participative prônée par la Ville, il s'interroge sur ce qui a guidé le choix du Conseil administratif sur cette rue plutôt que sur une autre. Relevant que la position des pétitionnaires est digne d'intérêt, il estime qu'il convient de la renvoyer sans attendre à l'exécutif municipal, d'autant que le processus de décision est déjà avancé. Il convient également du fait, comme l'a relevé un commissaire, que l'avant-dernier paragraphe de la pétition est à tout le moins maladroit.

Le président rappelle qu'une audition de M. Gomez est déjà prévue pour la séance du 13 décembre, qui est la prochaine séance de la commission.

Un commissaire souhaite connaître le délai dans lequel le changement de nom va ou non être décidé, demandant si une éventuelle audition mettrait la commission en retard par rapport à l'annonce de cette décision.

Un commissaire répond que même si l'audition de M. Gomez est votée pour le 13 décembre, l'objet ne sera de toute façon pas abordé avant la plénière du 25 ou 26 janvier, autrement dit probablement après que le Conseil d'Etat aura rendu sa décision sur la base du rapport de la commission de nomenclature qui vient de lui être remis.

Le président soumet au vote de la commission la proposition d'audition de M. Gomez.

#### *Vote*

La commission vote en faveur de l'audition de M. Gomez par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 5 non (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (EàG).

### Séance du 13 décembre 2021

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Héloïse Roman, chargée de projets au DFEL*

Invité-e-s à s'exprimer sur une pétition traitant de la féminisation des rues (pétition P-446, «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix»), les auditionné-e-s évoquent également le cas du chemin Colladon dans leurs réponses. Cette partie est ainsi retranscrite dans ce rapport.

De manière introductive, M. Gomez relève que la question des noms de rues est une question qui touche passablement de monde, et indique à la fois s'en réjouir et s'en inquiéter. Il dit premièrement s'en réjouir car il est positif de pouvoir mener un débat sur des questions d'égalité en termes réels et d'adopter des mesures concrètes en mesure de les favoriser, comme la féminisation des noms de rues. Il relève que ce processus a été accepté au Grand Conseil par une majorité assez large, qui va bien au-delà des rangs de la gauche, et que des motions en ce sens ont été acceptées en tout temps au Conseil municipal. Il observe que, comme tout processus, celui-ci soulève des questions, et explique que pour y répondre les remarques qui leur sont adressées sont compilées et que des explications sont fournies quant au bien-fondé du changement envisagé. Il indique que de chaque changement particulier sont tirés des enseignements pour les prochains changements envisagés, étant donné que c'est un processus auquel la Ville tient. Il relève sur le fond que moins de 10% de femmes disposent de rues à leur nom et fait observer qu'il s'agit là d'une grande inégalité à laquelle il convient de remédier en respectant les motions votées par le Conseil municipal. Il explique en ce sens que la Ville a à cœur de poursuivre le processus. Il fait ensuite observer que, comme tout changement, il suscite des résistances, qui parfois peuvent être compréhensibles ou justifiées, et déclare à ce titre qu'il convient d'expliquer la démarche aux habitantes et habitants au cas par cas.

Le président de la commission demande quels sont les critères sélectionnés pour l'identification des rues pouvant donner lieu à un changement de nom.

M. Gomez répond que deux critères sont nécessaires pour changer le nom d'une rue, et cite premièrement le motif de sécurité qui se présente lorsque deux artères portent le même nom, comme c'est le cas pour «Simplon» ou «Colladon». Il cite ensuite la nécessité d'une contribution importante à un niveau genevois, suisse ou international, et évoque l'exemple de Tolstoï qui dispose d'une rue à son nom à Genève alors qu'il n'y est que très brièvement resté. Pour ce qui est de la rue Colladon à conserver, il estime que si la contribution de Jean-Daniel est fondamentale, celle de Frédéric l'est peut-être moins, et c'est pour cette raison que M<sup>me</sup> Jiage a été identifiée pour pouvoir le remplacer.

M<sup>me</sup> Roman précise que quatorze propositions de féminisations ont été déposées par la Ville auprès de la commission de nomenclature cantonale. Elle explique ensuite que M<sup>me</sup> Jiagge était membre d'une organisation internationale et a défendu les droits des femmes et des enfants. Elle fait observer qu'au vu de la proximité des organisations internationales avec le quartier du Petit-Saconnex il faisait sens de choisir cet endroit pour nommer une artère d'après son nom, et déclare de manière plus générale que la Ville tente de tenir compte d'une proximité géographique et historique pour les rues proposées.

M. Gomez ajoute que même si M<sup>me</sup> Jiagge ne remplace pas le nom du chemin Colladon, ce nom va tout de même devoir changer tôt ou tard pour éviter le doublon avec la rue Colladon.

Un commissaire souligne que le règlement cantonal impose de ne pas avoir de rues qui portent deux fois le même nom.

Un autre commissaire, relevant que ces rues portent deux prénoms différents, demande depuis combien de temps cette situation perdure.

Le commissaire ayant rappelé précédemment le règlement cantonal relève qu'auparavant la rue Jean-Daniel Colladon s'appelait rue Neuve-du-Manège et fait observer que les artères de la Ville ont régulièrement changé de nom au cours des siècles.

M. Gomez remercie ce dernier de venir apporter ses connaissances historiques fines au débat.

Après ces échanges concernant le chemin Colladon dans le cadre de l'audition pour la pétition P-446, «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix» (pour de plus amples détails, voir le rapport de la pétition P-446), l'audition spécifique concernant la pétition P-454, «Pour le maintien de nom du chemin Colladon», se poursuit.

Un commissaire, rappelant que les pétitionnaires avaient fait état de l'urgence de leur objet, demande à M. Gomez où en est la situation autour du chemin Colladon.

Le magistrat répond qu'ils ont été reçus par la commission de nomenclature qui leur a demandé de justifier cette proposition, et indique que cette commission a reçu également les opposants au projet. Il ajoute qu'il revient maintenant à la commission de nomenclature de faire une proposition au Conseil d'Etat qui tranchera la question.

Le président de la commission demande confirmation du fait qu'à ce stade le destin de cette proposition est entre les mains du Conseil d'Etat et que l'implication de la Ville dans cette décision est terminée.

M. Gomez répond par la positive.

N'ayant plus de questions à ce sujet, les auditionnés sont remerciés. La discussion au sein de la commission est ouverte.

### *Discussion*

Le président déclare qu'au vu de son caractère caduc, il appartient à la commission de voter le classement de cette pétition et fait observer que c'est le Canton qui s'en occupe maintenant.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe rejoindra la position du groupe des Vert-e-s et soutiendra le classement. Il déclare que les cauteles indiquées par M<sup>me</sup> Roman pour accompagner les personnes dans les processus de changements de rue (voir rapport de la pétition P-446) sont suffisants pour ne pas l'empêcher.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s fait observer que les auditions de ce soir ont permis de lever les craintes administratives et pratiques des pétitionnaires. Il note en outre qu'il a été confirmé qu'il existe peu de possibilités de nommer de nouvelles rues et explique enfin que ces pétitions constituent une opposition conservatrice au fait d'accorder aux femmes la place qu'elles méritent dans l'espace public.

### *Vote*

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-454 par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 7 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

*Annexe:* pétition P-454

P-454



Monsieur Amar Madani,  
Président du Conseil municipal  
de la Ville de Genève  
Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
CH - 1204 Genève

Petit-Saconnex, le 22 octobre 2021

Concerne : Pétition contre le changement de nom du Chemin Colladon

Monsieur le Président,

Avec ce courrier, nous avons le plaisir de vous adresser la pétition qui a circulé dans le quartier du Petit-Saconnex et tout particulièrement au chemin Colladon suite à la lettre que nous avons reçue du Conseiller administratif Alfonso Gomez proposant de changer le nom du chemin Colladon afin de le féminiser.

Cette proposition s'est d'emblée heurtée à une forte opposition et de nombreux habitants sont intervenus auprès de notre Association pour qu'elle s'oppose à cette proposition.

C'est ce que nous avons fait en demandant d'être auditionnés par la Commission Cantonale de Nomenclature (CCN) et c'est pour appuyer cette démarche auprès de la CCN que nous vous adressons cette pétition (qui comprend, à ce jour, 109 signatures).

Nous restons bien évidemment à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos meilleurs sentiments

Pierre-André Marti  
Commission aménagement

Alain Clerc  
Président

Copie :

- M. Diego Esteban, Président du Grand Conseil
- M. Serge Dal Busco, Président du Conseil d'Etat

Annexe mentionnée

REÇU le  
-1 NOV. 2021

P-454

## PETITION

Contre le changement de nom du chemin Colladon - 1209 Genève

A l'attention de la Ville de Genève : [communication.dfel@ville-ge.ch](mailto:communication.dfel@ville-ge.ch)

C'est avec grand étonnement que nous prenons connaissance de votre courrier du 20 août 2021, nous annonçant que la Ville de Genève envisage de "féminiser" le chemin Colladon.

Nous, habitants du chemin Colladon et alentours nous nous y opposons pour les motifs suivants :

Les indications fournies sur le site [www.ge.ch](http://www.ge.ch) indiquent sans ambages que le chemin Colladon est associé à M. Frédéric Colladon, docteur en médecine, qui fut propriétaire de la maison dite de la Tourelle, au Petit-Saconnex, immeuble ancien associé à l'histoire même de la localité, puisqu'il appartient aux Sacconay. Ce personnage historique est donc directement lié tant à la localité qu'à l'histoire et au nom du (Petit-) Saconnex. Y substituer le nom d'un autre personnage trahit donc l'histoire du quartier.

La rue Jean-Daniel Colladon au centre-ville pourrait tout aussi bien être modifié, car il s'agit également d'un homme célèbre et il donne son nom à une rue beaucoup plus petite que celle au Petit-Sacconex.

Les habitants du chemin Colladon sont très nombreux. Ce chemin donne également son nom au plus vieil et prestigieux EMS de Genève (Résidence Colladon), à un arrêt TPG et au restaurant Colladon Parc. Changer le nom entraînerait ainsi de très nombreux inconvénients et remettrait même en cause certaines raisons sociales, sans parler des frais.

Grand nombre des habitants du chemin Colladon y ont résidé depuis des décennies et/ou sont très âgés. Leur imposer un nouveau nom bouleverserait leur quotidien et leur histoire.

Les tracasseries administratives et les frais que subiraient les habitants du chemin Colladon en cas de changement de nom seraient de taille. Non seulement leur faudrait-il communiquer le changement d'adresse aux autorités, mais également à leurs proches et membres de la famille, à leurs médecins et cocontractants privés, à leur banque, à la Poste, aux assurances LAMal et privée, etc. Ces démarches sont d'autant plus ardues que grand nombre des habitants ont déjà atteint un certain âge et auront de la peine à les effectuer, particulièrement lorsque nombre de sociétés demandent des notifications électroniques.

Les habitants du chemin Colladon seront, en cas de changement de nom en "Annie-Jagge" le plus souvent obligés d'épeler ce nom difficilement compréhensible par téléphone. Des courriers n'arriveront pas à bon port, il y aura des erreurs nombreuses, tandis que "Colladon" se laisse facilement épeler à l'égard de personnes francophones.

Nous soutenons la cause des femmes en général, mais ce n'est pas en procédant, comme le fait la Ville de Genève, à de l'actionnisme purement symbolique, aux frais du contribuable, que celle-ci en sera améliorée. Cette démarche nous apparaît au contraire absurde, offensante car creuse et mettant les femmes sous tutelle, alors qu'il y aurait tant d'autres mesures concrètes plus utiles qui pourraient favoriser ladite cause.

Ce changement de nom, en tant que pure mesure de réorganisation interne, affecterait de manière négative la vie de nombreux habitants.

**M. Valentin Dujoux, rapporteur** (Ve). La pétition P-454 date de novembre 2021. Elle a été traitée lors des séances du 22 novembre, avec l'audition des pétitionnaires, et du 13 décembre, avec l'audition de M. Gomez accompagné de M<sup>me</sup> Roman, chargée de projets au département des finances, de l'environnement et du logement. Ma prise de parole n'a donc pas pour but de faire le débat politique, qui interviendra peut-être après, mais de partager certains éléments du rapport P-454 A.

On le sait, le changement de nom de rues et de places est sensible et crée certaines réticences, encore plus lorsqu'il s'agit de noms féminins. Cela a été le cas de la rue Jean-Violette, que l'on proposait de rebaptiser rue Grisélidis-Réal. Cela a été le cas aussi à Cité Vieusseux, avec la rue Louisa-Vuille. On en discutera plus tard en débattant de la pétition P-446 intitulée «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix». Et c'est encore le cas avec la pétition P-454 sur le chemin Colladon, dont il a été proposé de changer le nom en chemin Annie-Jiagge. Si ces changements s'inscrivent dans une volonté du Canton, déjà – malgré une récente volte-face de la majorité du Grand Conseil –, ils s'inscrivent aussi dans une volonté du Conseil administratif et d'une majorité de ce délibératif.

Avant d'avoir le débat politique, je souhaiterais partager quelques informations qui nous ont été communiquées lors des auditions en commission et qui précisent quelque peu la démarche des autorités. Comment est choisi le changement de nom d'une rue? Pour ça, il faut répondre à deux critères. Premièrement, c'est un motif de sécurité: il s'agit d'éviter les doublons en cas de mobilisation d'un service d'urgence, par exemple. Deuxième critère: la nécessité d'une contribution importante de la personne proposée, que ce soit au niveau de la Ville de Genève, de la Suisse ou sur le plan international.

Ensuite, la Ville fait des propositions à la Commission cantonale de nomenclature (CCN). Elle n'agit donc pas seule dans cette démarche, sachant par ailleurs qu'il reviendra *in fine* au Conseil d'Etat de valider ou non ces propositions. Enfin – et c'est l'une des craintes qui sont ressorties dans le cadre de la pétition P-454 – il faut prévoir tout ce qui est mesures d'accompagnement et impact pour les entreprises ou les particuliers logeant dans ces rues dont on propose de changer le nom. Il faut savoir qu'un ensemble de démarches d'accompagnement sont réalisées, avec l'automatisation de certains processus auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Par exemple: le maintien de l'ancien nom de la rue durant une certaine période pour éviter toute confusion. Cela s'inscrit vraiment dans une volonté d'accompagner le changement pour minimiser les éventuelles difficultés.

En conclusion – et j'en terminerai par là –, entre le moment où la pétition P-454 a été traitée en commission et la discussion que nous aurons ce soir, nous

avons appris au début du mois de mars que la proposition de renommer le chemin Colladon avait été refusée par la CCN. Cette pétition apparaît donc comme caduque.

**M. Didier Lyon** (UDC). La famille Colladon a un lien très ancien avec le Petit-Saconnex en particulier et avec Genève en général. Il faut rappeler que la famille Colladon, ce sont des huguenots persécutés en France et arrivés à Genève en 1550 dans le sillage de Jean Calvin. Il faut également relever qu'il existe au Petit-Saconnex une maison qui fut propriété de cette famille. Les Colladon sont donc une famille qui a fait l'histoire de Genève, notamment comme médecins, pasteurs, juristes et hommes d'Etat. C'est également une dame Colladon qui a donné naissance à Henry Dunant, le fondateur de la Croix-Rouge. Il faut observer que M<sup>me</sup> Jiagge est une juriste du Ghana, qui a seulement présidé le Conseil œcuménique des Eglises et qui n'a pas fait plus pour Genève. L'Union démocratique du centre vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à refuser le classement de la pétition P-454.

**M. Manuel Zwyssig** (S). Je serai assez bref. En effet, on avait déjà compris en commission que la pétition P-454 serait probablement caduque au moment où le rapport serait traité par notre plénum, ce qui est le cas.

J'aimerais juste rappeler deux points. Premièrement, un problème subsiste: il y a le chemin Colladon au Petit-Saconnex et la rue Jean-Daniel-Colladon qui se trouve là en bas, tout près d'ici. On parlait tout à l'heure de sécurité: si quelqu'un appelle les services de secours et dit: «Je suis à Colladon 15», il peut y avoir un doute. Or avoir un doute, dans ce genre de cas, ça peut parfois coûter la vie à quelqu'un, si les secours n'arrivent pas assez vite. C'est pour ça que le législateur, dans son infinie sagesse, a décidé qu'il n'était pas opportun d'avoir des doublons de noms de rues dans la même localité.

Nous proposons bien sûr de classer la pétition P-454, puisqu'elle est caduque, mais nous rappelons quand même que ce doublon subsiste. On aura peut-être une solution potentielle avec la rue Jean-Daniel-Colladon, dont on pourrait remplacer le nom par celui de quelqu'un qui a contribué à l'histoire de notre ville – de préférence une femme, puisque c'est l'un des critères retenus pour engager des démarches visant à demander un changement de nom de rue. Actuellement, vu qu'il y a un déséquilibre, on demande des noms de rues qui soient féminins.

*M. Daniel Sormanni* (MCG). Elle a fait quoi pour Genève, M<sup>me</sup> Jiagge?

*M. Manuel Zwyszig.* Elle a sa rue, maintenant, Monsieur le conseiller municipal! On ne parle donc plus de cette personne. Je propose de renommer la rue Jean-Daniel-Colladon, qui constitue un doublon et qui pose un problème au niveau de la loi, en trouvant une personne intéressante à honorer.

Dernière chose sur laquelle je voulais attirer votre attention, Mesdames et Messieurs: comme cela a déjà été dit, c'est la Commission cantonale de nomenclature (CCN) qui, *in fine*, fait une recommandation au Conseil d'Etat pour changer le nom d'une rue. Nous ne décidons donc pas, nous proposons. Je le répète, il était déjà trop tard au moment où on a reçu la pétition P-454, cette demande avait déjà été prise en considération et était à l'étude au sein de ladite commission cantonale. J'aimerais quand même rappeler à ceux qui craindraient que nous soyons tout à coup inondés de noms de femmes dans les rues que cette commission comporte huit membres, dont une seule femme. Cela pourrait peut-être inciter les autorités qui les nomment à essayer d'équilibrer, dans le futur, la représentation des deux genres dans cette importante commission. Voilà, j'en ai terminé. Nous souhaitons donc proposer le classement de la pétition P-454.

**M. Christian Steiner** (MCG). Effectivement, nous sommes en présence d'une pétition qui n'a plus vraiment d'objet, dans le sens où ce changement de nom a été refusé au niveau cantonal. Mais la pétition P-454 a tout de même recueilli 109 signatures d'habitants du chemin concerné, c'est-à-dire d'une majorité d'entre eux. Je n'ai pas la même lecture que mon préopinant du règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments (RNGAB), soit le document L1 10.06. Je cite l'alinéa 2 de l'article 4: «Les noms géographiques et leur orthographe ne peuvent être modifiés que si l'intérêt public l'exige.»

Au contraire d'autres féminisations de noms de rues, on a ici un doublon – enfin, entre le chemin Colladon et la rue Jean-Daniel-Colladon, qui ne sont pas du tout situés à proximité l'un de l'autre, il faut vraiment voir le doublon... Mais devant ces 109 signatures, on s'interroge: pourquoi ne s'est-on pas demandé si l'on ne pourrait pas plutôt renommer la petite rue Jean-Daniel-Colladon, qui a beaucoup moins d'habitants et où, visiblement, il y aurait peut-être eu beaucoup moins d'oppositions? On n'a donc pas vraiment de motivations pour cela, au sens du règlement.

Mais il y a surtout un gros changement en vue avec la pétition cantonale P 2124 intitulée «Pour en finir avec l'instrumentalisation politique genrée de l'espace public, laissons nos rues actuelles en paix», qui a été renvoyée au Conseil d'Etat aussi bien par la Commission des pétitions du Grand Conseil que par la majorité du Grand Conseil. On ne pourra donc plus changer comme ça des noms de rues sans juste motif, en se référant simplement à la motion cantonale M 2536 intitulée «Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par

les femmes dans l'histoire genevoise» et à la décision de féminisation du projet 100Elles\*. Il faudra également mentionner le changement de position du Grand Conseil et cette fameuse pétition P 2124. On peut se dire que le Grand Conseil constate l'inadéquation de la motion M 2536 et le refus par la population de son application aveugle.

Je pense qu'il faut en tenir compte, tout en sachant que, pour toute nouvelle dénomination de rue, il est désormais clair que le règlement sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments précise qu'il faudra favoriser un nom féminin, ce que nous soutenons également.

**Le président.** Je donne la parole à M. Daniel Dany Pastore, en rappelant que nous sommes en débat accéléré.

**M. Daniel Dany Pastore** (MCG). Eh bien alors, je vais parler très vite! Comme ça, ça fera un débat accéléré... Et tant pis si vous ne comprenez pas la moitié de ce que je dis, Mesdames Messieurs! Je profite de signaler que 50% des plaques des rues manquent. J'ai déjà parlé de ça, mais il n'y a rien qui bouge! Les touristes sont perdus. Ce serait le moment de rétablir au moins le nom initial des rues partout où ça manque. Et puisque vous voulez féminiser les noms de rues, à gauche, je ne vois pas pourquoi Colladon ne vous convient pas! Parce que «colle-la donc, cette rue!». (*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Décidément, une partie des Genevois préfèrent les noms d'anciens propriétaires de terrains à ceux de femmes pionnières ayant œuvré au bien-être de la société. Décidément, les changements mettent mal à l'aise! Certes, les pétitionnaires nous ont présenté en commission un exposé intéressant sur la famille Colladon, qui habitait le Petit-Saconnex, mais je veux dire ici combien j'ai été choquée par le texte de présentation de la pétition P-454, qui est d'une violence complètement disproportionnée pour un simple changement de nom de rue. Selon eux, cette mesure serait «offensante, car creuse et mettant les femmes sous tutelle», ce qui est absolument ahurissant! Bon, nous sommes évidemment et logiquement pour le classement de la pétition P-454. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (LC). Comme il a été rappelé que le changement de nom du chemin Colladon a été refusé par la Commission cantonale de nomenclature (CCN), le Centre demande le classement de la pétition P-454. Merci!

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Nous souhaitons aussi le classement de la pétition P-454, que ce soit clair, puisque de toute façon la Commission cantonale de nomenclature (CCN) a refusé ce changement de nom. Le Canton a donc fait son travail.

Cela dit, nous souhaitons quand même préciser deux ou trois choses par rapport au nom de Colladon et à ce processus en tant que tel. Le débat sur le changement de nom d'une rue n'oppose pas nécessairement les hommes aux femmes. Au contraire, il s'agit de redécouvrir notre histoire genevoise, que ce soient des hommes ou des femmes qui l'aient faite. L'histoire de Genève, cité marchande au cœur du commerce européen, est aussi une histoire de la migration.

Dans ce cadre-là, la famille Colladon a un lien très ancien avec Genève et le Petit-Saconnex, puisqu'il s'agit, comme on nous l'a dit précédemment, de huguenots persécutés en France qui sont arrivés en 1550 à Genève dans le sillage de Jean Calvin. Les Colladon ont donné à Genève des médecins, des pasteurs, des juristes et des hommes d'Etat. Or c'est une Colladon – donc une femme – qui a donné naissance à Henry Dunant. Et c'est encore un Colladon qui a écrit au XVI<sup>e</sup> siècle les édits politiques considérés comme la première Constitution genevoise. Finalement, par le nom de Colladon, ce n'est pas un homme mais surtout une famille que l'on se remémore et qui a marqué notre histoire commune.

C'est pour ça que je pense qu'il faut dire deux choses, par rapport à cette problématique. Premièrement, le débat sur le nom de Colladon était très bienvenu, car il nous a permis de remémorer l'histoire et de voir que cette famille avait participé à l'histoire genevoise de ces cinq derniers siècles. Ce débat est bénéfique aussi parce qu'il a montré que les habitants avaient écrit pour réagir – même s'ils n'écrivent pas toujours très bien, comme vous l'avez signalé, Madame Budry, certaines parties de leur pétition étant un peu agaçantes. Mais ils savent se mobiliser et, surtout, être écoutés par la Ville et par le Canton. Nous sommes donc pour le classement de la pétition P-454 également en raison du fait que, quelque part, les habitants ont été écoutés. Je trouve que c'est quand même un processus très intéressant, à la fois historique et politique.

Deuxièmement, la famille Colladon est effectivement importante sur cette partie de la rive droite de Genève où est situé le chemin Colladon, mais il est vrai qu'il y a une autre rue au centre-ville qui porte ce nom – et celle-là, il est clair qu'on pourrait peut-être penser à la renommer, puisqu'il ne sert à rien de faire des doublons et des *multiplicata*. Il faut savoir aussi qu'il y a de nouvelles rues dans le secteur en développement concerné au Petit-Saconnex, notamment à proximité du Centre œcuménique des Eglises. Cela nous donnera donc peut-être une occasion de remémorer la personne dont on n'a pas pu donner le nom au chemin en question.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet** (PLR). Modifier les noms de rues à Genève pour féminiser l'espace public et donner une visibilité aux figures féminines qui ont marqué leur temps peut être une manière de rendre justice à des héroïnes enfouies dans les limbes d'une mémoire et d'une histoire établies souvent par des hommes et pour des hommes. Néanmoins, cette opération est périlleuse car, mal menée, elle a des effets contre-productifs.

D'ailleurs, ces changements de noms de rues se font toujours en vertu d'une motion qui a été votée au Grand Conseil, la M 2536 intitulée «Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire genevoise». Or je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'elle a été votée juste avant la grève des femmes par 46 oui, 5 non et 24 abstentions, la plupart des députés – surtout des hommes – ayant eu peur d'être cloués au pilori s'ils la refusaient. C'est donc une motion qui a été extrêmement mal votée!

Pourtant, on vient toujours la brandir... sans la respecter! Son auteure, M<sup>me</sup> Haller, d'Ensemble à gauche, a en effet déclaré lors de son audition à la Commission des affaires communales, régionales et internationales du Grand Conseil: «Il ne s'agit pas de débaptiser des rues portant des noms d'hommes, mais plutôt de choisir des rues dont le remplacement du nom ne vexerait personne.» On voit donc bien qu'on ne respecte jamais cette motion, puisqu'on veut systématiquement faire choir de leur piédestal des hommes, pensant que ça va améliorer le statut des femmes.

Quoi qu'il en soit, on ne brouille pas impunément les repères de la population. Il est délicat de débaptiser des noms de rues. Cette opération devrait être rarissime, car modifier la nomenclature urbaine est irrespectueux. ça peut provoquer des effets nocifs et des pertes de repères, ça engendre des frais, ça provoque des conflits et des protestations, particulièrement de la part de descendants d'hommes illustres qui n'accepteront pas qu'on détrône leurs aïeux de l'espace public.

On l'a déjà dit, la famille Colladon est une famille illustre à Genève. On constate actuellement une tendance à vouloir débaptiser les rues pour refaire l'histoire avec une sorte de rejet du passé. Un livre récemment publié, qui s'intitule *Temps, espaces et histoires* – c'est dommage, je ne l'ai pas avec moi –, mentionne toutes les familles patriciennes de Genève, y compris celle du fondateur de la Croix-Rouge. J'ai la liste des noms ici: Beaumont, Bertrand, Henry Dunant, De Gallatin, Lamartine, Lullin, Giuseppe Motta... Il y a même Voltaire, dont la sculpture devrait être supprimée parce qu'il a osé, au XVIII<sup>e</sup> siècle, employer le mot «nègre». Il est donc classé comme colonialiste, esclavagiste, etc. Il y a clairement une tendance actuelle à vouloir présenter une certaine historiographie de Genève en salissant sa mémoire, et plus encore celle des familles genevoises.

Rien ne sert de vouloir imposer une nomenclature, si elle ne crée pas une adhésion populaire. La pétition P-454 montre que de nombreux habitants du

Petit-Saconnex disent ne pas s'opposer à la féminisation des noms de rues, mais ne veulent pas que l'on change le nom du chemin Colladon, d'autant plus qu'il y a une résidence pour les seniors à cet endroit.

Une fois de plus je tiens à dire que, s'il est juste de donner une visibilité aux figures féminines qui ont marqué l'histoire de Genève, il est inconcevable que cela se fasse sous l'influence d'un groupe particulier. En l'occurrence, je fais référence au collectif féministe nommé l'Escouade, qui est aussi historien que je suis musicienne, pour le dire ainsi – encore que je serais peut-être plus musicienne que ses membres ne sont historiennes! – et qui a émis un programme très clair: ce groupe se veut anticapitaliste, antisexiste, écosocialiste et antiraciste, et il annonce clairement son programme, je cite: «Lutter pour l'égalité doit se faire en pensant à des alternatives au système capitaliste, patriarcal et raciste dans lequel nous vivons.»

Voilà. Moi, je n'ai rien à dire sur M<sup>me</sup> Jiagge, du Ghana. Je ne sais pas ce qu'elle a fait à Genève, peut-être qu'elle mérite de donner son nom à une rue. Je voulais juste dire que cette propension actuelle à modifier sans arrêt le nom des rues est en train d'exaspérer... d'exacerber...

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Je voulais bien dire: d'exaspérer la population genevoise! Je pense qu'il faut être prudents et ne pas faire des actions qui deviennent contre-productives. Merci pour votre écoute, Mesdames et Messieurs!

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci, Mesdames et Messieurs, pour vos commentaires et vos apports. Je fais remarquer que, quand on discute de ces sujets, on reproche souvent à la gauche et à l'Alternative en général d'exploiter ce type d'argumentation et de ne discuter que de ces thématiques. Mais c'est surtout la droite qui s'exprime là-dessus et qui monopolise de grands moments de discussion! Pour la gauche, c'est assez évident: on présente des arguments, puis on discute d'autre chose. Il est vrai que la droite semble aujourd'hui se braquer sur cette histoire. C'est assez paradoxal et assez intéressant. Je ne dis pas que vous ne devriez pas le faire, Mesdames et Messieurs de la droite, mais c'est simplement un constat que je fais: vous passez beaucoup de temps à vous opposer par rapport à ces questions-là.

Quoi qu'il en soit, le fond du problème est le suivant: pourquoi y a-t-il aujourd'hui une féminisation des noms de rues dans toutes les grandes villes d'Europe – ou, en tout cas, dans la plupart d'entre elles? Car ce n'est pas qu'à

Genève que cela se passe, il ne s'agit pas d'un mouvement genevois, voire suisse. Eh bien, je vais vous dire pourquoi. Prenez Lyon: 1% des noms de rues sont des noms de femmes. En Allemagne, il y a également tout un mouvement pour ces changements de dénomination, parce qu'encore aujourd'hui certaines rues portent le nom de généraux de la Wehrmacht ayant combattu à l'époque des nazis. Il y a là un questionnement sur l'espace public, même si ce n'est peut-être pas le moment d'en débattre. Je constate d'ailleurs que ce débat s'est un peu apaisé et je m'en réjouis.

Je fais un deuxième constat sur ce mouvement de féminisation. En Ville de Genève, nous avons proposé la féminisation du nom de quatorze rues pour différentes raisons plus ou moins à revoir, plus ou moins bonnes. Sur ces quatorze propositions, neuf ont été acceptées par le Canton. La plupart de ces changements – à part pour deux rues – ont été bien accueillis par les riverains et la population. Il n'y a pas eu d'opposition, sauf dans les deux cas que je viens de signaler, à savoir celui du chemin Colladon, bien entendu, et celui d'une rue à laquelle nous voulions donner le nom de M<sup>me</sup> Grisélidis Réal, où l'opposition était due à d'autres motifs.

Plusieurs raisons expliquent le refus de la Commission cantonale de nomenclature (CCN) concernant le chemin Colladon, alors qu'il s'agissait d'éliminer un doublon qui, effectivement, pose problème. La CCN nous demande d'ailleurs de rebaptiser en tout cas une des deux rues portant le nom de cette famille. Or la rue Jean-Daniel-Colladon est perpendiculaire à la rue Julienne-Piachaud et cela aurait fait deux rues qui changeaient de nom dans le même périmètre. Voilà l'argument avancé par la CCN, qui nous a demandé de ne pas procéder à un changement cette fois-ci. Il y a aussi la volonté de la CCN de faire un panache entre des rues de dimensions un peu différentes.

J'aimerais répondre par rapport à l'argument historique. Il est vrai que l'on devrait choisir de donner aux rues de Genève les noms de gens qui ont contribué à l'histoire de notre ville. C'était la raison de notre proposition du nom de M<sup>me</sup> Jiagge, qui a contribué à l'histoire de Genève, que ça plaise ou que ça ne plaise pas. D'ailleurs, je tiens à dire qu'il y a en ville des noms de rues qui sont des noms d'hommes n'ayant jamais mis les pieds à Genève! Nous avons une rue Tolstoï, par exemple. Or j'ai fait des recherches: Tolstoï n'est jamais venu à Genève! Nous avons pourtant une rue Tolstoï... Bon, c'est très bien! Moi, je n'ai rien contre, c'est un grand écrivain que j'apprécie, mais cet argument me semble quand même un peu périlleux, parfois.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, je crois qu'il y a une volonté de continuer ce processus de féminisation des noms de rues. C'est en tout cas la volonté de la majorité du Conseil municipal et celle du Conseil administratif. Je pense que c'est un processus logique et juste – et pas simplement parce

que la motion M 2536 a été acceptée par le Grand Conseil à un moment donné. J'apprends ce soir que certains députés de droite n'ont pas osé voter contre, parce qu'ils ont eu peur des mouvements féministes... Bon. Ok! J'ai cru qu'ils avaient changé d'avis plutôt sous une certaine pression électorale mais, si c'est la rue qui leur a fait changer d'avis, j'invite les femmes à redescendre dans la rue le 14 juin pour refaire pression sur les députés, afin qu'ils reviennent à un raisonnement plus féministe et plus en accord avec notre temps!

**Le président.** Il vous faut conclure, Monsieur le conseiller administratif.

*M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.* Le temps que nous vivons aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, reconnaît que 7% de noms de rues féminins dans notre ville, ce n'est pas acceptable, en considération de la contribution de ces femmes – et des femmes en général – dans l'histoire de Genève. Sept pour cent de noms de rues féminins dans notre ville, ce n'est pas acceptable, quand nous voyons les dizaines de milliers de femmes qui descendent dans la rue pour exiger des réponses à leurs revendications sur l'égalité. Ce n'est pas le seul élément, bien entendu, mais c'est l'un des éléments à prendre en compte en matière d'égalité.

Il est vrai que cette pétition P-454 n'a plus de sens aujourd'hui, puisque la décision du Canton est tombée, mais je tenais quand même à apporter un certain nombre d'indications par rapport à ce qui a été dit – et surtout à vous rassurer, les unes et les autres: nous continuerons à faire des propositions pour féminiser les noms de rues et nous tiendrons compte, évidemment, de certaines remarques qui ont été faites. (*Applaudissements.*)

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 32 oui contre 20 non.*

## **11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour une réhabilitation des dégagements visuels sur la rade et le lac» (P-449 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. Valentin Dujoux.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, le 4 octobre ainsi que le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que le rapporteur remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 4 octobre 2021**

*Audition de M. Séverin Brocher et de M<sup>me</sup> Erica Deuber-Ziegler, pétitionnaires*

En introduction, M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler indique être historienne de l'art et membre de l'association Action Patrimoine vivant (APV). Elle relève tout d'abord que le Léman devient un lieu de tourisme, de promenade et de délassément dans les années 1820, à partir du moment où il cesse d'être surtout un espace de défense militaire, d'activités industrielles et d'utilité sanitaire. Elle précise que c'est dès cette période que le pourtour du lac sera entouré de quais, de promenades, y compris le pont-promenade des Bergues, conçus par le génial ingénieur Guillaume-Henri Dufour. Elle explique qu'il est alors convenu que les immeubles qui bordent ces deux quais restent à une hauteur régulière, précisant que l'initiative privée s'est conformée à cette règle. La pétitionnaire ajoute qu'après l'abattage des fortifications, dès 1850, on conçoit le Jardin anglais, gagné sur l'eau, tandis que les quais sont prolongés jusqu'à la rotonde des Pâquis et au port de la Scie aux Eaux-Vives, et que l'on encadre la rade de grandes jetées aux Pâquis et aux Eaux-Vives pour que les bateaux puissent procéder à leurs manœuvres à l'abri dans la rade. Il est rappelé aux membres de la commission que la rade est avant tout un port. Elle explique ensuite qu'en 1891, à l'occasion du 600<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, un concours d'aménagement est lancé, et prévoit jusqu'aux jetées des quais à deux niveaux, à savoir un niveau haut arborisé et garni de pelouses, et un niveau plus bas pour les activités portuaires. La pétitionnaire précise que l'alignement de platanes de ces quais doit rester bas, pour préserver la vue des habitant-e-s et hôtes

---

<sup>1</sup> Commission, 334.

des nouveaux immeubles constituant des fronts de quai résidentiels et hôteliers luxueux. Cette prescription est contenue dans des servitudes toujours en force. M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler relève ensuite qu'à l'approche de l'Exposition nationale de 1896, le Jet d'eau, inopinément né de la valve de décharge de l'usine des Forces motrices de la Coulouvrenière, a été installé dans la rade, sur la jetée des Eaux-Vives. En 1912, la promenade des quais a été prolongée jusqu'aux parcs sur les deux rives et jusqu'aux limites de la commune de Genève. Elle fait observer que la question de la hauteur des éléments situés sur le pourtour de la rade et le long des quais et celle de l'occupation de la rade elle-même préoccupent beaucoup les urbanistes et les architectes pendant le siècle qui suit. Elle explique que deux règles établies par les architectes du XIXe siècle vont être conservées fermement, à savoir premièrement l'unité d'épannelage, qui prend force de loi dès 1885, et ensuite la nécessité de pouvoir garantir une perception de la ville historique sur la colline, de la rue de la Rôtisserie à la Cathédrale, à partir du plan d'eau et de la rive droite, M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler note à ce titre la loi sur les constructions de 1929, qui rappelle qu'il est interdit de défigurer un quartier protégé, cela incluant le pourtour de la rade et la Vieille-Ville. Elle précise que ce règlement urbain évoque même explicitement la nécessité de ne jamais rompre les points de vue sur la rade depuis son pourtour. Elle relève que jusqu'à récemment, il n'avait jamais été question de défigurer cet épannelage, que cela soit lors de la construction des Bains des Pâquis, du Club-house de la Société nautique ou de Genève-Plage, qui sont tous trois construits dans les années 1930 de manière à ne pas obturer la vue. Elle indique que cela a changé depuis l'injonction récente de construire la ville en ville pour préserver la zone agricole, notant qu'il a fallu prendre des mesures drastiques pour empêcher la surélévation des immeubles des Rues-Basses, de la rue du Rhône ou des quais. Elle ajoute que le plan de site de la rade adopté en 1992 vient d'être revu, c'est-à-dire renforcé dans ses propositions, cela impliquant que des immeubles des années 1960, tel celui de Pierre Braillard, ne peuvent désormais être ni surélevés ni détruits. Elle relève en cela que les urbanistes semblent plus sages que les politiciens. Elle déclare que ces principes n'ont néanmoins pas été respectés, lorsqu'il a fallu compléter la nouvelle plage des Eaux-Vives par une buvette et des toilettes, et le Port Noir par un dépôt métallique à étage pour les dériveurs. Quant à la roselière installée sur le site pour compenser le bétonnage du plan d'eau et les dommages écologiques ainsi créés, elle n'a rien à voir dans la géométrie si harmonieusement maîtrisée des quais.

M. Brocher (citoyen genevois, promeneur et véliplanchiste), auteur de la pétition, relève tout d'abord que le bâtiment des pêcheurs est un mur d'acier, équivalent à deux ou trois étages, sans âme, qui compromet la vue sur la rade et l'horizon. Il note par ailleurs que ses poutrelles d'acier sont en inadéquation complète avec la pierre utilisée aussi bien pour les immeubles du quai des Eaux-Vives qu'à la villa La Grange ou pour les murs entourant le parc des Eaux-Vives et le Tropical corner. Il relève que si cette dernière construction est récente, elle

## Pétition: réhabilitation des dégagements visuels sur la rade

est le fruit de la réflexion d'un architecte qui a fait un effort pour utiliser une belle pierre de taille, construire bas avec des décrochements, ce qui permet une intégration agréable visuellement. Il indique que la passerelle d'acier jouxtant le bâtiment des pêcheurs à l'inverse s'inscrit bien malheureusement dans le même style que ce dernier, et contribue également à dégrader le pourtour du lac. Abordant ensuite les toilettes en béton, il précise ne pas en nier la nécessité, même si à Baby-Plage il en existe déjà, mais leur non-enfouissement dénature totalement le lieu. Or, il ne viendrait pas à l'idée de construire de tels bunkers de béton à côté des pyramides ou sur le Parthénon au nom de la nécessité de créer un accès moins effrayant que des toilettes enterrées. La présence humaine d'un «homme-dame pipi» à l'entrée aurait suffi, sans compter qu'un projet semi-enterré aurait bien moins défiguré le lieu, vu que l'horizon et le lac ne sont plus visibles. En ce qui concerne le restaurant jouxtant la plage, le pétitionnaire fait observer qu'il est du même déplorable style que le bâtiment des pêcheurs. Il s'interroge de plus sur la nécessité d'en implanter un à cet endroit, au regard de la pléthore de buvettes et restaurants dans la zone (restaurant du port de la Nautique à 200 m, du parc des Eaux-Vives, et des buvettes de Tropical Corner, du parc La Grange, et le long du quai des Eaux-Vives dont une à Baby-Plage, etc.). Au final, un marchand de glaces ou de boissons ambulants ou une buvette amovible de petite dimension auraient suffi. Il montre que les dégagements visuels sur l'horizon, sur Hermance et Cologny, sont détruits et relève le paradoxe de se situer au bord du lac sans voir le lac. M. Brocher projette ensuite une carte et un tableau de calculs illustrant les perturbations ou disparitions des dégagements visuels sur la rade, la Perle du lac et l'horizon (Versoix, Lausanne, Hermance, Anières, Cologny) en 1963 et 2021. Il constate que pour un cheminement entre le Jardin anglais et le port de la Nautique, la part de ces perturbations est passée de 1370 m en 1963 à 1510 m aujourd'hui, voire 1910 m si on rajoute les 400 m jusqu'au Tropical corner. Il relève ainsi l'ampleur des pertes visuelles pour les promenades se situant autour des deux rives, évoquant la disparition d'un tiers de la beauté créée par des vues sur la rade, sur la Perle du lac, sur l'horizon pour celle du quai des Eaux-Vives-Cologny. En effet, le bilan des pertes visuelles pour une promenade de 1910 m équivaut à trente minutes à 3 km/h et vingt minutes à 4 km/h. Si l'on poursuit la promenade jusqu'au Tropical corner, les récentes surélévations du restaurant de la Nautique, des Bains bleus et du Tropical corner suppriment 400 m de dégagements visuels supplémentaires, portant alors la disparition à environ quarante minutes de promenade à une vitesse moyenne de 3 km/h. Le pétitionnaire en conclut que la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade a été entièrement dégradée. Il dit à ce titre son étonnement à ce qu'aucune étude d'impact sur le paysage et le vent du sud-ouest n'ait été menée pour constater cela. Il relève de plus que les nouveaux bâtiments précités et l'agrandissement du port établissent une déconnexion visuelle, visible depuis la rive droite, entre le lac et les parcs de la rive gauche. Constatant que la rade et le Petit-Lac sont protégés par de nombreuses lois, il indique qu'à sa connaissance la Commission

des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a été consultée uniquement au début du projet pour le port et la rade, et, à cette occasion, a obtenu la protection du quai. Par contre, la CMNS n'a pas été consultée pour les constructions métalliques de un, voire deux ou trois étages, les arbres sur la digue nord et les WC. Pour ces motifs, il se demande si la procédure des autorisations de construire déliées n'a pas été détournée ou dévoyée, rendant ces ouvrages illégaux.

M. Brocher en arrive finalement aux demandes de la pétition, et déclare que les pétitionnaires demandent le démantèlement des bâtiments des pêcheurs et de la buvette du Môle, de même que la disparition des édicules ronds en béton en surface au profit d'un enfouissement partiel ou total (similaire à celui présent au quai de Cologny, à la hauteur de la Tour carrée) et plus généralement le refus de tout aménagement futur ne respectant pas intégralement le dégagement visuel, soit à 1,5 m de hauteur depuis le niveau du lac (371,85 m). Il précise que cela doit aussi comprendre la suppression des arbres dont l'impact visuel sera très important sur l'horizon et sur la pratique de la planche à voile, puisqu'ils perturbent le vent du sud-ouest. Il suppose que leur seule utilité, vu que le port de la Nautique n'est pas accessible à la population et réservé aux seuls adhérents, consiste à montrer dans les statistiques que Genève se renature. Il note ensuite l'incohérence des nouveaux bâtiments de la plage des Eaux-Vives avec le respect de l'esprit de l'initiative «Sauvons nos parcs» et les objectifs du Rapport final de la Ville de Genève sur l'image directrice de la rade de 2019. Ce dernier fait état d'un paysage incomparable, de la nécessité de conserver une relation étroite entre le paysage local et les vues lointaines, de la nécessité de restituer un confort visuel aux piétons et souhaite voir les vues préservées et améliorées.

En conclusion à cette présentation, M. Brocher constate que les édifices dont il a fait mention, à savoir le bâtiment des pêcheurs, les toilettes en béton et la buvette-restaurant de la plage, ainsi que les arbres de la digue nord du port de la Nautique, vont à l'encontre de ces déclarations de manière diamétralement opposée et indique que c'est pour cela que les pétitionnaires demandent à la commission d'intervenir.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire constate que la plage des Eaux-Vives permet de voir la rade mieux qu'auparavant, et demande aux pétitionnaires comment ils apprécient la qualité des nouveaux dégagements visuels créés.

M. Brocher répond qu'il ne s'agit pas de nouveaux dégagements, mais de la création d'un point de vue différent.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler confirme que la personne qui s'est assise à la buvette pourra en effet jouir d'un point de vue magnifique sur la rade, mais indique que cela se fait

au détriment d'une partie de la promenade historique qui allait du centre-ville à la Belotte, et note de plus l'usage avant tout estival de la buvette. Elle relève ensuite que pour se mettre en conformité après le prolongement de sa digue d'amarrage qui l'a fait passer d'une capacité de 400 à 1000 bateaux, la Nautique a projeté la construction d'un nouvel immeuble qui devait à l'origine accueillir 500 places. Elle note que ce projet, destiné à être bâti en pierre, s'est aussi fait en réaction aux bâtiments précités construits en face du Club-house. Elle explique que la CMNS dont elle est membre a réussi à faire ramener ce projet de 500 à 200 places, mais constate que cela en fait toujours un bâtiment imposant. Elle déplore que les constructions de la plage des Eaux-Vives contribuent finalement à légitimer le projet de la Nautique, et estime que la construction de ce projet pourrait amener d'autres acteurs, par exemple la police, les sauveteurs ou les pompiers à réclamer à leur tour un bâtiment plus haut. Elle explique qu'il sera difficile de leur répondre lorsqu'ils demanderont à leur tour de construire en hauteur, alors que les constructions du Port Noir sont élevées. Elle conclut que la cohérence doit être respectée et constate qu'elle l'a été jusqu'à l'an 2000, avant d'être rompue aujourd'hui.

M. Brocher indique qu'il est fort probable que les usagers de la Nautique et de son restaurant souffrent eux aussi de la perte de la vue sur la rade à cause des nombreux mâts de bateaux et des ouvrages mentionnés.

Une commissaire déplore le traitement à deux vitesses existant entre le traitement des bâtiments de la plage des Eaux-Vives et du Port Noir d'une part, et le bâtiment des sports de la Nautique qui doit répondre à des contraintes architecturales autrement plus exigeantes. Estimant qu'il y a dès lors tromperie apparente, elle demande aux auditionnés s'ils ont eu vent de ce qui avait alors été déposé.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler répond par la négative.

M. Brocher explique que la surélévation des bâtiments a aussi eu un impact sur les vents, et que l'abaissement de leur vitesse est peu commode pour les véliplanchistes et autres navigateurs. Il ajoute que le ressac plus intense qui résulte de la diminution de l'espace lacustre de la rade a aussi contribué à créer un «champ de mines». L'ensemble de ces impacts, suivant la force et l'orientation des vents, se ressent jusqu'à la Tour carrée, ce qui rend les manœuvres plus compliquées. Ces conséquences négatives indiquent bien qu'aucune étude d'impact n'a vraiment été effectuée.

Une commissaire confirme ces différents éléments liés à la diminution de la vitesse du vent et à l'augmentation du ressac. Constatant que la pétition a également été déposée au Grand Conseil, elle demande à M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler si elle avait également fait partie du comité chargé de l'image directrice de la rade.

L'auditionnée répond par l'affirmative, indiquant qu'elle était déléguée de la CMNS au sein du comité, et précise qu'elle avait réussi à imposer l'idée que

la rade est fondamentalement un port, ce qu'elle est depuis le néolithique. Elle explique que cela a permis de contrecarrer l'option première qui voulait débarasser la rade des bateaux.

Un commissaire remarque que la pétition arrive un peu tard, et observe que ces objections auraient pu être présentées au cours du processus lui-même, relevant que c'est en 2010 que le WWF avait déposé son recours. Il demande par conséquent aux pétitionnaires ce qu'ils attendent maintenant avec cette pétition.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler rappelle que la CMNS s'est battue avec succès en 2006 lorsqu'avait surgi un projet visant à ouvrir les quais. Elle relève qu'autant APV que le WWF se sont ensuite mobilisés, tandis que Patrimoine suisse ne s'est pas mobilisée, étant donné que le projet de la plage émanait de M. Cramer. Elle rappelle que ce projet de plage était destiné à trouver un endroit où verser les déchets provoqués par la construction de la gare des Eaux-Vives, pour éviter une activité intense de camionnage dans le canton. La pétitionnaire rappelle qu'APV avait été déclarée non compétente pour agir, tandis que le WWF oui, et indique que l'État avait alors proposé la mise en place d'une roselière pour compenser les dégâts sur l'environnement induits par la plage. Elle déplore le fait que les maisons de maître des Eaux-Vives et de La Grange, qui avaient été pensées comme à Versailles avec le lac pour miroir, aient aujourd'hui perdu leur sens initial. Elle indique que la CMNS a pu faire valoir ce point de vue mais n'a pas été suivie, constatant que l'intérêt général – celui de l'accès à la baignade – a prévalu, mais qu'il y aurait eu une meilleure manière de le faire prévaloir.

Le même commissaire demande aux pétitionnaires s'ils croient eux-mêmes à la réalisation possible des demandes contenues dans leur pétition.

M. Brocher répond par l'affirmative, et évoque l'exemple de l'Italie, où les éco-monstres ont été détruits par l'armée ou la police. Il déclare que le massacre architectural ici à l'œuvre nuit au grand atout de Genève, c'est-à-dire à son lac et à la proximité que le paysage urbain entretient avec lui. Il fait observer que ce n'est pas par hasard que le peintre Conrad Witz a représenté la vue sur le Mont-Blanc depuis les Pâquis, ni que les grands palaces sont installés aux Pâquis. Il précise en ce sens que Genève vend à ses touristes une promenade, et déclare que celle-ci est dénaturée par les nouveaux aménagements précités.

Pour terminer son intervention, le même commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont déjà été entendus par le Grand Conseil.

M. Brocher répond par la négative, indiquant n'avoir encore reçu aucune réponse de leur part.

Une commissaire demande aux personnes auditionnées si elles ont présenté leurs observations lorsque le projet n'en était qu'à ses débuts.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler répond par l'affirmative, expliquant qu'ils l'ont même abondamment commenté et critiqué. La même commissaire demande s'ils ont reçu

des réponses à leurs observations. M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler répond que cela leur a permis d'obtenir la préservation des quais, tandis que le WWF a obtenu une roselière.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leurs explications et leur présentation, indiquant ayant particulièrement apprécié la vue des tableaux présentés qui ont permis d'amener un peu d'art à cette séance, de même que la notion de dégagement visuel, qu'elle ignorait. Elle déclare néanmoins ne pas pouvoir s'empêcher de trouver des contre-arguments quant au fond de leurs explications. Expliquant être originaire du canton du Tessin, qui a été défigurée par la spéculation immobilière, elle déclare que cela n'a selon elle rien à voir avec ce qui s'est fait dans la rade, et constate que toute opération sur le paysage est par nature cli-vante, même si l'intervention est plutôt réussie. Elle estime ainsi que dans ces cas, on ne touche pas seulement au paysage lui-même, mais aussi à la perception que l'on en a. Elle cite à ce titre les bains thermaux en pierre conçus par Peter Zumthor dans les Grisons, qui permettent de l'intérieur d'avoir un regard différent sur le paysage alentour. Elle relève que cela est le propre d'une intervention architecturale, et estime qu'il convient d'accepter les actes d'architecture qui sont les signes de notre temps, et se félicite que des architectes d'aujourd'hui laissent une trace concrète de la période contemporaine. Elle dit apprécier le bâtiment des pêcheurs précisément pour cette raison, ainsi que pour l'écho qu'il renvoie aux premières habitations de Genève sur pilotis. Elle relève en outre que le lac n'est pas uniquement conçu pour les promeneurs, mais aussi pour que des bateaux puissent avoir accès au lac. Elle dit enfin l'impact négatif sur l'environnement que susciterait maintenant la destruction des bâtiments contestés.

M. Brocher précise qu'ils ne demandent pas le démantèlement de la plage, et indique n'avoir par ailleurs aucun problème avec le fait qu'un dépôt de bateaux, soit le port de la Nautique, la jouxte. Il relève néanmoins qu'il est problématique que 80% de ces bateaux ne sortent jamais de leur place d'amarrage, et que leurs propriétaires contribuent à privatiser et dégrader une vue, qu'ils n'utilisent pas et dont pourraient jouir 3 millions de touristes et 500 000 Genevois et Genevoises. Il explique que le nombre de bateaux et mâts sur un même alignement en ligne (deux estacades) peut atteindre 60 bateaux environ, ce qui crée un véritable «mur visuel». Il déclare ensuite que même si l'appel aux pilotis peut être intéressant, il convient aussi pour les promeneurs de pouvoir avoir la possibilité de se reposer mentalement en regardant les canards, les cygnes, et l'horizon. Il précise en ce sens que le problème n'est pas l'acte architectural moderne en lui-même mais le fait que l'être humain a aussi besoin de repos, ainsi que de contempler le lac et le ciel, et déplore que personne n'ait tenu compte de cela.

Une commissaire remercie pour cette présentation bien complète. Elle remercie en outre les pétitionnaires pour leur démarche qui permet de participer à la réflexion que se doit d'avoir un élu ou une élue lorsqu'il a affaire à un projet qui est déjà là. Elle trouve également intéressant de se poser la question s'il s'agit là

des prémices d'une évolution plus large comme l'ont avancé les pétitionnaires. Elle demande enfin comment il se fait que des arguments aussi forts que les leurs n'aient pas suscité davantage de réactions.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler répond en précisant que ces bâtiments n'avaient pas été prévus au départ et qu'il était uniquement fait mention d'une construction pour les pêcheurs. Elle relève à ce titre que les images de synthèse ne montraient pas les bâtiments et indique que ceux-ci ont été construits vite et sans communication pour ne pas susciter d'oppositions. La même commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont épuisé toutes les voies de recours. M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler répond qu'aucun recours n'a pu être déposé étant donné qu'à sa connaissance le projet n'a pas été déposé pour demande d'autorisation.

M. Brocher ajoute à ce titre que les éco-monstres ont pour habitude de surgir en Italie dans des localités sous influences.

Une commissaire demande pourquoi la pétition n'a pas été déposée au moment où il était encore possible de modifier le cours des événements et de proposer des alternatives.

M. Brocher répond que la communication a aussi occulté la connaissance véritable du projet qui était en cours, et indique que les images présentant de l'eau et de la verdure ont pu induire le public en erreur et qu'il était à partir de ces images difficile d'imaginer des bâtiments de ce type et des toilettes en béton non enterrées. Il estime qu'il était difficile de s'inquiéter de quoi que ce soit en regardant les images et d'imaginer la suite, d'autant qu'il était probable qu'une étude d'impact avait été réalisée dans les règles pour s'en prémunir.

M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler conclut que le fait de continuer à fermer les yeux sur ce genre de projets mène le paysage et le patrimoine de la Ville au-devant de graves mises en péril.

A la suite de ces auditions, le président de la commission annonce que faute de temps, cet objet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 1<sup>er</sup> novembre pour discuter de la suite à y donner.

## **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

### *Discussion et vote*

Le président de la commission rappelle que les pétitionnaires ont été auditionnés le 4 octobre dernier.

La commissaire d'Ensemble à gauche indique avoir pu parler du sujet à des personnes de tout âge et de toutes conditions, et relève le soutien unanime à cette plage parmi les personnes interrogées, précisant que les toilettes constituent une demande des habitant-e-s. Elle déclare de plus qu'il serait aberrant d'enlever

les toilettes et de raser les arbres, et déplore que l'intelligence et le talent de M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler soient mis au service d'une cause perdue.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare être également favorable au classement, notant que le fait de déconstruire et reconstruire perturberait encore plus le site. Elle estime qu'il convient de reconnaître que les gens aiment cette nouvelle plage.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'étant donné les demandes irréalistes de la pétition et le succès de la plage, son groupe sera favorable au classement.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que l'exposé des pétitionnaires fut très intéressant du point de vue de l'histoire genevoise, mais que la pétition arrive beaucoup trop tard, et que pour cette raison, même s'il convient de reconnaître les défauts esthétiques du bâtiment des pêcheurs, le Mouvement citoyens genevois soutiendra le classement.

Une commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe soutiendra aussi le classement. Elle dit néanmoins tout l'intérêt qu'elle a pris à l'audition des pétitionnaires, qui ont parlé d'art à la séance, et ont introduit la notion de dégagement visuel. Elle relève que la pétition arrive trop tard, et estime que ses demandes seraient extrêmement coûteuses à mettre en œuvre. Elle rappelle en ce sens que les pétitionnaires eux-mêmes ont admis qu'il s'agissait plus d'une provocation que d'une demande réaliste. Elle leur sait gré néanmoins d'avoir parlé de beauté et d'avoir parlé de la rade comme ils l'ont fait.

Un commissaire du groupe des Vert-e-s indique que son groupe votera en faveur du classement pour les raisons invoquées, notamment en termes de tempo. Il relève de plus que la pétition apparaît davantage comme un coup d'humeur que comme une volonté de repenser ou de reconstruire la rade.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre relève que si la pétition est tardive, elle ne pouvait se faire avant en raison du confinement. Il déclare que s'il n'est pas possible de tout raser, le Conseil administratif pourrait trouver des pistes pour améliorer la situation, et indique par conséquent qu'il votera le renvoi au Conseil administratif.

Le tour de table étant terminé, le président annonce passer au vote de l'objet.

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-449 par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 MCG) contre 1 non (UDC) et 1 abstention (PLR).

Recu le 21.06.2

PETITION P-449

**POUR UNE REHABILITATION DES DEGAGEMENTS VISUELS SUR LA RADE ET LE LAC**

Nous, soussigné-es, demandons aux autorités compétentes de la Ville de Genève et du Canton de Genève la restitution de la totalité des dégagements visuels en direction du lac et de toute la rade, ce depuis le quai Gustave-Ador jusqu'au quai de Cologny à la hauteur de la rampe de Cologny.

En effet, notre pétition s'inscrit dans le projet déposé par la Ville de Genève sous l'intitulé "Rapport final de la Ville de Genève sur l'image directrice de la Rade" (5.2019).

Constatant que la symétrie de la composition architecturale et paysagère de la rade a été entièrement dégradée.

Observant, en particulier, que l'écrin visuel harmonieux tant apprécié des promeneurs et touristes a disparu à cause des obstacles visuels créés par les différentes nouvelles constructions présentes sur la plage des Eaux-Vives, nous demandons :

- Le démantèlement des bâtiments des pêcheurs et de la buvette du Môle;
- La disparition des édicules ronds en béton au profit d'un enfouissement partiel ou total (similaire à celui présent au quai de Cologny à la hauteur de la Tour carrée);
- Le refus de tout aménagement futur ne respectant pas intégralement le dégagement visuel, soit à 1,50 mètre de hauteur depuis le niveau du lac (371.85m);
- La suppression de l'alignement d'arbres sur la digue nord;
- Le respect des objectifs du "Rapport final de la Ville de Genève sur l'image directrice de la Rade" (5.2019) stipulant : "le panorama, qui des quais, s'étend d'une part sur les Alpes et les Préalpes, et d'autre part sur le Jura, est incomparable et mérite largement que l'esprit architectural de la rade conserve sa relation étroite avec les vues lointaines qui donnent à voir sur le grand paysage local" (p.11) et "la restitution du confort visuel des piétons afin de favoriser la promenade tout en respectant la vue sur la rade" (p.18), ainsi que "les objectifs de réaménagement de la rade doivent systématiquement tenir compte du paysage : les dégagements, les vues doivent être préservées voir améliorées. (p.14).

Pour rappel, l'essor du tourisme a participé au projet de métamorphose de la ville, une ville moderne tournée vers le lac, jusqu'à l'île Rousseau, puis vers le large avec la création de la rade. L'urbanisation néoclassique avec des fronts de quais homogènes a régularisé et harmonisé l'image de Genève. Elle attire d'innombrables visiteurs. Ceux-ci emportent de Genève l'image colorée d'un « paysage-monde » : le lac, transparent et lumineux qui habille la cité presque horizontale, dominée par la cathédrale sur son horizon alpin. Un capital, que Théophile Gauthier résume : « Genève nous avait donné tous les plaisirs qu'un dimanche peut permettre : une promenade sur le lac, un merveilleux coucher de soleil sur le mont Blanc, devenu rose...". Les vues sur la ville par-delà la rade sont demeurées, à travers des lois sur les constructions, les plans d'extension, les plans directeurs cantonaux, le plan de site de la rade, etc., le souci permanent des urbanistes et des conservateurs du patrimoine genevois jusqu'à nos jours; ce que nous souhaitons pérenniser par cette pétition.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). Tous les membres de la commission des pétitions ont été sous le charme de la leçon d'histoire et d'art de M<sup>me</sup> Deuber-Ziegler, qui est une historienne de l'art bien connue, et de M. Brocher qui, lui, se présente comme un simple citoyen genevois, promeneur et véliplanchiste, mais qui est aussi féru d'art et d'histoire.

Leurs commentaires magnifiquement illustrés auraient pu convaincre, au début de la réflexion sur la plage des Eaux-Vives. Mais maintenant, la plage existe, pour le plus grand plaisir de tous les habitants et touristes. Démolir le bâtiment des pêcheurs et la buvette semblerait aujourd'hui sacrilège aux Genevois, qui se sont très vite approprié la plage. Enfouir les toilettes et raser les arbres qui donnent de l'ombre, tout ce qui avait été justement réclamé par la population, est totalement irréaliste à l'heure actuelle. Oui, l'intérêt général de l'accès à la baignade a prévalu sur l'harmonie de la promenade créée au XIX<sup>e</sup> siècle. Les vœux de la population ont évolué, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. L'enthousiasme pour cette plage avec ses commodités paraît général. C'est un succès. Ensemble à gauche regrette de décevoir ces esthètes, mais doit se ranger du côté de la population actuelle. Notre groupe soutient donc le classement de la pétition P-449.

**M<sup>me</sup> Anna Barseghian** (Ve). L'objet de la pétition P-449 est plus exactement le démantèlement des bâtiments des pêcheurs et de la buvette du Môle, la disparition des toilettes rondes en béton en surface au profit d'un enfouissement partiel ou total et, plus généralement, le refus de tout aménagement futur ne respectant pas intégralement le dégagement visuel, soit à une hauteur de 1,5 m depuis le niveau du lac. Le fait de déconstruire et reconstruire perturberait encore plus le site. Il convient de reconnaître aussi que les Genevois aiment cette nouvelle plage avec tous ses aménagements. C'est pour ces raisons-là qu'avec mes collègues Verts je vous invite, Mesdames et Messieurs, à voter pour le classement de la pétition P-449. Merci pour votre attention.

**M. Christian Steiner** (MCG). Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qui vient d'être dit sur la qualité de la présentation de l'histoire de notre belle rade qui nous a été faite en commission, mais aussi sur la mise en évidence des temps qui changent par rapport à l'image classique, avec ces nouveaux bâtiments. La pétition P-449 arrive donc bien trop tard et cette plage des Eaux-Vives est un succès. Par conséquent, le Mouvement citoyens genevois sera également pour son classement. Je pense que les pétitionnaires s'y attendent.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (LC).** Le Centre se prononcera aussi pour le classement de la pétition P-449, qui arrive trop tard. Elle met en lumière plusieurs étrangetés dans la réalisation de l'aménagement de l'espace de la rade – le fait, entre autres, qu'aucun projet ni maquette n'aient été présentés avant sa mise en œuvre.

La présentation des pétitionnaires était excellente, notamment celle de M<sup>me</sup> Erica Deuber-Ziegler, historienne, qui nous a rappelé l'évolution structurelle de la rade et des quais qui la bordent, leur fonction et leur développement très réglementé – règles sur lesquelles se sont assis les constructeurs du projet de la nouvelle plage des Eaux-Vives, plus précisément avec les réalisations boursouflées des bâtiments qui font l'objet de cette pétition. Ces constructions disproportionnées dénaturent, au propre comme au figuré, l'espace ainsi transformé: il s'agit de la fameuse buvette de la plage, qui n'a rien d'une buvette dans le sens commun du terme, et des nouvelles cabanes de pêcheurs, immeubles d'un gigantisme absurde dont l'exploitation, au dire de certains usagers, n'est pas si aisée.

Ce qui dérange aussi, c'est que, parallèlement à cela, d'autres ont dû se plier aux normes strictes de construction en vigueur pour réaliser la surélévation du Club-house de la Société nautique et la construction d'un bâtiment des sports, contraintes agissant sur la taille des bâtiments et sur les matériaux choisis. Deux poids, deux mesures qui étonnent et fâchent aussi.

Vous l'aurez donc compris, Mesdames et Messieurs, le Centre regrette la venue trop tardive de cette pétition, car il aurait fallu qu'elle puisse être étudiée bien avant la mise en activité de la nouvelle plage. Imaginez détruire les fameux «galets» en béton des toilettes publiques et les constructions métalliques pour construire d'autres bâtiments plus en adéquation et en harmonie avec les lieux, respectant les mesures exigées! Malgré tous les faits que je viens d'évoquer, le Centre votera donc le classement de la pétition P-449.

**M<sup>me</sup> Oriana Brücker (S).** La pétition P-449 nous a étonnés et aussi beaucoup émerveillés, pour les raisons qui ont été mentionnées tout à l'heure. En effet, les pétitionnaires nous ont vraiment régalés avec une projection de tableaux de peintres des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. C'était un très bon moment, qui nous a rappelé que les artistes ont finalement toujours façonné notre vision du paysage, mais aussi les choix urbanistiques et architecturaux. Malgré cela, nous allons nous aligner sur la position déjà énoncée, à savoir qu'avec regret nous voterons quand même le classement de cette pétition.

Pourquoi? Parce que, très étonnamment, elle arrive une année après l'ouverture du nouveau Port-Noir, alors qu'elle demande de démanteler une partie de ses nouvelles infrastructures: les bâtiments des pêcheurs, la buvette du Môle, les édicules qui abritent les toilettes publiques et l'alignement d'arbres sur la digue

nord. La motivation des pétitionnaires est esthétique. Ils se basent sur le rapport publié en 2019 par la Ville de Genève sur l'image directrice de la rade. Ce document stipule, entre autres, qu'il faut conserver la relation étroite de la rade avec les vues lointaines qui donnent sur le grand paysage local. On est d'accord, bien évidemment!

De plus, les pétitionnaires se basent sur la notion de «dégagements visuels», qui nous a semblé très intéressante. Selon cette notion, il faudrait avoir depuis chaque point de la promenade au bord du lac une vue d'ensemble sur la rade. Ça nous a semblé un très bon argument et nous souhaitons remercier les pétitionnaires de nous l'avoir rappelé – ils l'ont d'ailleurs mis comme invite dans leur pétition. Ils souhaitent qu'à l'avenir dans les projets urbanistiques qui concernent la rade on puisse intégrer la notion de dégagements visuels. C'est justement en vertu de cette notion qu'ils demandent de démanteler les infrastructures visées dans la pétition P-449, parce qu'il faudrait que toutes les constructions au bord du lac ne dépassent pas la hauteur de 1,5 m par rapport au niveau de l'eau.

Il était intéressant d'entendre les motivations des pétitionnaires. Cependant, on votera le classement de la pétition P-449, parce qu'elle arrive trop tard et que le démantèlement de ces infrastructures engendrerait des coûts écologiques et économiques. On peut toujours discuter des choix esthétiques qui ont présidé à leur aménagement, mais les appeler des «écomonstres», comme les pétitionnaires l'ont fait en commission, c'est vraiment exagéré. Ce terme vient d'un mot italien, les *ecomostri*, qui se réfère à des chantiers laissés à l'abandon, à des ruines qui n'ont pas été détruites alors qu'elles se trouvent dans des endroits magnifiques: des plages, des collines... Eh bien, vraiment, appeler le Port-Noir un «écomonstre», c'était un peu une provocation.

Pour toutes ces raisons, on remercie certes les pétitionnaires, il était très intéressant et instructif de les écouter, mais finalement on va aussi s'aligner sur la position de la majorité et voter le classement de la pétition P-449.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées sans opposition (51 oui et 2 abstentions).*

## **12. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 mars 2021: «Pour un centre féministe à Genève» (P-439 A/B)<sup>1</sup>.**

### **A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Anna Barseghian.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Arnaud Moreillon, les 15 mars et 12 avril 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhardt les 11 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Juliette Gaultier, que la rapporteuse remercie pour la précision des notes et la qualité du travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Séance du 15 mars 2021**

*Audition de M<sup>mes</sup> Françoise Nyffeler, Catalina Ravessoud et Charito Wullemmin, pétitionnaires*

Le président indique que le groupe Ensemble à gauche a déposé une urgence sur le même sujet, la motion M-1601, et estime qu'il pourrait être opportun de lier le traitement des deux objets pour éviter d'avoir deux fois le même débat. Il demande en ce sens s'il est possible de lier les objets à ce stade.

Un commissaire répond que cela n'est pas possible à ce stade, étant donné que l'urgence n'a pas encore été traitée. Il fait par conséquent observer que pour l'instant la commission doit traiter cette pétition.

Une commissaire le confirme, comme l'urgence n'est pas passée lors de la dernière plénière.

Une commissaire abonde en ce sens, faisant néanmoins observer qu'une fois un éventuel renvoi voté, il sera possible de les lier.

Le président indique qu'il convient tout d'abord de nommer un rapporteur ou une rapporteuse.

La commission désigne M<sup>me</sup> Barseghian comme rapporteuse à l'unanimité des membres présents.

Le président remercie M<sup>me</sup> Barseghian. Il accueille ensuite les pétitionnaires.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 178<sup>e</sup> année»: Commission, 5219.

M<sup>me</sup> Nyffeler remercie tout d'abord la commission pour son invitation. Elle explique que la pétition a été lancée le 8 mars de l'année dernière, mais que le confinement des 12 et 13 mars n'avait pas vraiment rendu possible de poursuivre la récolte de signatures. Elle relève néanmoins que chaque fois qu'elles abordent le sujet, elles peuvent se rendre compte que les femmes sont très intéressées à l'idée d'avoir un tel centre à Genève. Revenant ensuite sur la genèse du Collectif genevois pour la grève féministe, elle indique qu'il s'est créé en juin 2018 à Genève, et rappelle que l'idée de refaire une grève comme celle de 1991 avait été initialement lancée par l'Union syndicale suisse (USS), pour réagir au fait que le Conseil fédéral ait refusé d'instaurer des mesures de contrainte face aux inégalités salariales. Elle explique que c'est ensuite que s'est constitué le collectif genevois qui allait préparer la manifestation du 14 juin 2019, qui reste dans les mémoires de tout le monde, du fait notamment de son ampleur qui dépassa largement les attentes. Elle relève que cet événement a témoigné aux yeux de tous du renouveau du mouvement féministe, et d'une volonté générale de dire «ça suffit!». Elle note que c'est à partir de ce moment que beaucoup de gens ont compris que les revendications féministes étaient légitimes et largement soutenues, et que les femmes n'en pouvaient plus de cette situation, d'autant que les inégalités de salaires s'accroissent. Elle indique que des assises avaient été organisées pour permettre la tenue de cette journée, et relève que le mouvement s'est poursuivi après le 14 juin, rappelant que le collectif était sur les ponts le 8 mars dernier. Elle ajoute que le collectif est désormais identifié comme un acteur légitime dans l'espace politique, et que ses membres sont interviewés et auditionnés fréquemment. Elle indique de plus que le collectif continue à s'enrichir de nouvelles adhésions, précisant que le collectif ne s'est pas arrêté après le 14 juin. En venant à la question de l'organisation, elle explique que le collectif est constitué en association se composant en groupes de travail et en secrétariats administratifs, mais déclare que la volonté de leur part d'avoir une organisation la plus horizontale possible fait que ce sont les assemblées plénières décisionnelles qui restent le cœur du collectif. Elle explique que les groupes de travail très actifs sont divisés par thèmes, et d'évoquer celui traitant de la question des violences, un autre traitant de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), un autre traitant d'éco-féminisme. Elle ajoute que des groupes de femmes militantes tels que les foulards violets et des femmes migrantes les ont également rejoints, et rappelle que des assises du collectif se sont tenues le 30 janvier dernier par vidéoconférence avec plus de 300 participants. Elle déclare qu'à la fois l'histoire du collectif, son travail et sa plénière donnent une légitimité à l'association. Elle relève que le mouvement a vocation à se poursuivre et à s'ouvrir par le biais de discussions et de conférences, constatant en cela que le féminisme est un chemin.

M<sup>me</sup> Ravessoud indique que le collectif réclame un centre féministe, et relève que cette demande ne date pas d'hier, notant qu'il a déjà existé auparavant des revendications allant dans ce sens. Elle rappelle ainsi l'occupation d'un immeuble

aux Grottes, puis la mise à disposition par la Ville d'un local à la route de Saint-Georges puis à la rue Peschier. Elle fait observer en cela que la demande du collectif n'est pas extraordinaire, car cela a déjà été accordé par le passé. Elle explique que l'objectif d'une telle demande est de permettre au collectif d'être visible dans l'espace public, en ayant à disposition un lieu pour débattre et se réunir, lieu dont elle note qu'il aurait l'avantage d'être identifiable aux activités du collectif. Elle fait observer qu'elle a rappelé la tradition historique allant dans ce sens à Genève, pour illustrer le fait que cette demande s'inscrit au sein d'une identité genevoise dont il y a en l'occurrence tout lieu d'être fier. Elle explique en effet que cela démontre le côté ouvert, multiculturel et international de Genève. Elle déclare que la demande de la pétition s'inscrit dans cette continuité historique, et que sa prise en compte permettrait de pérenniser l'image favorable de Genève à cet égard.

M<sup>me</sup> Wullemmin indique que le lieu demandé devrait si possible être accessible et central, devrait également pouvoir accueillir 50 personnes dans les plénières, et être doté de pièces qui permettraient de se réunir en mixité choisie et aux différents groupes de se réunir et partager. Elle ajoute qu'il conviendrait également que ce lieu dispose d'une pièce où pourraient être stockées les publications féministes du collectif, ainsi que de sanitaires et d'une kitchenette. Elle indique que l'endroit devrait également rendre possibles les visites de personnes extérieures durant des heures de permanence. Elle relève de manière plus générale que le collectif est très actif, et que beaucoup de femmes d'horizons différents s'y reconnaissent, et d'évoquer son propre cas de femme migrante, notant qu'elle serait très heureuse de pouvoir disposer d'un espace où elle pourrait rencontrer et échanger avec d'autres femmes ayant vécu des situations semblables. Elle indique enfin aux commissaires que le fait de répondre positivement à cette pétition permettrait d'envoyer un signe positif aux femmes, et conclut qu'au même titre que M<sup>me</sup> Ravessoud, elle est fière de vivre à Genève également pour cette raison.

Le président remercie les pétitionnaires pour leur présentation, et ouvre ensuite la séance des questions.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire tient à remercier, en tant que jeune élu, les auditionnées pour leur travail. Il abonde dans le sens de M<sup>me</sup> Nyffeler qui déclarait que le féminisme est un chemin, et indique à ce titre que sa présence le 8 mars sur les ponts lui a permis de se rendre compte de l'ensemble des luttes qui restent à accomplir. Il demande ensuite aux pétitionnaires les lieux qu'elles ont pu identifier comme souhaitables pour leur centre, et souhaite savoir en outre si elles ont des rentrées financières extérieures.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'elles n'ont pas réfléchi à un lieu en particulier, étant donné notamment qu'elles ne connaissent pas le parc immobilier de la Ville. Elle

relève qu'il pourrait par exemple s'agir d'une arcade libérée par un commerçant, si possible dans un lieu central. Abordant ensuite la question des rentrées financières, elle explique qu'elles proviennent de dons de groupes politiques auxquels le collectif fait appel, en particulier à gauche. Elle ajoute que la vente de matériel tel qu'affiches, autocollants ou T-shirts a aussi permis au collectif de rembourser un certain nombre de frais, mais précise que pour ce qui est des lieux où s'organisent les différentes réunions, la Maison internationale des associations (MIA) leur a mis à disposition gratuitement des salles. Elle fait observer néanmoins le désagrément que cela constitue de ne jamais savoir où précisément peuvent se tenir ces réunions, et explique que c'est notamment pour cette raison que le collectif souhaiterait un lieu bien à lui.

Une commissaire remercie les pétitionnaires pour leur présence et leurs explications, et rappelle que nombreuses sont les personnes qui ont participé à la grève de 2019. Précisant suivre de près et de loin les activités du collectif, elle souhaite savoir si l'association s'est renseignée avec les associations partenaires des autres cantons pour savoir si elles réclamaient aussi un lieu fixe aux autorités, et si en outre le don d'un tel lieu s'était déjà concrétisé ailleurs dans le pays.

M<sup>me</sup> Ravessoud répond par l'affirmative en évoquant la Frauen Haus de Zurich. Elle relève néanmoins que la Suisse est un pays fédéral constitué de différentes réalités cantonales, et fait observer que ce qui est faisable à Zurich n'est pas forcément faisable ailleurs. Elle déclare en ce sens qu'ici comparaison n'est pas raison, et qu'il ne ferait pas sens pour Genève de se comparer avec ce qui s'est fait ou non à Neuchâtel ou Vaud par exemple.

M<sup>me</sup> Nyffeler confirme que le collectif zurichois l'a obtenu juste après la grève, et ajoute qu'à Berne il l'a demandé également.

Une commissaire indique qu'elle a pu consulter le site de la Ville, et a pu constater qu'il n'existe à ce jour presque aucune arcade dépendant de la Gérance immobilière municipale (GIM). Elle demande par conséquent aux pétitionnaires comment elles perçoivent concrètement cette mise à disposition d'un lieu qui actuellement ne pourrait pas appartenir à la Ville.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'il serait préférable qu'un local appartenant à la Ville soit mis à la disposition du collectif, au cas où par exemple une des arcades viendrait à se libérer du fait de la crise actuelle. Elle explique qu'elles seraient également prêtes à chercher leur local plus largement dans tout le canton, par exemple dans un endroit non utilisé ou désaffecté, ou dans une coopérative de logement où les rez sont souvent peu animés et sous-utilisés.

Une commissaire, constatant que la pétition a été déposée auprès de la Ville, relève par conséquent que les pétitionnaires demandent à la Ville de leur allouer un lieu. Elle répète à ce titre que très peu d'arcades dépendant de la Ville sont

actuellement libres, en l'occurrence deux, et fait observer que ni leurs prix de location ni leurs dimensions ne paraissent convenir aux besoins des pétitionnaires. Elle explique ensuite que les éventuels autres lieux désaffectés évoqués par M<sup>me</sup> Nyffeler n'appartiennent pas à la Ville, et demande aux pétitionnaires si elles ont été plus loin dans leur démarche et leurs recherches, ou si elles attendent précisément un coup de main de la Ville pour les y aider.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond que le collectif souhaite que la Ville regarde ce qu'il est possible de proposer au niveau de son propre parc immobilier, et qu'il conviendrait dans un second temps de discuter de la question du loyer.

Une commissaire souhaite savoir si le collectif reçoit des subventions publiques.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond par la négative, précisant que cette non-subvention constitue un gage d'indépendance. Elle répète ensuite que la plupart des rentrées d'argent proviennent de la vente de matériel, relevant notamment le succès des sacs, des badges et des écharpes, de dons mensuels et de partis ou mouvements politiques. Elle déclare que si le collectif est amené à disposer d'un local fixe il demandera une aide financière pour ce local.

Une commissaire constate que Vaud dispose depuis les années 1960 d'une Maison de la femme, et souhaite savoir dans quelle mesure cette structure se distancie ou se rapproche de la demande des pétitionnaires.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond qu'elle ne dispose pas d'information sur cette structure.

Un commissaire, estimant qu'il est formidable de vouloir mettre sur pied un tel lieu, demande aux pétitionnaires si elles ont pu aborder la question d'une mutualisation des ressources d'autres associations gravitant autour du Réseau Femmes pour proposer un espace commun.

M<sup>me</sup> Ravessoud explique que si le collectif pour la grève féministe est en lien avec le Réseau Femmes, et serait prêt à collaborer avec lui, les besoins des deux groupements sont différents, par la nature même de leurs activités, et que la cohabitation au sein de mêmes locaux pourrait à ce titre poser problème.

Une commissaire note avoir pu constater en écoutant les pétitionnaires que les besoins du collectif à l'égard de la demande formulée dans la pétition sont multiples, et d'évoquer la nécessité de pouvoir stocker du matériel, de pouvoir organiser des séances de groupes de travail et des assemblées plénières. Elle souhaite savoir en ce sens quel serait la dimension de l'espace demandé, et quel serait l'élément primordial au sein de cet espace.

M<sup>me</sup> Wuillemin fait observer que la présence d'un espace pour se réunir dans des plénières composées de 50 personnes est l'élément le plus important de cette demande de local. Elle confirme ensuite qu'il serait nécessaire de disposer d'une

pièce pour entreposer un matériel qui prend de l'ampleur, et qui est essentiel lors de chaque mobilisation.

M<sup>me</sup> Nyffeler indique qu'à l'heure actuelle c'est sa cave personnelle qui accueille le matériel, et qui la submerge. Elle abonde ensuite dans le sens de M<sup>me</sup> Wuillemin, et explique que pour l'identité du collectif, il serait effectivement essentiel de disposer d'un espace où les séances plénières pourraient chaque fois se dérouler. Elle ajoute qu'il faudrait également disposer d'une salle plus petite, afin de pouvoir organiser deux séances des groupes de travail en dehors de la plénière, ainsi que d'un espace de rangement.

Une commissaire, constatant que des associations féministes genevoises disposent déjà de locaux, demande aux pétitionnaires si elles ont eu l'occasion de contacter et de discuter avec le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) pour savoir si des locaux pourraient être mis à la disposition du collectif. Elle relève ensuite que si elle entend bien que le collectif demande un partenariat avec la Ville pour obtenir un lieu qui lui serait gratuitement mis à disposition par celle-ci, elle note qu'une association doit également être capable de lever des fonds pour mener à bien ses propres projets et ses activités comme elle le conçoit le mieux. Elle ajoute de plus qu'étant elle-même active au sein de différentes associations, des lieux ponctuels doivent à chaque fois être recherchés pour y organiser les séances plénières.

M<sup>me</sup> Nyffeler constate qu'il existe une différence importante entre disposer de locaux ponctuels, comme c'est le cas à la MIA pour le collectif, ou de locaux permanents, expliquant que cette dernière configuration permettrait à l'association d'avoir pignon sur rue et d'exister. Elle déclare que cela permettrait de pouvoir dire que Genève dispose d'un lieu féministe où les féministes organisent la résistance pour des combats qui rassemblent très largement.

Une commissaire, constatant qu'un lieu central a été évoqué pour l'espace demandé, souhaite savoir si sa présence dans un lieu excentré comme Champel ou Saint-Jean pourrait aussi convenir.

M<sup>me</sup> Nyffeler répond que tout dépend de la nature du lieu, et indique par exemple qu'un lieu très grand dans un quartier décentré pourrait par exemple convenir, même si le collectif privilégie le centre-ville.

Le président remercie les pétitionnaires pour leurs explications et leurs réponses.

Il demande ensuite aux commissaires la suite qu'ils souhaitent donner au traitement de cette pétition.

Une commissaire estime que la Ville pourrait tout à fait mettre à la disposition du collectif une maison préemptée, et ce pendant quelques années, avant de

définir un lieu plus fixe. Elle considère que cela pourrait être la suggestion la plus facile à formuler.

Le président dit bien entendre ces propos, mais relève qu'il convient présentement de formuler une proposition de traitement, à savoir une proposition d'audition, de classement, de renvoi au Conseil administratif ou à une autre commission.

La même commissaire rétorque qu'elle voulait simplement apporter un complément d'information avant de passer au débat.

Une commissaire estime qu'il conviendrait de renvoyer directement l'objet au Conseil administratif, et fait observer que les pétitionnaires ont déjà clairement présenté ce qu'elles voulaient.

Un commissaire propose de procéder à l'audition de M. Gomez, étant donné que c'est le magistrat en charge aussi bien du parc immobilier que de l'égalité, accompagné de M<sup>me</sup> Barberis, chargée du Service Agenda 21, Ville durable (A21). Il estime que cela pourrait être utile pour se renseigner sur la politique en place et les éventuelles subventions à prévoir pour ce genre d'associations.

Une commissaire considère que cette pétition est un peu une coquille vide, et trouve relativement surprenant qu'une association puisse venir devant la commission en exigeant une mise à disposition de locaux de la part de la Ville. Elle propose néanmoins d'auditionner le CLAFG pour savoir si une solution serait imaginable au sein de locaux déjà occupés par des associations voisines.

Un commissaire déclare que l'UDC s'étonne un peu que des associations viennent ainsi pour demander un local, mais indique qu'il soutiendra néanmoins la proposition d'audition de M. Gomez accompagné de M<sup>me</sup> Barberis.

Une commissaire indique que les socialistes soutiendront également cette proposition d'audition.

Un commissaire se dit interloqué par certaines des demandes formulées par les pétitionnaires, mais précise que le PLR soutiendra l'audition demandée.

Un commissaire annonce son soutien à la proposition d'audition formulée par une commissaire, estimant qu'il conviendrait d'être attentif au fait que la pétition apporte vraiment un plus, ou ne susciterait qu'un doublon par rapport à des locaux déjà existants. Il constate que ce que demande la pétition est en somme une subvention en nature, et note que si elle est renvoyée au Conseil administratif, il faudrait pouvoir apporter les réponses aux questions précitées.

Une commissaire confirme qu'il s'agit en fait d'une demande de gratuité.

### *Votes*

Le président annonce qu'il soumet au vote la proposition d'audition formulée par un commissaire, à savoir l'audition de M. Gomez accompagné de M<sup>me</sup> Barberis.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président annonce ensuite la mise au vote de la proposition d'une commissaire de l'audition du CLAFG.

Par 10 oui (4 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 1 MCG) et 5 abstentions (1 EàG, 1 Ve, 3 PLR), l'audition est acceptée.

Le président prend acte de l'acceptation de ces deux demandes d'auditions.

### **Séance du 12 avril 2021**

*Audition de M<sup>me</sup> Nora Kerrache, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG), et de M<sup>me</sup> Catherine Moroni, membre du CLAFG*

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnées. Il rappelle ensuite le contexte de cette audition, indiquant que suite aux manifestations du 14 juin 2019, le Collectif pour la grève des femmes s'est retrouvé avec beaucoup de membres et de matériel, et que la question que se posait la commission des pétitions était de savoir s'il était possible de mettre en commun un lieu déjà existant plutôt que d'en créer un nouveau. Il demande en ce sens aux représentantes du CLAFG si cela serait imaginable au sein de leurs locaux.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que sur le principe cela serait possible, mais que cela dépend bien évidemment de la quantité d'espace souhaité. Elle passe ensuite la parole à M<sup>me</sup> Moroni, pour qu'elle indique à la commission ce qu'est le CLAFG.

M<sup>me</sup> Moroni explique qu'il s'agit d'une association créée en 1937 pour l'égalité et les droits des femmes, et qu'elle compte actuellement 100 membres, aussi bien membres individuels qu'associations ou sympathisantes. Elle indique que depuis sa création l'association a notamment soutenu des projets politiques et l'engagement des femmes en politique, et relève à ce titre que presque toutes les branches femmes des partis sont membres de l'association. Elle précise que le CLAFG est apolitique, et accueille tous les partis qui souhaitent s'associer à ses objectifs et à ses engagements.

Le président demande si leurs locaux pourraient accueillir les demandes des pétitionnaires, à savoir un espace de stockage pour le matériel, un espace de réunion pour 50 personnes, une kitchenette et des WC.

M<sup>me</sup> Kerrache répond par l'affirmative, indiquant que les locaux du CLAFG permettent de répondre à la demande du collectif, et de citer une cave pratiquement vide où pourrait se stocker le matériel, la présence d'une kitchenette assez grande, une salle de réunion de 35 m<sup>2</sup> pouvant faire office de salle pour les assemblées générales, ainsi que des bureaux proposés à la location à un prix préférentiel pour les membres. Elle précise qu'une surface de 150 m<sup>2</sup>, les bureaux compris, serait ainsi disponible.

M<sup>me</sup> Moroni, ajoutant que les revenus du CLAFG sont constitués en grande partie par la location des bureaux précités, relève que deux bureaux sont en ce moment libres à la location, et fait observer l'endroit central de ces locaux, situés place de la Synagogue.

M<sup>me</sup> Kerrache explique que le grand hall des locaux peut être partagé, et que la domiciliation du courrier est déjà pratiquée pour certaines de leurs membres.

Une commissaire souhaite savoir si le CLAFG est la faitière des associations féministes et féminines, ou s'il existe d'autres associations qui n'en font pas partie et défendent des causes semblables. Rappelant qu'une rencontre a lieu chaque année entre le maire de Genève et les associations féministes, elle demande si ce besoin de locaux a été exprimé par d'autres associations, et comment le cas échéant ces demandes ont été reçues.

M<sup>me</sup> Kerrache indique que le CLAFG, lorsqu'il dispose de bureaux à louer, envoie l'information à toutes les membres et en fait la publicité, y compris aux non-membres, sur les réseaux sociaux. Elle déclare que c'est ensuite aux personnes ou associations intéressées de les contacter.

M<sup>me</sup> Moroni, répondant à la première question, précise qu'historiquement le CLAFG est une faitière, mais qu'il existe aujourd'hui une autre faitière, à savoir le Réseau Femmes. Elle rappelle que le but du CLAFG est pour sa part notamment de faire la promotion de toutes les femmes dans la sphère politique, et de les accompagner dans leurs démarches. Elle explique qu'il est réparti sur l'ensemble du territoire national et divisé en sections cantonales qui collaborent entre elles. Elle fait observer que le CLAFG n'est néanmoins plus l'unique faitière, depuis que sont apparues des associations qui ont leur raison d'être et proposent d'atteindre différents buts.

Une commissaire, précisant qu'elle a la chance de connaître les locaux du CLAFG, demande aux auditionnées si elles imaginent pouvoir accueillir dans leurs locaux le Collectif de la grève féministe, disant qu'elle le voit arriver un peu comme une déferlante dotée de nombreuses activités, que ce soit des réunions, la peinture de banderoles, etc.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que le CLAFG se sentirait de les accueillir, mais que le collectif pourrait également se mettre à son rythme, autrement dit qu'un respect

commun est à établir. Elle relève à ce titre que leurs locaux accueillent d'autres associations avec lesquelles des projets communs et des synergies intéressantes sont trouvés. Elle rappelle à ce titre que le CLAFG est à l'initiative des Bastions de l'égalité qui a rassemblé les associations féministes et féminines du canton. Elle fait observer en ce sens qu'il convient plutôt de savoir si les associations acceptent la main tendue du CLAFG pour communiquer et œuvrer ensemble. Si elle relève que le Collectif de la grève féministe a plutôt tendance à organiser des actions de rue plutôt que des discussions politiques et des débats d'idées, le CLAFG soutient aussi ce type d'actions, étant donné que les différentes manières de faire ont leur intérêt, même si l'engagement féministe ne saurait se réduire aux activités de rue. Elle conclut qu'il serait positif d'étudier des synergies possibles entre le CLAFG et le collectif et d'apprendre à travailler ensemble, et qu'il est donc envisageable d'imaginer un accueil au sein des locaux en question.

M<sup>me</sup> Moroni relève qu'il est cependant difficile de savoir si les locaux du CLAFG sont adaptés, étant donné que le Collectif de la grève féministe ne les a jamais contactés, ce qu'elle dit regretter.

M<sup>me</sup> Kerrache ajoute qu'il est compliqué de savoir qui en est membre, et de connaître les personnes qui font partie de leur comité.

M<sup>me</sup> Moroni indique qu'elles auraient bien aimé avoir un coup de fil de leur part pour savoir si des locaux pouvaient être mis à leur disposition.

Un commissaire souhaite qu'il soit expliqué à la commission la nuance entre féministe et féminine, rappelant que les auditionnées ont évoqué les deux.

M<sup>me</sup> Moroni indique que l'utilisation des deux termes reflète les différences de sensibilité qu'on trouve au sein du comité, expliquant que certains membres de celui-ci ne se sentent pas féministes. Elle précise néanmoins que le CLAFG est bien féministe.

Un commissaire demande si une mise à disposition gratuite de locaux serait imaginable.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que pour l'instant les associations qui le souhaitent peuvent louer les locaux, et indique qu'il s'agit de la principale source de revenus du CLAFG, rappelant que celui-ci n'est pas subventionné par des fonds publics. Elle fait observer que deux bureaux sont actuellement en voie de se libérer, et que cela pourrait représenter une opportunité intéressante pour le Collectif de la grève féministe de se joindre au CLAFG.

Un commissaire souhaite savoir à quel pourcentage leurs locaux sont utilisés par le CLAFG.

M<sup>me</sup> Moroni répond qu'en principe les bureaux sont pleins, mais que deux d'entre eux seront bientôt libres, et explique que la grande salle de séance connaît

trois ou quatre utilisations hebdomadaires, mais que ce chiffre peut varier en fonction des activités.

M<sup>me</sup> Kerrache indique que la nécessité de louer les deux bureaux susmentionnés est importante, étant donné que l'année 2020 a été caractérisée par une réduction drastique des revenus issus de la location des espaces.

Une commissaire souhaite savoir ce que les auditionnées pensent de la demande émise par le collectif, et rappelle le succès gigantesque de la grève de 2019 et donc la volonté de pouvoir identifier un lieu précis à ce mouvement qui part essentiellement de la base. Faisant observer que ce collectif n'a pour l'heure pas d'argent et s'est constitué de manière spontanée, elle relève qu'il est normal que les personnes qui le composent ne soient pas clairement identifiables par leurs noms. Déclarant que les pétitionnaires souhaiteraient disposer d'un genre de Maison de la femme, mais pour le Collectif de la grève féministe de 2019, elle souhaite savoir ce que les auditionnées pensent de cette demande.

M<sup>me</sup> Moroni répond qu'elles en pensent du bien, et indique qu'elles ne peuvent qu'être admiratives de leur bilan quant aux deux grèves de 2019 et de 2020. Rappelant qu'elle avait participé aux débuts du collectif via le CLAFG, elle note que leurs actions ponctuelles pointent du doigt des choses très intéressantes. Elle relève à ce titre que plusieurs formes de militantisme existent pour arriver au même but, à savoir d'un côté le militantisme de rue, et de l'autre la production de texte, le travail dans les bureaux et les négociations, et estime qu'il existe des synergies à trouver entre les deux manières de militer. Elle précise que si le CLAFG se situe plus dans une démarche de mixité et d'égalité que juste dans celle d'une Maison de la femme, elle reconnaît le côté positif de la démarche du Collectif pour la grève féministe.

Un commissaire souhaite savoir si les auditionnées trouveraient préférable que les pétitionnaires aient leur maison, ou qu'elles puissent se retrouver avec le CLAFG dans leurs locaux pour renforcer leur combat féministe.

M<sup>me</sup> Kerrache précise tout d'abord préférer le terme d'engagement à celui de combat. Pour ce qui est de la question même, elle estime pour sa part qu'il serait positif de pouvoir accueillir le collectif dans un lieu commun, sous réserve que leurs activités puissent y rentrer et que les locaux du CLAFG correspondent à leurs besoins, indiquant qu'elle n'a pour l'heure pas de visibilité sur cette question. Elle précise à ce titre que la location des deux bureaux qui se libèrent a été mise en suspens, dans l'attente de ce qui pouvait découler de la réunion de ce soir.

Le même commissaire demande aux auditionnées si elles seraient intéressées de prendre contact avec ces personnes.

M<sup>me</sup> Kerrache répond que cela a déjà été fait.

M<sup>me</sup> Moroni estime qu'il serait dommageable de créer une troisième faîtière par l'intermédiaire du Collectif pour la grève féministe, étant donné que cela rendrait la situation peu lisible.

Une commissaire précise que les pétitionnaires étaient venues présenter leur pétition sans préciser qu'elles souhaitent que le CLAFG les accueille, mais que cette demande provient exclusivement de la commission des pétitions.

M<sup>me</sup> Kerrache relève qu'il est dans tous les cas positif d'être là ce soir pour échanger sur ces questions. Elle souhaite ensuite savoir comment seraient éventuellement réglées les questions financières liées à une éventuelle acceptation de la pétition par la Ville.

Le président relève que la commission des pétitions ne traite pas du budget municipal, mais que si de l'argent était débloqué il passerait par un traitement à la commission des finances, puis par une acceptation du budget en plénière. Il précise que pour adresser une demande de subventionnement il n'est pas nécessaire de passer par une pétition, mais qu'une demande peut être adressée à M. Gomez, qui se charge des questions d'égalité.

M<sup>me</sup> Moroni souhaite savoir si le financement de l'accueil du collectif pourrait être assuré éventuellement par la Ville, étant donné que celui-ci ne dispose pas d'argent.

Le président répond qu'il faudrait s'adresser en premier lieu au Conseil administratif sur cette question, étant donné que c'est lui qui propose initialement un budget, qui est renvoyé à la commission des finances puis repasse en plénière. Il remercie ensuite les auditionnées pour leurs réponses.

### **Séance du 11 octobre 2021**

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M<sup>me</sup> Héloïse Roman, chargée de projets au Service Agenda 21, Ville durable (A21)*

Le président indique que les pétitionnaires ont déjà été auditionnées ainsi que le CLAFG.

M. Gomez admet avoir été surpris par cette pétition. Les pétitionnaires auraient pu directement contacter le département plutôt que de passer par une pétition qui prend beaucoup plus de temps.

M<sup>me</sup> Roman indique que le département a été en contact avec le Collectif genevois pour la grève féministe pour la mise à disposition d'un lieu ou d'un local. Un courrier a été reçu le 27 septembre qui formule une demande officielle directement à M. Gomez pour la mise à disposition d'un lieu. Il y a encore besoin

de quelques précisions quant au nombre de mètres carrés et ce qui est vraiment demandé en termes de taille et de fonctionnalités pour répondre à leurs besoins. M<sup>me</sup> Roman indique que peut-être les commissaires ont entendu parler d'un autre projet qui s'appelle temporairement la «Maison des femmes» ou le «projet Citadelle» qui est un projet du Réseau Femmes, une association qui regroupe 11 associations féminines et féministes qui ont pour projet de monter un cœur des questions d'égalité à Genève et qui sont aussi à la recherche d'un bâtiment. Elles ont aussi entamé des démarches auprès d'acteurs privés pour trouver un immeuble ou un bâtiment qui permettrait de centraliser un certain nombre de bureaux des associations féminines et féministes mais aussi des logements relais, une garderie, une boutique d'insertion, etc. Il y a donc deux demandes relatives à deux projets en parallèle qui sont en cours, mais le projet du collectif serait d'avoir un lieu à disposition pour avoir des réunions et stocker du matériel. A voir si ce lieu pourrait comprendre toutes les exigences ou si pour les plénières du collectif, elles devraient continuer à fonctionner avec des salles communales, afin de faciliter les recherches vu la difficulté de trouver des locaux à Genève.

M. Gomez précise que depuis la prise de contact avec le Collectif genevois pour la grève féministe, le département étudie la possibilité de trouver un lieu sachant qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes. Le département recherche des solutions aussi alternatives telles que la mutualisation de certains de ces espaces. M. Gomez ajoute que selon la demande, la priorité serait axée principalement sur un lieu de stockage.

Une commissaire demande si le département peut entrer en matière.

M. Gomez répond que le département fait en sorte de trouver une solution.

La même commissaire demande également si la Ville a bien l'habitude de subventionner sous forme de locaux des associations.

M. Gomez le confirme mais soulève que c'est un débat assez large. Il y a toujours cette question de savoir ce que l'on décide de subventionner et quels sont les lieux que l'on décide de garder en locaux commerciaux. Les besoins sont illimités, des demandes régulières sont faites de la part de diverses associations et évidemment, ces dernières aimeraient pour la plupart être situées au centre-ville. A un moment donné, il faut ajuster les demandes et les priorités. Etant en charge des finances et de la GIM, il y a un désir de garder les arcades commerciales telles quelles, notamment parce qu'elles représentent plusieurs centaines de milliers de francs par mois; ce qui permet d'ailleurs de financer des politiques sociales.

La même commissaire demande si le Conseil administratif rencontre bien une fois par an toutes les associations féminines et féministes qui se trouvent à Genève. De plus, il semblerait que nombre de ces associations aient un besoin en termes de locaux. C'est pourquoi la commissaire demande si le Conseil

administratif a déjà évalué de faire une étude des besoins par rapport à toutes ces associations et leurs demandes de place. Elle demande également si cela ferait sens pour Genève d'envisager un espace de collaboration, *coworking* en lien avec la «Maison des femmes», que l'on puisse donner une réponse à ces besoins divers.

M<sup>me</sup> Roman répond que le département insiste auprès des associations féminines et féministes sur la possibilité de mutualiser les ressources. Après, les activités et les besoins des associations varient en fonction des projets, de ce qui se développe dans le réseau. Faire une évaluation des besoins à un temps T pourrait être intéressant mais ces besoins ne cessent d'évoluer. De plus, ça ne veut pas dire que toutes les associations ont les mêmes visions de la mutualisation, du travail en collaboration. Le département peut les encourager à mutualiser les ressources mais elles restent aussi des entités avec des besoins, des actions différentes et il s'agit de leur liberté de choisir de mutualiser les ressources. Ce n'est pas au département nécessairement d'intervenir sur ces questions-là. Le département essaie de les mettre en lien ou de les orienter au mieux.

M. Gomez rappelle que c'est évolutif: il y a des associations qui naissent, disparaissent, reviennent, se scindent, parfois se réunissent mais la question est tout à fait pertinente. L'idéal serait qu'elles soient regroupées, mutualisées mais il faut aussi tenir compte de ce biotope assez divers qu'est le monde associatif.

M<sup>me</sup> Roman rajoute qu'un certain nombre de ces associations remplissent des prestations sociales et des prestations à la population. Il y a donc aussi un intérêt à ce qu'elles soient dans différents quartiers et qu'elles répondent à différents besoins, il est donc assez complexe d'aborder tous ces enjeux-là et de parler uniquement de mutualisation.

Une commissaire précise que lorsque la commission avait auditionné le collectif qui avait organisé la grève du 14 juin, elle trouvait qu'il y avait quand même une certaine désharmonie avec la «Maison des femmes» et d'autres associations féminines. Elle demande si ce ressenti est partagé.

M<sup>me</sup> Roman suppose que ce sont des projets distincts et donc des portages qui sont distincts aussi. Le Collectif de la grève féministe a des besoins en termes de locaux qui sont ses besoins et du coup, elles ont besoin de les exprimer en leur nom propre sans qu'il y ait la confusion avec d'autres projets. La «Maison des femmes» du Réseau Femmes est un projet qui est sur du très long terme, qu'il faut envisager sur un horizon dans les cinq ans à venir, peut-être plus et qui ne peut pas être une solution à des besoins exprimés par certains collectifs aujourd'hui. C'est peut-être cette envie de bien différencier les projets sans exclure de possibles collaborations entre ces collectifs et associations qui fait que les positionnements peuvent différer.

Un commissaire demande quelle est la réponse que pourrait apporter le Conseil administratif à cette demande.

M. Gomez répond qu'il pourrait dire que le département accueille avec bienveillance la demande et que ce dernier va essayer d'y répondre, de trouver la meilleure solution pour pouvoir trouver un lieu. Peut-être qu'il ne sera pas possible de répondre à l'ensemble des demandes mais le département est disposé à travailler. Il y a déjà quelques pistes et projets. Pour répondre concrètement, le département travaille déjà dessus pour trouver une solution.

Le même commissaire demande si les recherches se font au même titre que pour trouver une place pour une salle de judo.

M. Gomez répond que ça l'est tout à fait. Il est plus facile de trouver un hangar pour entreposer que de trouver une salle de judo de 80 m<sup>2</sup>. Concernant la grève des femmes de 2019, il y a eu 50 000 personnes dans la rue, il y a tout un travail qui doit être pérennisé et qu'il faut continuer, il y a eu des mobilisations importantes, il y a une demande sociétale importante.

Le même commissaire ajoute que lors de leur audition, des solutions telles que la MIA avaient été suggérées, ce à quoi elles ont répondu qu'elles voulaient avoir leurs propres locaux.

Le même commissaire a trouvé ce manque d'ouverture un peu dommage.

Une commissaire demande si la pétition et le courriel reçu en date du 27 septembre sont les mêmes demandes ou s'il s'agit de demandes distinctes afin de savoir quelle réponse donner à la suite de cette pétition.

M<sup>me</sup> Roman indique que la pétition est annexée à la lettre reçue, il s'agit donc de la même demande.

Un commissaire indique qu'il ne voit pas au travers de cette pétition quel serait le volume d'utilisation du local, il trouve que ça ne ressort pas de la pétition ou de la lettre adjointe. Il se demande ce que fait le collectif après l'organisation de la Grève.

M<sup>me</sup> Roman précise que ces éléments-là sont justement ceux qui vont devoir être creusés avec elles et précisés pour voir ce qui est disponible y compris dans les possibilités de la Ville via la GIM. En ce qui concerne les activités du collectif, elles ne sont pas juste dans une projection d'une grève chaque année et il ne se passe rien entre deux. Il y a une multitude d'activités organisées en permanence avec des groupes de travail, des sous-groupes de travail, des participations dans différents événements et différentes actions. Il y a une activité assez intense du collectif y compris entre les mois de juin. Elles ont déjà utilisé les ressources de la MIA tout comme elles ont utilisé des salles communales pour des réunions. La

difficulté réside aussi dans le fait d'être toujours entre différents endroits et de ne pas pouvoir bénéficier d'un siège ou d'un endroit pour pouvoir poser les affaires du collectif. Mais effectivement, il va falloir s'assurer que les locaux ne soient pas utilisés une fois tous les six mois, ce qui ne devrait pas être un problème.

Le même commissaire suggère de faire ressortir les activités qui sont entreprises parce qu'il n'y a pas ces éléments au sein de la pétition.

### **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

#### *Discussion et vote*

Le président rappelle qu'ont eu lieu les auditions des pétitionnaires, de M. Gomez, et du CLAFG.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'au vu des auditions menées, le Parti libéral-radical soutiendra le classement. Il rappelle que des propositions concernant le partage de certaines salles ont été formulées et n'ont pas satisfait les pétitionnaires. Il dit en ce sens sa surprise face au fait que les pétitionnaires ne souhaitaient pas d'un compromis de ce type, mais uniquement la mise à disposition de locaux dont le mouvement aurait disposé seul. Il explique qu'il est compliqué pour la Ville de satisfaire les exigences de tout le monde concernant ce type de mise à disposition.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que le Mouvement citoyens genevois votera également le classement, étant donné qu'aucune définition claire des besoins n'a été présentée. Il rappelle que le Conseil administratif a répondu qu'il cherchait une solution pour trouver un local pour entreposer du matériel, et note que le besoin d'un espace assez grand n'est pas vraiment ressorti des auditions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que le Parti démocrate-chrétien votera aussi en faveur du classement. Elle rappelle que la commission avait articulé des idées de propositions en vue d'aider les pétitionnaires à trouver des solutions, et que celles-ci ne les ont pas vraiment entendus. Elle relève de plus l'existence à Genève d'une Maison de la Femme et la possibilité de créer des synergies d'associations féminines, qui seraient positives pour la cause des femmes. Elle abonde par ailleurs dans le sens d'un commissaire, déclarant qu'il n'est pas possible, notamment au vu des restrictions budgétaires, de satisfaire toutes ces demandes.

Une commissaire du Parti socialiste reconnaît tout d'abord que plusieurs demandes formulées par les pétitionnaires ne vont pas pouvoir recevoir de réponse, mais signale que M. Gomez a affirmé qu'une solution pour le stockage de matériel pourrait être trouvée. Elle déclare ensuite que le groupe socialiste est

favorable au renvoi de l'objet au Conseil administratif, et explique que ce renvoi constituerait un signal positif envoyé à un mouvement issu de la rue et de la population elle-même. Elle rappelle de plus que M<sup>me</sup> Roman avait indiqué à la commission que ce collectif était très actif, menant de front différentes activités, et déclare que le fait d'encourager ces nombreuses activités paraît tout indiqué. Elle se dit bien consciente que la réponse du Conseil administratif ne sera pas à même de satisfaire l'ensemble des besoins du collectif, mais estime qu'un renvoi de l'objet l'encouragera à trouver des solutions.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens des propos de la commissaire, indiquant qu'il s'agit effectivement d'un vaste mouvement, et pas juste d'une petite association. Elle explique que le collectif aborde qui plus est de nouvelles problématiques, en vue de faire changer les mentalités. Elle relève que le projet de maison des femmes a plutôt pour but de constituer un lieu d'accueil, tandis que le lieu recherché ici serait avant tout un lieu de création et de bricolage, propre notamment à entreposer du maquillage, de la peinture, des banderoles. Elle estime qu'il est positif que M. Gomez ait annoncé que la Ville était en recherche d'un lieu de stockage pour le collectif, et que M<sup>me</sup> Roman ait dit sa détermination d'en trouver un. Elle conclut que la réponse du Conseil administratif ne sera pas à même de satisfaire l'ensemble de la demande, mais qu'un renvoi peut encourager le processus déjà en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'une association doit en premier lieu chercher des locaux par elle-même, et seulement dans un second lieu attendre de l'aide de l'Etat. Il estime de plus que vu la situation actuelle des finances publiques, cette demande mérite d'être classée.

Le président, du groupe des Vert-e-s, indique que son groupe sera favorable au renvoi de l'objet pour le soutenir, relevant comme il a été dit qu'il ne s'agit pas d'une demande formulée par une petite association, mais par un mouvement bien ancré dans l'ensemble du pays. Il déclare de plus qu'il n'est pas du rôle de la commission d'imposer aux pétitionnaires une réunion avec telle autre association.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute que le collectif se réunit actuellement à la MIA et dans les maisons de quartier, et qu'il ne faudrait pas interpréter leur demande comme un refus de collaborer, mais plutôt comme la manifestation des besoins spécifiques qu'elle porte. Elle explique que le collectif concentre en ce moment son travail sur deux questions, à savoir la question des violences contre les femmes, et la reconnaissance du travail des femmes tant professionnel que ménager. Elle fait par ailleurs état des nombreux groupes de travail qui vivent au sein du collectif, et fait observer que ces activités nécessitent des locaux. Elle indique enfin que les pétitionnaires n'ont pas demandé de subvention, mais plutôt la mise à disposition d'un espace pour créer.

Le président rappelle qu'en vertu du règlement du Conseil municipal, si un vote se conclut par une égalité c'est le non, donc en l'occurrence le classement, qui l'emporte. Il soumet ensuite l'objet au vote de la commission.

La commission vote le classement de la pétition P-439 par 7 voix pour le classement (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 7 voix en faveur du renvoi (1 EàG, 3 S, 3 Ve).

Une commissaire du Parti socialiste annonce un rapport de minorité.

Le président en prend bonne note.

*Annexe: pétition P-439*

*11 mars 2022***B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Oriana Brücker.**

Le soir du vote en commission, l'Alternative, d'habitude numériquement majoritaire, comptait une absence dans ses rangs. Ce concours de circonstances explique le résultat du vote, qui a été parfaitement partagé en deux: 7 pour et 7 contre. Afin de départager ce vote, la commission a appliqué le règlement du Conseil municipal. En vertu de son article 80 alinéa 4 («à l'issue des travaux, le président ou la présidente met au vote le renvoi au Conseil administratif éventuellement assorti de recommandations), en corrélation avec l'article 125 alinéa 3 («en cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée»), la parfaite égalité des votes a donc été interprétée comme un refus du renvoi de la pétition au Conseil administratif et, par conséquent, comme un classement.

La minorité technique qui s'est formée au moment du vote souhaite renvoyer la pétition au Conseil administratif. Il est en effet important de soutenir la demande des pétitionnaires. Celle-ci n'émane pas d'une association, mais d'un collectif qui est à l'origine d'un mouvement désormais bien ancré, pas seulement à Genève, mais dans l'ensemble du pays. La première grève féministe du 14 juin 2019 avait suscité une énorme adhésion auprès de la population, permettant ainsi de rendre visibles et légitimes les revendications des femmes. Cette grève a donné lieu à un foisonnement de rencontres, d'activités d'entraide et de soutien qui continuent de se développer encore aujourd'hui, quatre ans après la première grève. Aujourd'hui le collectif aborde de plus en plus de nouvelles problématiques, au travers de différents types d'activités et en vue de faire changer les mentalités. Le besoin qu'il exprime avec cette pétition, de pouvoir disposer d'un lieu pour, d'une part, entreposer le matériel et, d'autre part, réaliser des activités de rencontre, est donc avéré et important.

Sa demande est bien différente de celle d'une Maison de la femme, où il s'agirait davantage de créer un lieu d'accueil. Confondre ces deux demandes pour rejeter cette pétition n'a donc pas de sens.

L'audition d'Alfonso Gomez, magistrat en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) a permis de comprendre que la Ville a déjà commencé à chercher un lieu afin de répondre aux demandes du collectif. Même si toutes les exigences exprimées par les pétitionnaires ne pourront pas être réalisées, la Ville semble pouvoir mettre à disposition du collectif une solution pour le stockage du matériel, ce qui est déjà une aide précieuse.

Renvoyer la pétition au Conseil administratif constituerait un signal positif et d'encouragement envoyé à un mouvement issu de la rue et de la population elle-même, dont les nombreuses activités répondent à des besoins réels et contribuent à créer une ville plus égalitaire et équitable.

Service du Conseil municipal  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève

REÇU le  
8 MARS 2021

Dépôt de la pétition adressée à Mme la Présidente du Conseil Municipal de la ville de Genève, Mme Albane Schlechten : « **pour un centre féministe à Genève** » lancée par le collectif genevois pour la grève féministe le 8 mars 2020 et déposée le 8 mars 2021.

Mesdames, Messieurs,

Nous déposons aujourd'hui, cette pétition demandant qu'un centre féministe, attribué au collectif genevois pour la grève féministe, soit ouvert et mis à notre disposition à Genève.

Comme vous en avez été témoins en juin 2019, le collectif qui a organisé cette immense mobilisation féministe du 14 juin représente un grand nombre de femmes dans leurs besoins d'égalité, de respect et d'émancipation du joug patriarcal. Ce 14 juin 2019 nous avons été rejointes par des milliers de femmes bien décidées d'exprimer leurs colères et à dénoncer les injustices dont nous sommes victimes aux quotidiens. Le collectif genevois pour la grève féministe, tout comme ses structures sœurs des autres cantons, est un relai et un organe de référence pour les femmes de notre pays. Sa légitimité ne fait plus aucun doute.

Depuis le 14 juin 2019, le collectif genevois de la grève féministe n'a eu de cesse d'intervenir dans les débats politiques et dans l'espace public. Il structure et organise les interventions féministes dans la politique genevoise et nationale. Le collectif permet aussi aux femmes de se retrouver pour partager et débattre des questions qui les concernent. Le collectif touche et organise des milliers de femmes du canton de Genève.

Le collectif a besoin d'un lieu pour se réunir, pour s'organiser pour partager. Besoin d'un lieu pour être présentes et accessible dans l'espace public de Genève. Besoin d'un lieu pour entreposer le matériel créé par les femmes au cours de et pour leurs luttes. Le collectif gèrera ce centre féministe et accueillera des associations féministes qui en auraient besoin.

Ce centre féministe devrait être situé dans un lieu central de la ville, on devrait pouvoir s'y réunir à 50. Ce lieu devrait comprendre des sanitaires, une kitchenette ainsi que des espaces de rangement.

Nous pensons qu'il est important que les Genevoises sachent où nous trouver et puissent venir nous rencontrer, discuter ou partager avec nous. Nous pensons qu'avoir un espace fixe, où les femmes se sentiraient en sécurité et en confiance, est nécessaire pour continuer notre combat contre le système patriarcal et pour promouvoir le monde solidaire et égalitaire que nous voulons.

Nous avons commencé à récolter cette pétition le 8 mars 2020, la veille du confinement. Nous avons récolté 1316 signatures que nous déposons ce jour, le 8 mars 2021, au Conseil Municipal à l'adresse de sa Présidente, Mme Albane Schlechten. Nous avons adressé le 8mars, cette même pétition au Grand Conseil.

Pour le Collectif genevois de la Grève Féministe :  
Françoise Nyffeler  
Catalina Ravessoud  
Charito Wuillemin



## PETITION :

(lancée le 8mars 2020)

### POUR UN CENTRE FEMINISTE A GENEVE

**Nous, féministes de Genève, avons besoin d'un lieu fixe pour nous réunir, pour nous retrouver, pour être visibles, pour articuler nos luttes pour nos droits et contre le sexisme, pour être ensemble, pour y déposer notre matériel, pour qu'on sache où nous trouver, pour être présentes et représentées dans l'espace public, pour réfléchir ensemble, etc...**

Nous, signataires, demandons aux autorités de la ville et du canton de Genève de mettre à disposition des féministes un lieu central visible et ouvert vers l'extérieur, de type arcade, situé en ville de Genève.

Ce lieu sera géré par le Collectif genevois pour la grève féministe et sera ouvert à d'autres groupes et associations féministes.

Lors de la grève du 14 juin 2019 nous étions des dizaines de milliers dans les rues de Genève et des centaines de milliers dans toute la Suisse. La légitimité et l'importance de notre mouvement et de notre lutte ont été largement démontrées. Nous avons besoin d'un espace à Genève pour continuer notre combat contre le système patriarcal et pour promouvoir le monde solidaire et égalitaire que nous voulons !

LE COLLECTIF GENEVOIS POUR LA GREVE FEMINISTE

**M. Matthias Erhardt, président de la commission des pétitions (Ve).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi juste une petite remarque préliminaire: la pétition P-439, qui a été traitée pendant plusieurs séances à la commission des pétitions, est identique, en substance, à la motion M-1601 adoptée en urgence par notre Conseil municipal le 9 mars 2022. Par conséquent, que vous suiviez les recommandations de la commission des pétitions demandant le classement de la pétition P-439 ou que vous acceptiez de la renvoyer au Conseil administratif revient au même, parce que l'objet est déjà entre ses mains et qu'on attend sa réponse.

**M<sup>me</sup> Anna Barseghian, rapporteuse de majorité (Ve).** Chères et chers collègues, je vous présente en quelques mots le rapport de majorité. La pétition P-439 intitulée «Pour un centre féministe à Genève» a été traitée durant quatre séances de la commission des pétitions. Lors de la première, nous avons auditionné les pétitionnaires M<sup>mes</sup> Françoise Nyffeler, Catalina Ravessoud et Charito Wuillemin. M<sup>me</sup> Nyffeler a exposé les origines de la grève des femmes en 2018, qui a préparé la grande manifestation du 14 juin 2019, un événement qui a fait date et qui a témoigné aux yeux de toutes et tous du renouveau du mouvement féministe et d'une volonté générale de dire: «ça suffit!»

M<sup>me</sup> Ravessoud a donné les raisons de la demande du Collectif genevois de la grève féministe. Elle a relevé qu'il a déjà existé auparavant des revendications allant dans ce sens. Elle a rappelé ainsi l'occupation d'un immeuble aux Grottes, puis la mise à disposition par la Ville d'un local à la route de Saint-Georges, puis à l'avenue Peschier. La demande du Collectif s'inscrit donc au sein d'une identité genevoise dont il faut être fiers. Cela démontre le côté ouvert, multiculturel et international de Genève. M<sup>me</sup> Wuillemin a indiqué que le lieu demandé devrait, si possible, pouvoir accueillir 50 personnes lors des réunions plénières du Collectif. Elle a ajouté qu'il conviendrait également que ce lieu dispose d'une pièce où pourraient être stockées les publications féministes du Collectif.

Lors de la deuxième séance de la commission, nous avons auditionné M<sup>me</sup> Nora Kerrache, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG), et M<sup>me</sup> Catherine Moroni, membre du CLAFG. La question que se posait la commission des pétitions était de savoir s'il était possible de mettre en commun un lieu déjà existant plutôt que d'en créer un nouveau, si cela serait imaginable au sein des locaux du CLAFG et si cette mise à disposition pouvait être gratuite. M<sup>me</sup> Kerrache a répondu par l'affirmative en indiquant que les locaux du CLAFG permettaient de répondre à la demande du Collectif. M<sup>me</sup> Moroni a ajouté que les revenus du CLAFG étaient constitués en grande partie par la location des bureaux précités et que cette mise à disposition ne pouvait donc pas être gratuite.

En troisième lieu, nous avons auditionné M. Alfonso Gomez, accompagné de M<sup>me</sup> Héloïse Roman, chargée de projets au Service Agenda 21 – Ville durable. M. Gomez a précisé que le département des finances, de l’environnement et du logement avait accueilli avec bienveillance cette demande et qu’il essaierait d’y répondre, afin de trouver la meilleure solution pour trouver un lieu. Il a ajouté qu’il ne serait peut-être pas possible de répondre à l’ensemble des demandes exprimées par le Collectif, mais que la priorité serait axée principalement sur un lieu de stockage. M. Gomez a aussi indiqué, concrètement, que le département travaillait là-dessus pour trouver une solution.

Après toute cette effervescence, lors d’une quatrième séance qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2021, la commission a voté le classement de la pétition P-439 par 7 voix pour son classement contre 7 voix en faveur de son renvoi au Conseil administratif. Une commissaire du Parti socialiste a annoncé un rapport de minorité. Merci pour votre attention, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Oriana Brücker, rapporteuse de minorité (S).** Je prends effectivement la parole au nom de la minorité de la commission des pétitions, juste pour expliquer pourquoi on s’est retrouvés minoritaires à la dernière minute, dans nos rangs. En fait, on n’était pas minoritaires, parce que le vote était partagé à égalité, sept commissaires ayant voté pour le classement de la pétition P-439 et sept autres pour son renvoi au Conseil administratif. Mais en vertu de l’article 125, alinéa 3, du règlement du Conseil municipal, qui stipule qu’«en cas d’égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée», il a été décidé que ce vote partagé devait indiquer une volonté de la commission de classer cette pétition.

Au contraire, la minorité est bien évidemment en faveur de son renvoi au Conseil administratif, parce qu’elle émane du Collectif genevois de la grève féministe. On le connaît tous et toutes: c’est un mouvement qui part de la base, qui n’est rattaché à aucun parti ni à aucune association, qui représente la volonté des citoyennes et des citoyens de lutter pour que l’égalité soit enfin réalisée. C’est comme ça qu’il a démarré, mais il continue maintenant à mener beaucoup d’activités. Il y a d’autres luttes qui concernent les droits des femmes. Les membres de ce collectif se réunissent, ils produisent du matériel, ils ont besoin d’espace pour le stockage et pour continuer leurs activités.

Notre minorité – qui est donc une minorité accidentelle, une minorité technique – est d’avis que cette pétition mérite d’être soutenue. Nous avons entendu M. Gomez en commission, il nous a confirmé qu’il pouvait donner suite à au moins une partie des demandes de ce collectif. Je reprendrai la parole tout à l’heure pour expliquer la position du groupe socialiste.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Mesdames et Messieurs, ma chère collègue Maryelle Budry m’a demandé gentiment de présenter et de défendre cette pétition P-439, en me soufflant – avec raison, d’ailleurs – que la cause féministe est aussi la cause des hommes progressistes. Cette pétition forte de 1300 signatures a été déposée le 8 mars 2021, en même temps que la motion M-1601, laquelle a été acceptée par la majorité du Conseil municipal.

De quoi s’agit-il? D’une demande pour que la Ville de Genève mette à la disposition du Collectif genevois de la grève féministe un appartement ou une arcade. Ce collectif féministe organise la grande grève des femmes et des événements pour rendre visibles les droits et les libertés des femmes. Il est aujourd’hui dans une dynamique qui fait que, pour créer et coordonner ses activités d’une manière plus efficace et conséquente, un lieu lui est nécessaire. Le Collectif de la grève féministe, ne l’oublions pas non plus, travaille également en collaboration avec les autres associations pour la liberté des personnes discriminées. Il pourra élargir ses activités dans ce sens-là en ayant ce centre.

Ensemble à gauche pense que la Ville de Genève a les moyens de répondre à la demande exprimée dans la pétition P-439. Nous demandons au Conseil administratif de faire le nécessaire pour trouver rapidement ce local et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à faire de même en votant le renvoi de la pétition P-439 au Conseil administratif. Merci! (*Applaudissements.*)

**M. Didier Lyon** (UDC). Lors des auditions menées par la commission des pétitions, il y a eu des propositions de partage de certaines salles, mais qui n’ont pas satisfait les pétitionnaires. Ces dernières ne souhaitent pas de compromis, mais uniquement la mise à disposition de locaux pour leur seul usage. La commission avait articulé des idées en vue d’aider les pétitionnaires à trouver des solutions, mais ces dernières ne les ont pas vraiment entendues. Ces personnes ne voulant pas collaborer avec d’autres mouvements féministes, l’Union démocratique du centre vous invite à classer la pétition P-439, Mesdames et Messieurs. Merci!

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (LC). Le Centre votera aussi le classement de la pétition P-439. Lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires, nous leur avons effectivement suggéré des possibilités de trouver des locaux. Lorsque nous avons auditionné le CLAFG, ses représentantes nous ont dit que celui-ci possédait des locaux qu’il pouvait mettre à la disposition de l’association demandeuse. Je crois que le problème est que le CLAFG demande un loyer, ce qui n’est peut-être pas forcément le but visé par les pétitionnaires. Pour ces diverses raisons, le Centre refusera donc la pétition P-439 et votera son classement.

**M<sup>me</sup> Oriana Brücker** (S). Je reprends la parole – mais très brièvement – tout d’abord pour remercier le Collectif genevois de la grève féministe de continuer à exister. Son travail, en 2019, était magnifique. Ses membres ont réussi à organiser cette manifestation avec tous les autres collectifs des 26 cantons de Suisse, ils ont réussi à rassembler une dizaine de milliers de personnes dans les rues de Genève – et ils continuent! Après cette première grève, non seulement ils ont continué à organiser les grèves suivantes, mais ils poursuivent également d’autres activités.

On a déjà discuté de l’égalité ici, dans cette enceinte. Malheureusement, dans certains secteurs économiques, l’égalité salariale même est en recul. La lutte pour l’égalité reste donc actuelle. Mais ce n’est pas le seul domaine dans lequel le Collectif s’est engagé. Dernièrement, il a aussi lancé des actions concernant l’inscription du principe du consentement dans le Code pénal suisse. Donc, il continue! C’est un collectif qui vient de la rue, qui regroupe toutes les personnes intéressées par les droits des femmes. Nous souhaitons les remercier.

Dans la pétition P-439, ce collectif demande tout simplement un lieu pour se réunir, mener ses activités, stocker son matériel et, surtout, être repéré par la population. Ça nous semble juste. On a besoin d’avoir un lieu qui ne soit pas une Maison de la femme – celle-ci visant à accueillir et soutenir des femmes qui sont dans le besoin. Le Collectif, lui, a besoin d’un lieu pour continuer ses activités. Ça nous semble plus que légitime. Le groupe socialiste est donc en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil administratif et remercie le Collectif genevois de la grève féministe de continuer à exister. (*Applaudissements.*)

**M. Christian Steiner** (MCG). Vu les propos de ma préopinante, on ne peut qu’appuyer ce mouvement. Le Mouvement citoyens genevois est clairement pour l’égalité hommes-femmes, je le précise au cas où il y aurait des doutes là-dessus. Mais dans le cas particulier de la pétition P-439, en fait, on a une demande qui n’est pas du tout structurée! On ne sait absolument pas ce qui a été demandé. Il y a eu quelques ébauches de solutions trouvées par le Conseil administratif, mais qui ne semblaient pas convenir aux pétitionnaires. Dans les faits, si on a bien compris, il s’agit d’une demande de subvention matérielle – à savoir un local – mais on ne sait pas pour quel usage. C’est une demande de confort pour un lieu de réunion avec cuisine! Or cette demande est largement sous-documentée, peu formalisée et peu justifiée. De plus, on ne peut pas accorder aveuglément une subvention – qu’elle soit monétaire ou matérielle – pour répondre à toute demande, raison pour laquelle le Mouvement citoyens genevois votera le classement de la pétition P-439.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). J’ai eu l’occasion de signaler au début de ce débat que le vote du Conseil municipal sur la pétition P-439 n’aurait pas beaucoup d’incidence, la demande ayant déjà été renvoyée au Conseil administratif

via la motion M-1601, or il va devoir nous répondre. Cependant, le groupe des Vertes et des Verts soutiendra, bien sûr, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif pour affirmer son attachement à l'importance de la lutte féministe. C'est une lutte qui aide à créer une société plus égalitaire et plus inclusive pour tout le monde – pas uniquement pour les femmes, mais pour toutes les minorités d'identité, de genre et d'orientation sexuelle. Je me réjouis d'ailleurs que M<sup>me</sup> Rouillet ait l'occasion de rebondir sur ma déclaration, ce qu'elle ne manquera sûrement pas de faire! On aura encore une belle leçon sur l'importance de continuer les luttes féministes à Genève... En effet, malgré ce qu'on peut croire, tout le monde n'est pas acquis à cette cause et il faut continuer à se battre. Merci beaucoup! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (PLR).** Je cite les propos des pétitionnaires dans le rapport de majorité sur la pétition P-439: «Les femmes sont très intéressées à l'idée d'avoir un tel centre à Genève.» Je pense être une femme, or je ne suis pas particulièrement intéressée à ce qu'il y ait un centre féministe à Genève...

Ce mouvement se revendique comme étant attaché au Collectif genevois de la grève féministe du 14 juin 2019. Oui, les revendications féministes sont effectivement légitimes, mais de quelles revendications féministes parle-t-on? En l'occurrence, je suis allée à cette fameuse grève des femmes en 2019, parce que je suis pour l'égalité salariale. Mais là, dans la pétition P-439, on a un collectif qui réclame un centre féministe, c'est-à-dire qu'il veut avoir à disposition un espace public qui soit un lieu pour débattre, pour se réunir. Une des personnes auditionnées note que ce lieu «aurait l'avantage d'être identifiable aux activités du Collectif». Elle nous a dit aussi – c'est écrit dans le rapport – que «cette demande s'inscrit au sein d'une identité genevoise dont il y a, en l'occurrence, tout lieu d'être fier». Elle a expliqué qu'en effet «cela démontre le côté ouvert, multiculturel et international de Genève».

Moi, je suis un peu étonnée qu'on puisse revendiquer un lieu «ouvert» quand celui-ci serait attribué en particulier à un genre, qui est celui des femmes. Bien sûr, je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait des associations féminines et qu'elles puissent se réunir, mais enfin, on a beaucoup de lieux pour cela, à Genève! Ce collectif demande un local pour ses réunions plénières pouvant accueillir environ 50 personnes. Je pense qu'il y a énormément de maisons de quartier et d'autres endroits qui se prêteraient à ce type d'assemblée dans notre ville. Mais non, ce mouvement féministe veut avoir un lieu qui lui soit dédié, qui soit pour ses membres – donc sans hommes ou, en tout cas, sans hommes cis-genes. Ce n'est pas écrit dans leur pétition, mais je pense que c'est un peu dans cette veine-là... Et on appelle cela un lieu ouvert! Vraiment, je ne sais pas... Je ne trouve pas qu'on puisse qualifier d'ouvert un lieu que l'on veut exclusivement pour soi.

C'est d'autant plus problématique que les pétitionnaires demandent à la Ville de leur attribuer ce lieu pour leur propre collectif. On sait que les locaux et arcades disponibles appartenant à la Ville sont à peu près inexistantes et que notre municipalité ne dispose pas comme ça d'une multitude de locaux libres! Pour cette raison, il a été suggéré de mutualiser éventuellement un lieu à partager avec le Réseau Femmes, celui-ci ayant déjà un local, ou avec le Centre de liaison des associations féminines genevoises, le CLAFG – ce n'est pas très facile à prononcer! On a donc suggéré que l'usage de ces salles soit partagé avec le Collectif genevois de la grève féministe. «Ah, mais non!» répond l'auditionnée, parce qu'il existe «une différence importante» entre ces groupes féministes et le sien!

Par ailleurs, elle nous a dit qu'il était très différent de disposer de locaux ponctuels ou de locaux permanents, expliquant que pouvoir disposer de locaux permanents «permettrait à l'association d'avoir pignon sur rue et d'exister». J'estime qu'il existe des locaux qui sont déjà mis à la disposition d'associations féminines. Faut-il que chaque groupe, chaque association qui n'aurait pas tout à fait la même idéologie ou les mêmes priorités que d'autres puisse disposer d'un local propre? On a quand même l'impression que ce sont un peu des revendications d'enfants gâtées!

Par ailleurs, au niveau du Parti libéral-radical, on n'est pas tellement en faveur de séparer absolument les genres pour améliorer l'égalité entre femmes et hommes. Nous craignons un peu qu'après la demande d'un centre féministe à Genève on en arrive à demander un parc public féminin, pour que les femmes puissent y être à l'abri et en sécurité... Il est juste que des femmes puissent se réunir, je le répète encore une fois, et je répète aussi que les causes défendues dans la lutte contre les inégalités salariales doivent être une priorité, mais je crois que, si des associations féminines ne peuvent pas mutualiser un espace à partager, ça va trop loin.

**Le président.** Il vous faut conclure, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Michèle Roulet.* Telles sont les raisons pour lesquelles le Parti libéral-radical demande le classement de la pétition P-439.

*Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont refusées par 34 non contre 21 oui.*

**Le président.** Le classement de la pétition P-439 étant refusé, elle sera renvoyée au Conseil administratif.

*(Applaudissements.)*

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Je lève la séance et vous donne rendez-vous à 20 h 30, Mesdames et Messieurs. Bon appétit!

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	8700
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	8700
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	8700
4. Questions orales . . . . .	8701
5. Motion du 9 octobre 2013 de M <sup>me</sup> et MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Dany Pastore et Danièle Magnin: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires» (M-1095) . . . . .	8703
6. Résolution du 27 octobre 2015 de MM. Eric Bertinat, Jacques Pagan, Pierre Scherb, Didier Lyon, Jean Zahno et Christo Ivanov: «Asile: pour le renvoi immédiat des requérants déboutés et des NEM» (R-189) . . . . .	8705
7. Motion du 2 novembre 2016 de MM. François Bärtschi, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Le Service des espaces verts a supprimé arbitrairement des arbres; supprimons avec raison et pertinence le Service des espaces verts» (M-1255) . . . . .	8707
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour davantage d'activité physique et de bien-être en ville de Genève» (P-448 A) . . . . .	8709
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2021: «Pour une rue du Diorama piétonne» (P-452 A) . . . . .	8727
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 novembre 2021: «Pour le maintien de nom du chemin Colladon» (P-454 A) . . . . .	8752
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour une réhabilitation des dégagements visuels sur la rade et le lac» (P-449 A) . . . . .	8771

12. Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 9 mars 2021: «Pour un centre féministe à Genève» (P-439 A/B) . . . . .	8784
13. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	8811
14. Interpellations . . . . .	8811
15. Questions écrites . . . . .	8811

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Isabelle Roch-Pentucci*